RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGÉSR
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale
madame la ministre des Sports, de la Jeunesse
et de la Vie associative

Les conditions d'amélioration de l'offre en matière de loisirs éducatifs collectifs pour les jeunes de 11 à 17 ans pendant les congés scolaires et les temps péri et extra scolaires

N° 25-26 030B – mai 2026

Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche

Les conditions d'amélioration de l'offre en matière de loisirs éducatifs collectifs pour les jeunes de 11 à 17 ans pendant les congés scolaires et les temps péri et extra scolaires

Mai 2026

Eric QUENAULT
Fatima AÏT-SAID
Jonas ERIN
Rémy GICQUEL
Cédric TERRET (contributeur)

Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche

SOMMAIRE

Synthèse 1

Liste des préconisations 3

Introduction 6

1. Des loisirs éducatifs collectifs nécessaires au développement des adolescents de 11 à 17 ans mais complexes à mettre en œuvre 7

1.1. Des spécificités qui nécessitent un accompagnement structuré 7

1.1.1. Des développements physiques et psychiques majeurs avec des risques de vulnérabilité 7

1.1.2. La construction de son identité et les enjeux de socialisation 7

1.1.3. Des approches différenciées chez les filles et les garçons 8

1.1.4. Une « clustérisation » par les algorithmes (réseaux sociaux et IA) 9

1.2. Le rôle déterminant des loisirs dans le développement des adolescents 9

1.2.1. Les différents types de loisirs et leurs bienfaits pour les adolescents 10

1.2.2. Un enjeu politique et social fort qui dépasse la simple question occupationnelle des jeunes 11

1.3. Un public difficile à appréhender par les acteurs 12

1.3.1. Une rupture à l'entrée dans l'adolescence perceptible mais encore imparfaitement documentée... 12

1.3.2. Les principales causes de cette désaffection 13

1.3.3. Des difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'une offre pour adolescents 14

1.3.4. L'existence de formes de sociabilité concurrentes 15

1.4. Des temps et espaces adolescents contraints et fragmentés 15

1.4.1. Le poids de l'éducation scolaire formelle 15

1.4.2. L'élève et le jeune : des approches encore insuffisamment articulées dans les champs scolaire, sportif, culturel et de l'éducation populaire 16

2. Les adolescents : l'impensé des politiques de jeunesse et ses conséquences 17

2.1. Des cadres réglementaires et organisationnels peu adaptés 17

2.1.1. Le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM) est peu adapté aux 11-17 ans 17

2.1.2. L'exemple du sport et de la pratique compétitive 19

2.2. Des droits pourtant reconnus avec des enjeux d'égalité forts mais peu portés politiquement.. 19

2.2.1. L'absence de définition d'une politique jeunesse spécifique à destination des adolescents 20

2.2.2. Une définition floue du périmètre de l'adolescence dans les politiques jeunesse 21

2.3. Des politiques segmentées avec des acteurs peu coordonnés 21

2.3.1. Des politiques sectorielles pour les « adolescents pathologiques » 21

2.3.2. Des acteurs institutionnels multiples et des objectifs communs peu développés 21

2.3.3. Une approche parcellaire de l'offre à destination des adolescents 22

2.3.4. Des financements et dispositifs en silos : un pilotage de l'offre par les modalités de financement .. 22

2.4. Des modèles politiques et éducatifs peu flexibles 22
2.4.1. L'IA, le numérique, le gaming et l'enjeu d'horizontalisation 22
2.4.2. Des offres à penser de manière évolutive pour accompagner la maturation des adolescents 23

3. Un état des lieux contrasté de l'offre à destination des plus de 11 ans 24

3.1. Une offre historiquement pensée pour les moins de 11 ans et peu attractive 24
3.1.1. Une structuration de l'offre autour de l'enfance 24
3.1.2. Une faible attractivité de l'offre de loisirs éducatifs pour les adolescents 24

3.2. Des difficultés structurelles et pédagogiques 25
3.2.1. Des projets à retravailler autour du défi de la participation des adolescents 25
3.2.2. Une logique d'activités plus que d'accompagnement de projet 27
3.2.3. Un désir d'engagement, de citoyenneté et de mobilité à encourager 27
3.2.4. La nécessaire complémentarité et l'indispensable travail en réseau entre acteurs 28

3.3. Des enjeux de ressources humaines préoccupants 29
3.3.1. La crise du recrutement dans l'animation 29
3.3.2. Le manque de formation spécifique « adolescence » 30
3.3.3. La posture professionnelle, la stabilité et la pérennité des équipes d'encadrement formées 30

3.4. Des modèles économiquement peu documentés et fragiles 31
3.4.1. Des coûts élevés pour les organisateurs 32
3.4.2. Une tarification hétérogène parfois dissuasive et des aides qui peinent à résoudre les inégalités d'accès 32
3.4.3. Des financements croisés peu lisibles et non pérennes 33

4. Les leviers et les conditions d'amélioration de l'offre 34

4.1. Intégrer le développement des loisirs éducatifs collectifs comme un axe fort de la stratégie nationale en faveur de la jeunesse 34
4.1.1. Des priorités partagées et des finalités repensées autour de l'autonomie, la participation, l'engagement 34
4.1.2. Renforcer l'accompagnement de la politique de continuité éducative au niveau national et y intégrer le développement des loisirs éducatifs collectifs 35

4.2. Soutenir l'innovation territoriale et renforcer la place des jeunes dans la gouvernance des dispositifs 37
4.2.1. Encourager des expérimentations encadrées 37
4.2.2. Proposer des formes d'accueil adaptables 37
4.2.3. Favoriser la co-construction des projets, les instances de participation, l'engagement 38

4.3. Structurer les parcours d'animation pour consolider la complémentarité éducative 39
4.3.1. Consolider la complémentarité des temps éducatifs 40
4.3.2. Renforcer la continuité éducative des projets et des parcours 40
4.3.3. Développer des passerelles entre brevets et diplômes de l'animation socio-éducative 41
4.3.4. Former et fidéliser les équipes 42

4.4. Améliorer la coordination territoriale et sécuriser les modèles économiques 43

4.4.1. L'amorce d'une politique territoriale de loisirs éducatifs pour les adolescents dans le cadre de la complémentarité éducative et de la coordination des projets éducatifs de territoire élargis..... 44

4.4.2. D'autres modalités de coopération territoriale : l'exemple structurant du PESL de la Manche comme vecteur de collaboration institutionnelle à l'échelle du département..... 45

Annexes 47

SYNTHÈSE

L'adolescence est une phase de transition marquée par de profondes transformations physiques, psychiques et sociales qui accroissent les vulnérabilités (troubles socio-émotionnels, conduites à risque, exposition numérique), tout en renforçant les besoins d'autonomie, de socialisation entre pairs et de construction identitaire. Les loisirs éducatifs collectifs, conçus comme « temps et lieux tiers[1] » entre famille et école, constituent des temps et lieux d'éducation tierces et jouent un rôle important dans le bien-être, la santé mentale, la socialisation et le développement des compétences psychosociales, en particulier, la prise d'initiative, la coopération, l'engagement et l'esprit critique.

Si la mission fait le constat de la diversité des formes de loisirs éducatifs collectifs : sportifs et de plein air, culturels et artistiques, écologiques, scientifiques et techniques, citoyens et solidaires, numériques et médias, d'expression et de sociabilité, de mobilité éducative (échanges internationaux, séjours linguistiques), elle s'est particulièrement attachée aux espaces éducatifs collectifs qui accueillent ces pratiques. Chacune de ces formes de loisirs est susceptible de produire des effets éducatifs, sociaux et personnels spécifiques, qu'il s'agisse de santé physique, de créativité, de compétences civiques, d'éducation au développement durable, d'esprit critique face au numérique, d'ouverture culturelle ou de pouvoir d'agir.

L'accès aux loisirs est rattaché au registre des droits fondamentaux (Convention internationale des droits de l'enfant, préambule de la Constitution) et présenté comme un levier de cohésion sociale, de réduction des inégalités et de prévention des ruptures de parcours, ce que la crise sanitaire a confirmé.

Pourtant, la fréquentation des loisirs éducatifs collectifs connaît une baisse notable à l'entrée au collège, dans un contexte de temps des adolescents fortement fragmenté (poids de la scolarité, transports, usages numériques, sociabilités informelles). Aussi, la mission a-t-elle souhaité prendre en compte la tranche d'âge des 11-17 ans et non pas seulement celle des plus de 13 ans prévue initialement dans l'intitulé de la mission. Les données disponibles, bien que partielles, indiquent une désaffection progressive des activités encadrées avec l'avancée en âge, une forte hétérogénéité selon les secteurs (sport, culture, engagement), et des inégalités marquées de genre, de milieu social et de territoire. L'offre en accueil collectif de mineurs (ACM) apparaît très majoritairement structurée autour de l'enfance : les places dédiées aux 14-17 ans représentent moins de 5 % de la capacité totale, les accueils de jeunes sont peu nombreux (314 communes, 11 689 places[2]) et l'offre est concentrée sur les vacances scolaires, en particulier durant l'été.

Le rapport souligne que les adolescents constituent un « impensé » des politiques de jeunesse : il n'existe pas de politique spécifique et lisible de loisirs éducatifs pour les 11-17 ans, mais une juxtaposition de dispositifs sectoriels (éducation, culture, sport, protection de l'enfance, insertion, prévention) souvent centrés sur des problématiques pathologiques de réparation (échec scolaire, délinquance, santé mentale, insertion professionnelle) et non sur une approche structurante des loisirs. Le document de politique transversale « jeunesse » recense une pluralité de missions et de programmes, mais la coordination interministérielle reste faible et le pilotage éclaté, malgré la mise en place récente d'un comité interservices piloté et coordonné par le délégué interministériel à la jeunesse.

Les cadres réglementaires et organisationnels restent pensés pour les 3-17 ans, avec une catégorie spécifique pour les 14-17 ans (accueils de jeunes) devant répondre à un besoin social particulier, sans traduction assez explicite des besoins éducatifs d'autonomie progressive, de participation des adolescents et de sécurisation adaptée. Les règles d'encadrement, les horaires rigides, les formats d'inscription, l'insuffisante flexibilité des structures et la faible formalisation de la participation des jeunes contribuent à un décalage entre l'offre et les attentes adolescentes.

Les politiques éducatives locales restent largement dominées par la figure de « l'élève » et la centralité de la réussite scolaire, au détriment d'une reconnaissance pleine des temps périscolaires et extrascolaires comme temps éducatifs à part entière. Les articulations entre école, éducation populaire, sport et culture sont jugées

[1] Cf. Rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). (2018). Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité.

[2] INJEP – Statistiques 2024-2025 sur l'activité des accueils collectifs de mineurs.

encore trop faibles, reposant surtout sur des projets locaux, relevant souvent d'initiatives individuelles, alors que les compétences acquises dans les espaces non formels (engagement, coopération, prise d'initiative) sont encore peu souvent valorisées dans les parcours scolaires.

Par ailleurs, l'offre de loisirs éducatifs pour adolescents souffre d'une faible attractivité, d'importantes disparités territoriales, d'inégalités d'accès liées aux ressources économiques des familles et à la mobilité, de tension en matière de ressources humaines (difficultés de recrutement et de fidélisation des animateurs, manque de formation spécifique « adolescence »), et de modèles économiques fragiles, peu documentés, reposant sur des financements croisés peu lisibles. La concurrence des sociabilités numériques, des loisirs informels entre pairs et de certaines offres commerciales renforcent cette fragilité, d'autant plus que la communication institutionnelle sur les bienfaits des loisirs éducatifs est standardisée et insuffisamment ciblée sur les adolescents.

La mission propose 16 recommandations organisées autour de six grandes préconisations :

1. Affirmer une politique structurée de loisirs pour les 11-17 ans ;
2. Penser les conditions de sa mise en œuvre ;
3. Tenir compte de la diversité des territoires et sécuriser les moyens ;
4. Adapter les contenus aux besoins des adolescents ;
5. Penser une formation des encadrants tout au long de la vie ;
6. Développer une communication adaptée et ciblée ;

Sur la base d'une politique structurée en faveur des loisirs des adolescents et d'un cadre et de modalités d'intervention adaptés, ces recommandations insistent sur l'importance de soutenir l'innovation territoriale (adaptation du cadre ACM aux adolescents, tiers-lieux, projets à la carte, hackathons, incubateurs de projets, programmes de mentorat, utilisation de l'intelligence artificielle (IA), de renforcer dans le cadre d'un parcours individualisé, la participation et l'engagement démocratique des jeunes (juniors associations, conseils de jeunes, dispositifs de co-décision), et de consolider la complémentarité éducative par des méthodes de travail partagées entre acteurs scolaires et non formels.

Liste des préconisations

Conception d'une politique

Préconisation 1 : affirmer une politique d'offre de loisirs collectifs structurée pour les 11-17 ans

Objectifs : faciliter la prise en compte des loisirs éducatifs collectifs des adolescents et de ses bienfaits dans les politiques publiques en faveur de la jeunesse.

Recommandation n° 9 :

- élaborer une politique en faveur des loisirs collectifs des jeunes de 11 à 17 ans sous la forme d'une feuille de route interministérielle et pluriannuelle (DIJ) ;
- intégrer dans les futures directives nationales d'orientations (DNO) « jeunesse, engagement et sport » et les instructions et notes de service relatives à la continuité éducative, les orientations de la future feuille de route en faveur des loisirs collectifs des jeunes et inciter les structures qui accueillent des jeunes à élaborer un parcours éducatif d'autonomie, de participation et d'engagement (SG, DJEPVA, DS, DGESCO).

Recommandation n° 1 : améliorer la finesse des données relatives aux ACM afin de mieux identifier la fréquentation des 11-13 ans, de distinguer les principales sous-tranches d'âge de l'adolescence et de permettre une exploitation territoriale et sociale plus précise des statistiques disponibles (DJEPVA).

Préconisation 2 : penser les conditions de sa mise en œuvre

Objectifs : coordonner les politiques publiques de loisirs éducatifs collectifs en direction des adolescents.

Recommandation n° 11 :

- créer un cadre et un référentiel commun de type portfolio permettant à tous les acteurs éducatifs publics et privés de contribuer à la mise en œuvre d'un parcours de loisirs éducatif pour les jeunes de 11 à 17 ans (DIJ, DJEPVA, DGESCO, DS) ;
- mieux articuler les temps extrascolaires avec les parcours éducatifs déjà structurés, en particulier dans les domaines de la santé, de la citoyenneté et de l'éducation au développement durable (DGESCO, DJEPVA, DS, DGS) ;
- outiller les acteurs locaux afin de mieux évaluer la qualité des expériences éducatives proposées aux adolescents (DGESCO, DJEPVA) ;
- formaliser des coopérations plus étroites entre établissements scolaires et acteurs de l'éducation populaire, du sport et de la culture dans un cadre contractuel (DGESCO-DJEPVA-DS) ;
- favoriser la création d'un espace ou d'un bureau de la complémentarité éducative au sein des établissements scolaires (DGESCO, DJEPVA, DS).

Conditions de réussite

Préconisation 3 : tenir compte de la diversité des territoires

Objectifs : adapter l'offre en prenant en compte la spécificité du territoire et de ses acteurs.

Recommandation n° 6 : soutenir, dans les territoires, les démarches de mutualisation et de stabilisation des emplois entre associations, collectivités et autres employeurs publics ou parapublics, afin de mieux sécuriser les parcours professionnels dans l'animation, notamment pour les interventions auprès des adolescents (DS en lien avec la DJEPVA et le comité de filière Animation).

Recommandation n° 8 : réaliser une étude économique approfondie sur l'implication financière des collectivités pour développer des activités qui s'inscrivent dans une logique de complémentarité éducative (DJEPVA, INJEP, COJ en lien avec la CNAF).

Recommandation n° 15 :

- généraliser l'intégration de la thématique enfance - jeunesse dans tous les schémas départementaux des services aux familles (SDSF) (DGCS, DJEPVA) ;
- associer les chefs de services départementaux « jeunesse engagement et sport » dans la liste des membres que les préfets, au titre de leur autorité et en leur qualité de présidents des comités départementaux des services aux familles (CDSF) peuvent sollicitent autant que de besoin (DGCS, DJEPVA) ;
- redynamiser le groupe d'appui départemental (GAD) à la continuité éducative afin qu'il devienne l'instance départementale de coordination, de suivi et d'évaluation du volet enfance-jeunesse du SDSF (DJEPVA, DGESCO) ;
- poursuivre la mise en cohérence et les articulations entre les conventions territoriales globales (CTG) avec les modalités de contractualisation inscrites dans la note de service sur les orientations en faveur de la continuité éducative du 18 mars 2025 (DJEPVA, DGESCO, DGCS).

Préconisation 4 : adapter les contenus de l'offre de loisirs aux besoins spécifiques des adolescents

Objectifs : améliorer la qualité éducative de l'offre dans un cadre sécurisant.

Recommandation n° 2 : associer au niveau local les adolescents à la conception de l'offre de loisirs collectifs afin que les activités éducatives répondent à leurs attentes (DJEPVA).

Recommandation n° 4 : inscrire le besoin d'autonomie, de participation et d'engagement des 11-17 ans dans la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles (CASF) (DJEPVA) :

- compléter l'article 1er du décret 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du CASF en précisant que « *lorsque l'organisateur accueille des mineurs de 11 à 17 ans, le projet éducatif prend en compte leur besoin d'autonomie, de participation et d'engagement* » ;
- ajouter dans l'article R. 227-1 du CASF, à la définition des accueils de loisirs, une phrase précisant que « pour les mineurs âgés de 11 à 17 ans, l'accueil de loisirs organise des modalités spécifiques d'autonomie progressive, de participation des mineurs et de sécurisation des activités, précisées par le projet éducatif et le document qui le décrit » ;
- introduire dans l'article R. 227-23 (projet éducatif) un alinéa ciblant explicitement les pré-adolescents et les/adolescents : « *lorsque l'accueil concerne des mineurs de onze à dix-sept ans, le projet éducatif précise les objectifs d'autonomie progressive, les modalités de participation des mineurs à l'organisation de la vie collective et les mesures spécifiques de protection et de prévention des risques* ».

Recommandation n° 10 :

- mutualiser les ressources à caractère pédagogique élaborées par les acteurs publics et privés et les bonnes pratiques et les mettre à disposition des services déconcentrés (DJEPVA, DRAJES-SDJES) ;
- définir des critères d'évaluation des actions mises en œuvre et disposer d'outils de repérage et de cartographie (DJEPVA) ;
- renforcer l'appui au diagnostic et aux capacités d'ingénierie territoriale par des moyens dédiés sur le Programme 163 « Jeunesse et vie associative » (SG, DJEPVA, DGESCO).

Recommandation n° 5 :

- mieux reconnaître et soutenir, lors du renouvellement de l'agrément et des contrats de délégation des fédérations sportives, et lors de la répartition des postes de cadres techniques sportifs (CTS), les offres de pratique sportives non compétitives à destination des adolescents ;
- veiller à ce que les dispositifs d'appui, de financement et de conventionnement de l'ANS au titre des projets sportifs fédéraux (PSF) et territoriaux (PST), puissent davantage bénéficier aux fédérations et associations qui développent des formats de pratique diversifiés, multisports, souples et accessibles aux adolescents (DS, ANS).

Préconisation 5 : penser une formation des encadrants tout au long de la vie

Objectifs : renforcer et adapter la formation des encadrants aux spécificités de l'adolescence.

Recommandation n° 3 :

- développer des temps de formation professionnelle continue croisée entre les professionnels de l'éducation nationale, de l'éducation populaire, du sport et de la culture (DGESCO, DJEPVA, DS, DGDCER) ;
- mieux identifier et valoriser, dans les parcours scolaires et éducatifs, les compétences développées dans les espaces non formels, notamment au titre de l'engagement, de la coopération et de la prise d'initiative (DGESCO).

Recommandation n° 14 : élaborer un référentiel de formation continue commun pour les thématiques clés liées aux adolescents et produire des livrets pédagogiques ou d'accompagnement de mise en œuvre du BPJEPS animation, orientant vers les publics adolescents (DS en lien avec la DJEPVA)

Recommandation n° 7 :

- définir un cadre national de formation continue intégrant des modules spécifiques relatifs aux problématiques de l'adolescence, à destination des professionnels de l'animation (DS en lien avec la DJEPVA) ;
- améliorer les outils statistiques afin de mieux objectiver les besoins de formation et d'encadrement relatifs aux publics adolescents (DJEPVA, SG-DNE, INJEP).

Recommandation n° 12 :

- mieux valoriser, dans les parcours de formation des jeunes, les expériences et certifications relevant des champs de l'animation et du sport (DS en lien avec la DJEPVA, DGESIP, DGESCO) ;
- examiner les possibilités de reconnaissance plus explicite de ces acquis dans certains parcours de l'enseignement supérieur et dans certains concours de recrutement (DS en lien avec la DJEPVA, DGESIP, DGRH, DGESCO).

Recommandation n°13 :

- structurer des parcours de professionnalisation aux métiers de l'animation plus lisibles, associant formation initiale, formation continue et possibilités d'accès progressif aux certifications professionnelles (DS en lien avec la DJEPVA) ;
- mieux reconnaître le rôle éducatif des animateurs dans la mise en œuvre des politiques éducatives territoriales (DJEPVA, DGESCO) ;
- développer des formations croisées entre enseignants, animateurs et autres professionnels intervenant auprès des adolescents, afin de renforcer la cohérence éducative des interventions (DS en lien avec DJEPVA, DGESCO).

Préconisation 6 : Développer une communication adaptée et ciblée

Objectifs : développer un message cohérent et ciblé.

Recommandation n° 16 : renforcer l'information des jeunes et de leur famille via les réseaux sociaux et dans les établissements du second degré (DJEPVA, DGESCO, organisateurs d'ACM).

Introduction

Dans le cadre de son programme annuel 2025-2026, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) a inscrit une mission relative aux conditions d'amélioration de l'offre de loisirs éducatifs collectifs à destination des jeunes de plus de 13 ans, sur les temps de congés scolaires ainsi que sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Par lettre datée du 30 septembre 2025, la cheffe du service de l'IGÉSR a désigné M. Éric Quenault, pilote, Mme Fatima Aït-Said et MM. Jonas Erin, Rémy Gicquel (IGÉSR) (cf. annexe 1). La mission a également bénéficié de la contribution de M. Cédric Terret (IGÉSR).

Le rapport s'attache, à partir d'un cadrage des besoins spécifiques des adolescents et de l'analyse des apports des loisirs éducatifs collectifs à leur développement, à examiner la manière dont ces loisirs sont aujourd'hui pensés, organisés et financés dans le cadre des accueils collectifs de mineurs et, plus largement, des politiques de jeunesse, d'éducation, de sport, et de culture. Il met en évidence le rôle structurant de ces « temps et lieux tiers » dans la construction identitaire, la socialisation, la santé mentale, l'engagement et le pouvoir d'agir des adolescents, tout en soulignant les fragilités actuelles de l'offre, les inégalités d'accès et les tensions liées aux mutations numériques et sociales contemporaines. Le décrochage de la pratique des loisirs collectifs dès l'entrée au collège, ainsi que les enjeux de sécurité propres aux mineurs, ont conduit la mission à prendre en considération la tranche d'âge des 11-17 ans et à proposer d'élargir l'objet initial du rapport qui ne visait que les plus de 13 ans.

Dans la mesure où les loisirs éducatifs collectifs des adolescents relèvent d'une forte interdépendance entre plusieurs champs ministériels (éducation, jeunesse, sport, culture, cohésion sociale, santé) et des collectivités territoriales, il est apparu indispensable à la mission de ne pas limiter l'analyse au seul périmètre des accueils collectifs de mineurs (ACM), mais de replacer ceux-ci dans un paysage plus large d'initiatives, de dispositifs et de pratiques, formels et informels. Le rapport propose ainsi une lecture transversale des politiques existantes, en montrant que les adolescents restent souvent un « impensé » de ces politiques, davantage structurées autour de la petite enfance ou de la jeunesse étudiante et de l'insertion, et encore trop centrées sur des logiques de réparation ou de prévention des risques plutôt que sur une approche structurante des loisirs comme droit et ressource éducative.

Pour conduire ses travaux, la mission s'est appuyée sur une documentation et des rapports particulièrement abondants relatifs au cadre législatif et réglementaire des ACM, aux politiques de complémentarité éducative, ainsi que sur des travaux de recherche et à des rapports antérieurs dont certains réalisés par l'IGÉSR portant sur l'adolescence, les loisirs, l'animation, le sport et la culture (cf. annexe n° 2 - Bibliographie). Elle a croisé ces analyses avec des auditions d'acteurs institutionnels nationaux et déconcentrés, de collectivités, d'organisateurs d'ACM, de structures associatives, culturelles et sportives, et de professionnels de l'animation confrontés aux difficultés de recrutement, de formation et de fidélisation autour du public adolescent (cf. annexe n° 3 - liste des personnes rencontrées). Ces retours ont été analysés par la mission et complétés par des déplacements dans quatre régions donnant lieux à des échanges avec des groupes de jeunes et des organisateurs d'ACM ou de lieux tiers non déclarés, d'observations d'activités ou de démarches de projet, ainsi que d'un questionnaire auprès d'organisateurs (89 réponses). Cf. annexes n° 4 (protocole et grille d'entretien collectif avec les jeunes), n° 5 (grille d'observation des structures visitées), et n° 6 (synthèse des réponses qualitatives au questionnaire d'enquête auprès des structures).

Elle a également réalisé une exploration de l'offre de loisirs à l'échelle européenne et internationale pour en tirer des bonnes pratiques (cf. annexe n° 7).

Le présent rapport aboutit à un ensemble de 16 recommandations adressées principalement au délégué interministériel à la jeunesse (DIJ), en lien avec les services de la DJEPVA et à d'autres directions d'administrations centrales ou opérateurs publics ou privés (CNAF, ANS[3], CCMSA[4]) concernés, visant à affirmer une politique interministérielle des loisirs éducatifs collectifs pour les 11-17 ans, plus structurée et mieux articulée à la stratégie nationale en faveur de la jeunesse. Après avoir rappelé les apports et enjeux des loisirs éducatifs collectifs dans le développement des adolescents (1), il met en lumière les limites

[3] Agence nationale du sport (ANS).

[4] Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

actuelles des cadres réglementaires, organisationnels et politiques, qui restent peu adaptés à ce public (2). Il dresse ensuite un état des lieux contrasté de l'offre, de ses inégalités d'accès et de ses fragilités pédagogiques, humaines et économiques (3). Enfin, il identifie les leviers et conditions d'amélioration pour développer, à l'échelle nationale et territoriale, une offre de loisirs éducatifs collectifs plus lisible, plus inclusive et mieux ajustée aux aspirations et aux pratiques des adolescents (4).

1. Des loisirs éducatifs collectifs nécessaires au développement des adolescents de 11 à 17 ans mais complexes à mettre en œuvre

1.1. Des spécificités qui nécessitent un accompagnement structuré

1.1.1. Des développements physiques et psychiques majeurs avec des risques de vulnérabilité

L'adolescence est fondamentalement une phase de transition caractérisée par de nombreux développements physiques et psychiques qui participent de la construction et de l'affirmation de l'identité. Les transformations physiques, cognitives, émotionnelles et sociales influent non seulement sur la construction de l'identité mais aussi sur la vulnérabilité aux risques : comportements à risque, troubles psychologiques, vulnérabilité sociale et exposition numérique. Les transformations corporelles induites par la puberté (croissance, maturation sexuelle, évolution de l'apparence physique) peuvent augmenter ces difficultés notamment dans les cas de plus en plus fréquents de puberté précoce[5]. Dans ce contexte de vulnérabilité, la qualité des relations sociales en particulier avec les parents, les éducateurs et les pairs joue un rôle déterminant[6]. Les développements cognitifs et psychologiques nourrissent souvent une montée de l'esprit critique, une remise en cause des normes sociales, parentales ou institutionnelles voire un besoin de confrontation à l'autorité en tant que processus émancipatoire.

Les troubles socio-émotionnels (dépression, anxiété, troubles du comportement alimentaire) fréquents à l'adolescence ont contribué à installer une politique publique de l'adolescent pathologique au détriment d'une véritable appréhension politique de cette phase de transition de la vie. Pourtant, le besoin d'accompagnement de l'adolescent et de son entourage est réel en particulier pour limiter, voire encadrer la prise de risque et les comportements compulsifs. Rares sont les référentiels d'éducation qui prennent en compte le besoin des adolescents de s'affranchir progressivement des figures d'autorité pour construire des repères personnels, tester des limites et affirmer leurs valeurs.

1.1.2. La construction de son identité et les enjeux de socialisation

Le psychologue américain Edward Deci[7] a montré que l'épanouissement individuel est lié à l'articulation du sentiment d'appartenance (socialisation), du sentiment de compétence (valeur de soi) et du sentiment d'autonomie (besoin de temps pour soi et d'autodétermination), trois enjeux fondamentalement éducatifs. Le besoin de « temps pour soi » traduit ce désir d'autonomie, parfois source de conflits intergénérationnels dans les familles et les structures éducatives.

La socialisation par les pairs[8] joue un rôle essentiel dans la capacité de l'adolescent à se forger son identité sociale, à appréhender les normes, à développer de l'empathie et à stabiliser des repères relationnels. Certaines pratiques sportives peuvent, à cet égard, constituer pour une partie des adolescents un cadre particulièrement concret de socialisation par les pairs, de reconnaissance de leurs capacités et d'autonomie progressive, à condition de ne pas se réduire à des logiques exclusivement centrées sur la performance. L'intégration, l'acceptation ou, au contraire, l'isolement peuvent affecter le bien-être : une forte cohésion entre pairs s'avère protectrice à l'adolescence alors qu'une pression normative, comparative ou

[5] Sur le plan biologique, les premiers signes de la puberté apparaissent aujourd'hui en moyenne vers 11 ans chez les filles et 12 ans chez les garçons, même si le début normal reste très variable (en général entre 8 à 14 ans selon les individus). Source : Société française d'endocrinologie. Puberté normale et pathologique. Site internet : SFE. Paris ; 2020 [consulté le 31 mars 2026].

[6] Susan Branje, Elisabeth L. de Moor, Jenna Spitzer, Andrik I. Becht *Dynamics of Identity Development in Adolescence: A Decade in Review*, Journal of Research on adolescence, (2024).

[7] Edward L. Deci et Richard M. Ryan, « Facilitating Optimal Motivation and Psychological Well-Being Across Life's Domains », Canadian Psychology, vol. 49, no 1, 2008, p. 14-23.

[8] Holly Crudgington, Rachel Blakey, Molly Copeland, et.al. *Peer-friendship Networks and Self-harm among Adolescents from Inner-city Schools: A Social Network Study*, Journal of youth and adolescence (2026).

concurrentielle peut nourrir l'anxiété voire entraîner des comportements à risque. Si le besoin d'expérimentation, de trouver ses limites, est essentiellement individuel et ancré tant dans l'émancipation que dans la construction d'une identité propre, il peut également trouver dans le collectif une expression encadrée ou au contraire catalysée.

1.1.3. Des approches différenciées chez les filles et les garçons

Si les troubles socio-émotionnels concernent à la fois les filles et les garçons, les manifestations étant plus fréquemment des troubles internalisés (anxiété, dépression, troubles alimentaires) chez les filles et externalisés chez les garçons (conduites à risque, impulsivité). Ces tendances ne sont évidemment pas généralisables mais elles appellent des stratégies d'intervention adaptées au genre[9]. L'INJEP conduit ainsi une expérimentation au titre du Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) intitulée : la difficile prise en compte du point de vue des enfants ou les limites de l'organisation des accueils collectifs de mineurs[10].

C'est d'autant plus important que s'ajoutent toutes les manifestations physiques liées en particulier à l'arrivée des périodes menstruelles. De nombreux acteurs constatent ainsi un décrochage des filles du sport dès 10-11 ans, y compris hors quartiers politiques de la ville (QPV) et milieu rural[11]. De même, les filles ont des comportements sur les réseaux sociaux qui diffèrent de ceux des garçons. Là où le *gaming* participe d'une forme de socialisation par la compétition chez les garçons, des réseaux sociaux tels que Booktok – réseau de recommandation de contenus culturels – sont accaparés par les filles selon la direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGDCER) du ministère de la culture. Enfin, l'espace public physique est lui à forte domination masculine, que ce soient les cityparks ou autres installations sportives en accès libre ou encore la création de groupes de musique surtout s'il s'agit de « performer » devant un public. La scène de musiques actuelles (SMAC) incite les filles à faire des groupes de filles. Pour autant, consciemment ou inconsciemment, les filles ne sont pas « autorisées » ou « ne s'autorisent pas » à s'engager seules dans l'espace public ou encore à être force de proposition dans l'agora[12].

Ces éléments montrent combien il est important de développer à la fois une offre et un encadrement des loisirs collectifs éducatifs adaptés aux filles avec des espaces sécurisés, des temps dédiés et une accessibilité compatible avec le quotidien des adolescentes.

Le ciblage[13] de l'offre est essentiel : certaines activités historiquement centrales dans l'offre institutionnelle (sports collectifs traditionnels, sports compétitifs fortement codifiés) perdent en attractivité, tandis que d'autres pratiques gagnent en intérêt, en particulier chez les filles issues de milieux favorisés (activités artistiques, gymniques, de bien-être ou d'entretien de soi). Ce résultat met en évidence un décalage possible entre l'offre proposée dans les cadres collectifs (clubs, associations, dispositifs municipaux ou périscolaires) et les aspirations contemporaines des jeunes filles en particulier. Il suggère également que les modalités d'organisation, les formes d'encadrement et les normes implicites portées par certaines offres peuvent contribuer à éloigner une partie des adolescentes, en particulier lorsque les pratiques proposées restent fortement compétitives, peu souples ou insuffisamment appropriables. Répondre à la fois aux aspirations

[9] Les données de l'enquête HBSC de l'OMS montrent que les écarts de bien-être et de santé mentale entre filles et garçons s'accentuent à l'adolescence, notamment en matière de sentiment de solitude et de satisfaction de vie. WHO (2022), *Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) study.*

[10] Besse-Patin B. et Roucous N., 2025, La difficile prise en compte du point de vue des enfants ou les limites de l'organisation des accueils collectifs de mineurs (ACM), INJEP Notes & rapports.

[11] Cf. Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le développement de la pratique féminine du sport (2024) et MGEN & Kantar (2025), *Adolescentes et sport : le grand décrochage*, enquête nationale auprès de 507 jeunes filles.

[12] Cf. notamment les travaux de Amsellem-Mainguy, Yaëlle (2019), Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural, Presses de Sciences Po.

[13] Article du CNRS - Mouv'en Santé : « Une sédentarité élevée chez les adultes et les enfants résidant en France métropolitaine » https://sport.cnrs.fr/mouv-en-sante/une-sedentarite-elevee-chez-les-adultes-et-les-enfants-residant-en-france-metropolitaine/
Les données issues des études nationales (ENNS 2006-2007 et ESTEBAN 2014-2016) montrent qu'en 2015, seuls 51 % des garçons et 33 % des filles de 6-17 ans atteignaient les recommandations de l'OMS pour l'activité physique. Chez les adultes (18-74 ans), environ 53 % des femmes et 71 % des hommes atteignaient les recommandations de l'OMS. L'activité physique a tendance à baisser globalement, surtout chez les femmes, alors que la sédentarité reste élevée pour tous. Pour les enfants, l'inactivité augmente significativement à partir d'environ 11 ans, avec notamment un recul plus marqué chez les filles.

des filles et des garçons implique une diversification réelle des activités proposées, intégrant des pratiques moins compétitives, plus modulables, et davantage centrées sur le plaisir, l'expression de soi ou la santé.

1.1.4. Une « clustérisation » par les algorithmes (réseaux sociaux et IA)

Depuis deux décennies, les loisirs collectifs sont mis en concurrence avec des loisirs numériques de plus en plus présents, concurrence aujourd'hui amplifiée par les réseaux sociaux, qui occupent une place déterminante dans les pratiques adolescentes. Même si le lien entre développement des adolescents et l'utilisation qu'ils ont de ces médias en ligne reste difficile à établir de manière univoque, la recherche[14] converge sur plusieurs constats qui participent tous d'une explicitation des mécanismes de socialisation des adolescents, de la construction de leur identité et de leur émancipation. Le temps passé sur les réseaux sociaux est par exemple moins déterminant que la nature des activités menées en ligne (consommation passive de contenus vidéos, création de contenus multimédia, comparaison, transformation de son identité, expression d'opinion, etc.). Le véritable changement de paradigme apporté par les réseaux sociaux est bien lié à la possibilité d'être soi-même créateur de contenus voire initiateur d'activités. Cette liberté créative est renforcée par la possibilité technique de faire évoluer à sa guise son identité numérique jusqu'à imaginer son avatar idéalisé ou non. Or, la créativité et la prise d'initiative sont encore prises en compte de manière marginale dans les activités éducatives qu'elles soient scolaires ou de loisir.

La recherche semble montrer que se présenter de manière manipulée voire idéalisée sur les réseaux sociaux tend à entraver la construction de l'identité sociale en complexifiant l'engagement que l'on peut avoir à l'égard des autres tant à l'école que dans les espaces de loisir collectif. Enfin, l'usage des réseaux sociaux fait apparaître une évolution des usages. Si les jeunes adolescents sont plus enclins à se présenter par leurs compétences (notamment via le *gaming*), les adolescents plus âgés tendent à se définir sur les réseaux sociaux par leurs opinions. Il apparaît ainsi indispensable de prendre en compte l'évolution des aspirations et de la nature de l'engagement social des adolescents en distinguant les 11-14 ans des 15-17 ans.

Sur les réseaux sociaux s'opèrent de plus un double mouvement : celui du consommateur qui va chercher du contenu thématique qui l'intéresse (exemple : un adolescent passionné de sciences et qui recherche des vidéos à contenu scientifique, notamment sur YouTube) et celui de l'aller-vers algorithmique qui pousse, en direction de l'utilisateur, du contenu similaire à celui qu'il a regardé précédemment. Dans les deux cas, on parle de « clustérisation » tant les algorithmes tendent à rassembler des personnes aux aspirations, intérêts, origines, logiques de penser et habitudes numériques similaires. En cela, les réseaux sociaux renforcent des logiques de regroupement par affinités, qui réduisent l'exposition à la diversité des points de vue.

L'émergence des outils d'intelligence artificielle grand public et de leurs potentialités techniques pour le traitement de l'information ou la manipulation de l'image ne fait que renforcer ces enjeux. Du fait de leur forte présence sur les réseaux sociaux, de leur vulnérabilité aux contenus viraux et de leur moindre capacité de tri de l'information, la population des adolescents constitue par un public particulièrement exposé, aux ingérences étrangères via le numérique que ce soit à des fins de déstabilisation, de manipulation ou de marketing d'influence[15].

1.2. Le rôle déterminant des loisirs dans le développement des adolescents

À côté des espaces que constituent la famille (éducation informelle) et l'école (éducation formelle), les loisirs éducatifs collectifs (éducation non-formelle) participent au processus global d'éducation des adolescents et contribuent à leur développement. Ils favorisent, plus spécifiquement, les processus de personnalisation et de socialisation et se révèlent être des temps de formation. Ils offrent un cadre d'expériences généralement choisi, moins normé que le cadre scolaire, dans lequel ils peuvent explorer des intérêts personnels, prendre des initiatives et se confronter à autrui[16].

---

[14] Hamide Avci, Laura Baams, Tina Kretschmer, A Systematic Review of Social Media Use and Adolescent Identity Development, Adolescent Research Review (2025).

[15] Centre Européen de Sécurité et de Stratégie (CESS), (août 2025). Étude stratégique sur la sécurité en ligne des enfants et des jeunes. Service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (VIGINUM), Février 2025, rapport sur les manipulations de l'information et l'instrumentalisation d'influenceurs dans les ingérences numériques étrangères.

[16] La participation à des loisirs organisés à l'adolescence : état des connaissances sur les déterminants, les effets et les processus associés

1.2.1. Les différents types de loisirs et leurs bienfaits pour les adolescents

Une part significative du temps disponible des adolescents se passe en dehors de la « maison », de la famille et de l'école. Ces temps et lieux tiers hors maison et hors scolarité sont consacrés à des activités très diverses – sportives, culturelles, scientifiques ou technologiques, etc. – mais aussi à différentes formes d'engagement. Ils sont essentiels pour l'adolescent et constituent des déterminants d'une bonne santé mentale. Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) voit ces temps et ces lieux tiers comme un « troisième éducateur » psychologique[17].

Pour appréhender les bienfaits de l'offre d'activité ou d'engagement, la mission a établi une classification des domaines de loisirs éducatifs collectifs qui se caractérisent chacun par des contenus d'activités ou d'engagement et des bienfaits spécifiques.

Les loisirs sportifs et de plein air (exemples : football, basket, natation, escalade, randonnée, VTT, skateboard) sont associés au développement de la condition physique, de l'hygiène de vie et du dépassement de soi, tout en soutenant la coopération, l'esprit d'équipe et la gestion des règles. Ils peuvent également offrir, à l'adolescence, des expériences particulièrement concrètes de maîtrise corporelle, de reconnaissance par les pairs, de prise de responsabilité et de réassurance dans une période marquée par de fortes transformations physiques et relationnelles.

Les loisirs culturels et artistiques (exemples : musique, théâtre, danse, arts plastiques) développent la créativité, l'expression personnelle et la sensibilité esthétique, et offrent souvent un espace de mise en récit de soi.

Les loisirs écologiques (exemples : jardinage, observation de la faune et de la flore, recyclage, actions de protection de l'environnement) se caractérisent par une finalité d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ils contribuent à l'intériorisation de normes écologiques et à la construction d'une responsabilité vis-à-vis des biens communs.

Les loisirs scientifiques et techniques (exemples : robotique, astronomie, programmation informatique, ateliers d'invention) stimulent la curiosité, l'esprit critique et les compétences de résolution de problèmes, en familiarisant les jeunes avec des démarches d'enquête et d'expérimentation.

Les loisirs citoyens et solidaires (exemples : chantiers de jeunes, engagement associatif, actions environnementales ou humanitaires) visent principalement le développement du sens des responsabilités, de l'engagement civique et de l'ouverture à l'autre, en permettant aux adolescents de contribuer de manière concrète au bien-être collectif. Ils constituent un support privilégié de socialisation et de participation.

Les loisirs numériques et médias (exemples : création vidéo, jeux collaboratifs en ligne, webradios, podcasts, animation de groupes sur les réseaux sociaux) mobilisent la culture numérique des jeunes et peuvent, lorsqu'ils sont encadrés, favoriser l'acquisition de compétences médiatiques critiques. Ils offrent des espaces d'expression et de collaboration, mais requièrent un accompagnement éducatif pour prévenir les risques de repli, de surexposition ou de cyberviolences.

Les loisirs d'expression et de sociabilité (exemples : conseils de jeunes, jeux collectifs, débats, projets de groupe) ont pour spécificité de développer les compétences de communication, la prise de parole en public, la négociation et le respect de l'altérité. Ils participent à la construction de la confiance en soi et de dispositions démocratiques, en donnant aux adolescents une expérience concrète de la délibération et de la co-décision.

Enfin, les loisirs de mobilité éducative (exemples : séjours linguistiques, échanges européens, chantiers internationaux) contribuent à l'ouverture culturelle, à l'apprentissage des langues et au développement de la mobilité sociale en confrontant les jeunes à d'autres contextes sociaux et nationaux. Ils favorisent le décentrage, la tolérance et la capacité à évoluer dans des environnements inconnus.

Lors de ses déplacements en région (Grand Est, Île-de-France, Normandie et Occitanie) dans des structures de jeunesse, en déployant une grille d'observation systématique des activités auxquelles elle a assisté, la

[17] Rapport de 2018 du Conseil de l'enfance du Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge (HCFEA) sur la question des « temps et lieux tiers des enfants et des adolescents » hors famille et hors scolarité.

mission a pu constater que les loisirs éducatifs collectifs peuvent être appréhendés comme des « milieux de vie » spécifiques où se tissent des liens entre pairs et avec des adultes. Ils offrent des occasions répétées de rencontre, de coopération et de confrontation de points de vue, qui participent à la construction des compétences sociales et à l'apprentissage des normes de la vie en société. Ainsi, la mission a pu observer à plusieurs reprises, le travail fin de certains animateurs pour inclure des adolescents et adolescentes dans des interactions y compris pour des jeunes allophones ou ayant des difficultés à s'intégrer dans les collectifs, pour les mettre dans des situations d'autonomie encadrées ou encore pour inciter à plus de mixité de genre.

En offrant des espaces où les jeunes peuvent occuper des rôles valorisés, exercer des responsabilités et expérimenter la coopération, les loisirs collectifs encadrés contribuent à renforcer leur pouvoir d'agir et à lutter contre les phénomènes de marginalisation.

1.2.2. Un enjeu politique et social fort qui dépasse la simple question occupationnelle des jeunes

L'accès aux loisirs ne peut être réduit à une fonction occupationnelle ; il s'inscrit dans le registre des droits fondamentaux des enfants et des adolescents. Le droit au repos, aux loisirs, au jeu et à la participation à la vie culturelle et artistique est consacré par la Convention internationale des droits de l'enfant[18], ratifiée par la France, et réaffirmé par la Défenseure des droits. En droit interne, l'égal accès de tous à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs est reconnu dans le préambule de la constitution, ce qui confère aux politiques publiques une responsabilité particulière en matière d'offre de loisirs.

Dans les faits, de fortes inégalités d'accès persistent, liées aux ressources économiques des familles, aux caractéristiques territoriales et aux situations de vulnérabilité sociale.

Dans un rapport de 2023[19], la Défenseure des droits s'intéresse aux droits des enfants relativement à l'accès aux loisirs et aux pratiques sportives et culturelles. Le rapport met en exergue les inégalités économiques dans l'accès aux loisirs. L'obstacle financier n'est pas négligeable dans l'accès aux loisirs pour les enfants : « *71 % des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont ainsi pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle contre 38 % des enfants dont les parents disposent de hauts revenus* ». Aux inégalités économiques s'ajoutent les inégalités sociales qui jouent elles aussi un rôle dans l'appropriation par les enfants de certaines activités : « *certaines activités sont de fait davantage pratiquées par les enfants issus de familles favorisées* ». *A contrario*, le rapport du défenseur de droits pointe le manque de légitimité ressenti par certaines familles relativement à l'accès à certaines pratiques de loisirs notamment culturels.

Une étude de 2024 réalisée par l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) et le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)[20] fait apparaître qu'en 2023, 46 % des 5-19 ans sont inscrits dans une association sportive ou culturelle. Parmi les 13-17 ans, la proportion atteint 61 % chez les jeunes issus de milieux aisés (CSP+) et 38 % chez les jeunes issus de milieux modestes. Les 13-17 ans appartenant aux ménages les plus aisés cumulent plus souvent plusieurs inscriptions (club + centre culturel + activité associative). L'étude met en évidence que les freins économiques directs (coût de l'adhésion, achat d'équipement) sont cités comme principaux motifs d'arrêt de pratique après 13 ans. Le niveau de revenu familial est le facteur le plus explicatif de la continuité dans les pratiques collectives, davantage que la taille du territoire ou le genre.

Les travaux récents insistent sur le rôle des collectivités territoriales, des établissements scolaires et du tissu associatif pour réduire ces inégalités, notamment via les projets éducatifs de territoire, les dispositifs de type « pass culture » et « pass'sport » ou encore les actions d'animation périscolaire. Les loisirs éducatifs collectifs apparaissent ainsi comme un levier de cohésion sociale, d'inclusion et de prévention des ruptures de parcours.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a renforcé la visibilité de ces enjeux. Les périodes de confinement, la fermeture des établissements scolaires, des équipements sportifs et culturels, ainsi que la restriction des interactions entre pairs, ont eu un impact significatif sur la santé mentale des adolescents, en augmentant la détresse psychologique, le sentiment de solitude et certains troubles anxieux ou dépressifs. Les analyses

[18] https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/. Rapport de la défenseure des droits (2023) : Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture.
[19] Rapport Défenseur des droits (2023). Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture.
[20] Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans. Octobre 2024

convergent pour montrer que la privation d'activités sociales, sportives, créatives et culturelles a constitué un facteur aggravant du malaise adolescent[21].

1.3. Un public difficile à appréhender par les acteurs

1.3.1. Une rupture à l'entrée dans l'adolescence perceptible mais encore imparfaitement documentée

Sur le plan statistique, la fréquentation des loisirs éducatifs collectifs par les jeunes âgés de 11 à 17 ans demeure difficile à appréhender de manière exhaustive. L'absence d'une catégorie administrative et statistique unifiée, la diversité des bornes d'âge retenues selon les dispositifs et les sources, ainsi que l'hétérogénéité des activités concernées ne permettent pas d'établir un suivi pleinement consolidé des pratiques de loisirs des adolescents. Les données disponibles restent dispersées et portent le plus souvent soit sur certains segments d'âge, soit sur certaines catégories d'activités, sans offrir de vision d'ensemble entièrement cohérente. La mission a néanmoins pu dégager plusieurs constats à partir du croisement de différentes sources. Elle s'est appuyée, d'une part, sur les données institutionnelles relatives aux places ouvertes dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), avec ou sans hébergement, et, d'autre part, sur plusieurs travaux récents de l'INJEP, de l'ARCOM, de l'OVLEJ et du HCFEA, mis en regard notamment avec les enseignements de l'enquête Emploi du temps de l'INSEE. Ces éléments, complétés par les auditions conduites dans le cadre de la mission, font apparaître plusieurs tendances convergentes, dont la portée statistique globale doit toutefois être appréciée avec prudence.

S'agissant plus particulièrement des ACM, les données issues de la plateforme SIAM et exploitées par l'INJEP ne permettent pas d'isoler précisément la population des 11-17 ans, ni en particulier celle des 11-13 ans. Le découpage retenu distingue principalement les classes d'âge 6-13 ans et 14-17 ans, notamment en raison de l'existence de structures spécifiques dites « accueils de jeunes ». Cette limite méthodologique reflète plus largement le fait que l'offre d'accueils collectifs de mineurs demeure principalement structurée autour de l'enfance. Selon les données les plus récentes disponibles pour 2024-2025, sur 3,08 millions de places ouvertes, 146 365 concernent les 14-17 ans, soit moins de 5 % de l'offre totale. Les dispositifs explicitement dédiés aux adolescents apparaissent peu développés : 314 communes proposent un accueil de jeunes, pour un total de 11 689 places, tandis que l'essentiel de l'offre à destination des 14-17 ans demeure intégré aux accueils de loisirs généralistes. L'offre destinée aux adolescents présente également une forte concentration temporelle. Elle est plus développée pendant les congés scolaires (128 881 places) que sur les temps de semaine (73 107 places). Hors vacances, elle repose principalement sur des temps dégagés de la contrainte scolaire, notamment le mercredi (58 659 places), tandis que le samedi (38 200 places) reste plus marginal. Les grandes vacances (104 468 places) constituent la période de plus forte mobilisation de l'offre, alors que la période de Noël est nettement moins couverte.

Recommandation n° 1 : améliorer la finesse des données relatives aux ACM afin de mieux identifier la fréquentation des 11-13 ans, de distinguer les principales sous-tranches d'âge de l'adolescence et de permettre une exploitation territoriale et sociale plus précise des statistiques disponibles (DJEPVA).

Malgré les limites de ces données, la littérature statistique et institutionnelle converge pour souligner une désaffection des activités encadrées à l'entrée dans l'adolescence, correspondant généralement à l'entrée au collège. L'enquête Emploi du temps de l'INSEE exploitée par le HCFEA[22], qui constitue l'une des rares sources portant sur l'ensemble des pratiques de loisirs encadrés des 11-17 ans, suggère une diminution globale de la participation aux activités encadrées avec l'avancée en âge. Les données disponibles mettent toutefois en évidence des situations contrastées selon les secteurs d'activité. Ainsi, une large majorité d'adolescents déclarent avoir pratiqué une activité sportive au cours des derniers mois en dehors du cadre scolaire (80 %), mais seule une part plus limitée est engagée dans une association sportive (30 %). De même, une part significative des 11-17 ans déclare des pratiques artistiques ou culturelles régulières (31 %), sans que celles-ci prennent nécessairement la forme d'une inscription dans une structure ou une association (12 %). Plus spécifiquement concernant les pratiques sportives, ces écarts suggèrent que l'entrée dans l'adolescence ne se traduit pas nécessairement par un retrait total, mais plutôt par un déplacement

[21] Article sur le Covid-19 et adolescence : constats cliniques et réflexions psychopathologiques à propos de quelques incidences immédiates ou différées - ScienceDirect

[22] Enquête Emploi du temps datant de 2010 mais seule disponible à la date de la rédaction du présent rapport, la prochaine enquête étant en cours de passation.

partiel hors des cadres institutionnels classiques, au profit de formes plus libres, plus souples ou moins durablement affiliées. Ils invitent aussi à ne pas lire trop rapidement les écarts filles-garçons comme le seul produit d'un décrochage adolescent : plusieurs travaux montrent que la sous-inscription des filles dans le sport organisé à l'adolescence se construit plus précocement, dès l'enfance, sous l'effet des socialisations familiales, des orientations sexuées des pratiques et d'une entrée initialement plus faible dans le sport fédéral.

La mission a également relevé que cette évolution n'est ni uniforme selon les activités ni homogène selon le genre ou l'origine sociale. Les travaux de l'OVLEJ-CREDOC sur les vacances et les séjours collectifs des 5-19 ans montrent par exemple une légère inflexion à partir de 11 ans dans le recours aux séjours collectifs, avant une remontée à l'adolescence plus avancée (de 25 % à 23 % pour les 8-10 ans vs les 11-13 ans avec un maximum de 14 à 16 ans à 36 %). Ce constat invite à ne pas décrire la période 11-17 ans comme un bloc homogène, mais à distinguer davantage les temporalités propres au début et au milieu de l'adolescence. L'enquête INJEP-DEPP sur les activités des jeunes en dehors du collège[23] soulignent par ailleurs de fortes différenciations sociales et de genre. À 13-14 ans, les pratiques sportives régulières hors EPS sont sensiblement moins fréquentes parmi les enfants d'ouvriers que parmi les enfants de cadres (27 % contre 10 %). De même, les pratiques artistiques et culturelles régulières apparaissent socialement différenciées. Les garçons déclarent plus fréquemment que les filles une activité sportive régulière (78 % contre 68 %), tandis que l'engagement associatif demeure globalement minoritaire (14 %) et socialement inégalement réparti.

La mission s'est également appuyée sur des travaux de recherche[24] portant sur les pratiques de loisirs des jeunes pour étudier ce décrochage à l'entrée au collège qui met également en avant une dimension territoriale marquée. Ces travaux suggèrent que, dans certains territoires ruraux ou peu denses, la moindre densité de l'offre structurée et les contraintes de mobilité au collège peuvent contribuer à une moindre fréquentation des activités encadrées et à un recours plus important à des loisirs informels. La mission n'a toutefois pas pu objectiver précisément cette hypothèse à l'échelle nationale, faute de données suffisamment consolidées.

Parallèlement, les pratiques numériques occupent une place centrale dans le quotidien des adolescents. L'enquête Emploi du temps de l'INSEE de 2010 montrait déjà la place importante des écrans dans les temps de loisirs des 11-17 ans. Les données plus récentes de l'ARCOM (2025) confirment la généralisation de l'usage quotidien des plateformes en ligne à l'adolescence (99 % des 11-17 ans) et une intensification rapide des usages à partir de 11 ans (âge moyen de la première utilisation de 11,2 ans[25]). D'après l'Observatoire de l'audience des plateformes en ligne (Arcom 2024) les 12-17 ans ont passé 116 h 25 en ligne en juin 2024 (soit en moyenne 3 h 53 par jour), dont plus de la moitié sur TikTok et Snapchat. Les auditions menées par la mission confirment également la place structurante des réseaux sociaux, des jeux vidéo et plus largement des pratiques numériques dans les loisirs cités par les adolescents rencontrés, notamment dans certains territoires ruraux ou parmi des publics socialement modestes.

1.3.2. Les principales causes de cette désaffection

La moindre fréquentation des loisirs éducatifs collectifs à l'entrée dans l'adolescence paraît résulter de plusieurs éléments qui se combinent sans se confondre totalement. Les constats recueillis par la mission conduisent à distinguer trois séries de facteurs : l'évolution des attentes des adolescents eux-mêmes, les arbitrages opérés par les familles, et certaines limites structurelles de l'offre existante.

---

[23] Cette enquête a été réalisée par l'INJEP et la DEPP d'avril à août 2019, auprès de collégiens de 13 à 14 ans, pour la plupart en classe de 4e, et portait sur leurs activités dans quatre domaines : le sport, l'engagement associatif, les vacances et le travail scolaire à la maison

[24] Cf. Olivier David, « Le temps libre des jeunes ruraux », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement [En ligne], 22 | 2014

Rivière, Clément (2021), Leurs enfants dans la ville. Enquête auprès de parents à Paris et à Milan, Presses universitaires de Lyon.

Oppenchaim, Nicolas (2016), Adolescents de cité. L'épreuve de la mobilité, Presses universitaires François-Rabelais.

[25] L'usage quotidien des grandes plateformes augmente avec l'âge dès 11 ans passant de 62 % à 80 % à 13 ans puis à 96 % à 17 ans. L'âge de première utilisation des plateformes en ligne semble diminuer avec les cohortes puisque 22 % des adolescents de 11 ans aujourd'hui ont commencé à utiliser les réseaux sociaux avant 11 ans alors que ce n'était le cas que de 4 % des adolescents de 17 ans d'aujourd'hui.

L'entrée au collège correspond à une phase de transformation des représentations et des aspirations. À partir d'environ 11 ans, les jeunes recherchent davantage d'autonomie et tendent à se détourner d'activités perçues comme trop proches de l'enfance ou trop fortement encadrées. Les structures de loisirs qui reprennent les codes organisationnels des accueils destinés aux plus jeunes peuvent alors apparaître insuffisamment ajustées aux attentes adolescentes en matière de participation, de reconnaissance et de liberté de choix. Dans ce contexte, les pratiques informelles ou numériques peuvent sembler plus attractives, en raison de leur souplesse, de leur accessibilité et de la place qu'elles accordent aux sociabilités entre pairs. Les auditions conduites par la mission confirment que certaines activités encadrées sont moins investies lorsqu'elles sont perçues comme trop contraignantes ou trop proches de l'univers scolaire. Cette lecture est confortée par l'enquête nationale menée par la MGEN avec Kantar en 2026 auprès de jeunes filles de 13 à 20 ans. Celle-ci met en évidence plusieurs freins au maintien de la pratique sportive : 63 % des jeunes interrogées estiment que les changements physiques rendent le sport moins agréable, 55 % déclarent que leurs règles constituent un frein à la pratique, 53 % jugent que l'encadrement sportif ne répond pas à leurs besoins spécifiques et 57 % considèrent que leur emploi du temps scolaire ne leur permet pas de pratiquer régulièrement.

Les arbitrages familiaux jouent également un rôle. Avec l'entrée au collège, les priorités éducatives des parents évoluent souvent. Les activités perçues comme directement utiles à la réussite scolaire peuvent être privilégiées au détriment de loisirs dont les effets éducatifs apparaissent plus indirects ou moins immédiatement visibles. Cette logique prend des formes différentes selon les milieux sociaux. Dans les familles les plus favorisées, elle peut relever d'une stratégie d'optimisation des parcours scolaires ; dans les ménages modestes, elle s'articule plus fréquemment à des contraintes budgétaires. Les coûts d'inscription, d'équipement ou de transport constituent à cet égard des freins réels à l'accès aux activités collectives, comme l'ont confirmé les auditions menées auprès des représentants des familles et des acteurs de l'éducation populaire. Les travaux disponibles sur les séjours collectifs de l'OVLEJ-CREDOC montrent également que la question financière figure parmi les motifs importants de non-recours.

1.3.3. Des difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'une offre pour adolescents

La mise en œuvre d'une offre de loisirs éducatifs à destination des 11-17 ans se heurte à plusieurs difficultés structurelles qui n'épuisent pas les facteurs qui influencent les choix des adolescents, largement analysés dans la section 1.1.2 en termes de besoins d'identité, de socialisation et d'autonomie.

D'une part, le public adolescent ne constitue pas un public captif. À mesure qu'ils avancent en âge, les jeunes deviennent davantage en mesure d'arbitrer leurs engagements et d'accepter ou de refuser les propositions qui leur sont faites. Ils prennent progressivement leurs distances à l'égard de l'univers de l'enfance comme des formes d'encadrement adulte qu'ils jugent trop pesantes. Dans ce contexte, des activités perçues comme insuffisamment adaptées à leurs attentes peuvent susciter peu d'adhésion. Par ailleurs, le temps adolescent est fortement fragmenté entre obligations scolaires, déplacements, sociabilités entre pairs et usages numériques. Plusieurs travaux de recherche évoquent l'adolescence comme un temps de recours accru à des pratiques individuelles ou médiatisées par les écrans. Les possibilités de socialisation encadrée peuvent être d'autant plus limitées que les espaces publics ou équipements accessibles aux adolescents ne sont pas toujours identifiés ou conçus pour eux. Cette difficulté est accentuée dans les territoires ruraux, où les enjeux de transport et de mobilité conditionnent fortement l'accès effectif à l'offre disponible.

D'autre part, les conditions d'information et de confiance des familles jouent un rôle important. L'offre proposée n'est pas toujours lisible pour les adolescents ni pour leurs parents, et les canaux institutionnels traditionnels ne permettent pas nécessairement d'atteindre ce public de manière efficace. Certains dispositifs peuvent contribuer à améliorer cette visibilité, tels que les Promeneurs du Net, mais ils ne sauraient se substituer à des relations de proximité avec les structures. L'absence de relais physiques ou de contacts directs avec les structures limite la portée des dispositifs d'information en ligne lorsqu'ils sont mobilisés seuls. Comme le montre le baromètre OVLEJ-CREDOC relatif aux départs en séjours collectifs, la question de la sécurité des enfants constitue le premier motif de non-départ évoqué par les familles. Les préoccupations parentales liées à la sécurité, à la qualité de l'encadrement et aux conditions concrètes d'accueil demeurent donc très présentes. Les travaux mobilisés par la mission, comme les auditions réalisées, montrent que ces réticences tendent à être plus fortes lorsque la relation de confiance entre les familles et les structures n'a pas pu se construire dans la durée.

Enfin, l'hétérogénéité des publics adolescents et l'évolution rapide de leurs besoins rendent difficile la conception d'une offre homogène. Les attentes des 11-13 ans ne se confondent pas avec celles des 14-17 ans. Elles varient également selon le genre, l'origine sociale, le territoire de résidence et les ressources matérielles des familles. Les échanges conduits avec les jeunes rencontrés par la mission illustrent fortement cette diversité. Dans plusieurs territoires et structures accueillant des publics modestes, la gratuité ou le faible coût des activités apparaissent comme des conditions déterminantes d'adhésion à une offre de loisirs « idéale ».

1.3.4. L'existence de formes de sociabilité concurrentes

Le recul relatif de la participation à des loisirs éducatifs collectifs doit également être replacé dans un contexte plus large de recomposition des sociabilités adolescentes, marqué par le développement des pratiques numériques, des loisirs informels entre pairs et de certaines offres commerciales.

Les usages numériques occupent désormais une place structurante dans le quotidien des adolescents. Les données mobilisées par la mission convergent pour montrer une diffusion quasi généralisée de ces usages, avec une progression nette dès l'entrée au collège. Les réseaux sociaux, les plateformes vidéo et les jeux en ligne constituent des espaces importants de sociabilité, de divertissement et d'expression de soi. Leur souplesse d'usage, leur accessibilité immédiate, leurs caractéristiques addictives et leur relatif faible coût d'entrée les rendent particulièrement attractifs au regard de dispositifs collectifs plus contraints par des horaires, des déplacements ou des règles institutionnelles.

Parallèlement, les loisirs informels entre pairs prennent une place croissante. Les auditions et déplacements réalisés par la mission ont montré l'importance accordée par de nombreux adolescents aux sorties entre amis, aux temps passés à l'extérieur du cadre familial et à des formes de regroupement auto-organisées. Ces pratiques répondent à la recherche d'autonomie, de reconnaissance et de négociation des normes au sein du groupe de pair décrite en 1.1.2, mais laissent peu de prise aux intervenants éducatifs pour proposer un cadre structurant et sécurisé. Elles ne produisent pas nécessairement les mêmes effets éducatifs que les dispositifs structurés, mais elles répondent à des attentes fortes de cette tranche d'âge.

Enfin, certaines offres commerciales apparaissent également attractives pour une partie des adolescents. Centres commerciaux, salles de sport privées, parcs de loisirs ou activités payantes sont régulièrement cités par les jeunes rencontrés comme des lieux ou supports de sociabilité valorisés. Dans le champ sportif, cette attractivité peut aussi passer par des formes de pratique plus libres ou plus individualisées, qu'il s'agisse de fréquentation de salles privées, de pratiques de fitness ou de musculation, ou encore d'usages informels d'équipements de proximité, souvent perçus comme plus souples et plus appropriables que les cadres institutionnels classiques. Plusieurs structures visitées intègrent d'ailleurs déjà ce type de sorties dans leurs programmes. L'accès à ces offres reste toutefois inégalement réparti, car il dépend fortement des ressources financières des familles et de la proximité géographique des équipements.

Dans ce contexte, l'enjeu pour les dispositifs de loisirs éducatifs collectifs n'est pas de se substituer à l'ensemble de ces formes de sociabilité, mais de mieux prendre en compte les attentes auxquelles elles répondent, notamment en matière d'autonomie, de sociabilité choisie et de participation effective des jeunes à la définition des activités. À cet égard, la mission a constaté que la prise en compte de la parole des adolescents demeure souvent réelle mais encore peu formalisée. Lorsqu'elle existe, elle repose le plus souvent sur des échanges ponctuels et informels, plus que sur des dispositifs structurés de participation[26].

Recommandation n° 2 : associer au niveau local les adolescents à la conception de l'offre de loisirs collectifs afin que les activités éducatives répondent à leurs attentes (DJEPVA).

1.4. Des temps et espaces adolescents contraints et fragmentés

1.4.1. Le poids de l'éducation scolaire formelle

Le poids de l'éducation scolaire formelle constitue un facteur structurant pour comprendre la place relativement limitée occupée par les loisirs éducatifs collectifs dans la vie des adolescents âgés de 11 à 17 ans. Les travaux institutionnels disponibles (INJEP, Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, [HCFEA],

[26] Sur les 78 structures ayant répondu à l'enquête diffusée par la mission et impliquant les adolescents dans la conception des activités, seules 19 % ont recours à des conseils de jeunes ou des sondages pour recueillir les besoins des jeunes.

IGÉSR, Convention citoyenne sur les temps de l'enfant) convergent pour souligner que cette situation s'explique par plusieurs facteurs complémentaires : la contrainte temporelle exercée par l'organisation scolaire, l'intensification des enjeux scolaires au cours de l'adolescence, ainsi que la prééminence d'un modèle éducatif largement centré sur la réussite académique certificative.

La question du temps apparaît d'abord déterminante. Les enquêtes de l'INJEP et les analyses du HCFEA sur les temps et lieux de vie des enfants et des adolescents mettent en évidence un quotidien largement structuré par l'institution scolaire. Au collège, les journées sont souvent longues, notamment au regard des comparaisons internationales[27], et peuvent être allongées par les temps de transport, particulièrement dans les territoires ruraux et périurbains. À cela s'ajoute un temps de travail personnel qui tend à augmenter à l'entrée au collège. Cette organisation limite les créneaux disponibles pour des activités régulières en fin de journée ou en soirée. Les loisirs éducatifs collectifs, qui supposent souvent régularité, engagement et horaires fixes, entrent ainsi directement en concurrence avec les contraintes scolaires et logistiques.

Le poids croissant des enjeux scolaires contribue également à hiérarchiser les priorités éducatives. La progression dans le collège s'accompagne d'une montée des préoccupations liées aux résultats, à l'orientation et à la préparation des étapes ultérieures de la scolarité dès le collège. L'enquête *La santé mentale et le bien-être des collégiens et lycéens en France hexagonale* (2024)[28] met en évidence une dégradation progressive de certains indicateurs de santé mentale au cours du collège, qui ne s'améliorent pas au lycée, et montre que les filles présentent en moyenne un niveau de bien-être plus faible que les garçons durant cette période. Elle souligne également une augmentation de la nervosité et du sentiment d'échec scolaire à mesure que l'on progresse dans le collège. Dans ce contexte, de nombreuses familles tendent à privilégier les activités perçues comme directement favorables à la réussite scolaire, telles que l'aide aux devoirs ou l'accompagnement méthodologique. La mission a d'ailleurs observé que plusieurs structures accueillant les adolescents combinent explicitement accompagnement scolaire et activités de loisirs, afin de répondre à cette attente. Les loisirs éducatifs collectifs peuvent alors apparaître, aux yeux des familles, comme utiles mais moins prioritaires.

Cette situation renvoie plus largement à la place qu'occupe le modèle scolaire dans les représentations éducatives françaises. Si les textes reconnaissent la complémentarité des temps éducatifs et l'intérêt des parcours éducatifs globaux, la légitimité sociale reste fortement indexée sur la réussite scolaire et certificative. Les temps périscolaires et extrascolaires sont encore souvent pensés comme des temps d'appui ou de compensation, plutôt que comme des espaces éducatifs à part entière. Pourtant, les travaux de recherche comme les observations de terrain convergent pour montrer que les loisirs éducatifs collectifs contribuent au développement de compétences transversales, de capacités relationnelles et d'éléments favorables au bien-être physique et psychique des jeunes. Ces apports, bien qu'identifiés dans les discours institutionnels et les travaux européens[29], demeurent insuffisamment visibles dans les arbitrages ordinaires des familles.

1.4.2. L'élève et le jeune : des approches encore insuffisamment articulées dans les champs scolaire, sportif, culturel et de l'éducation populaire

La distinction entre la figure de l'élève et celle du jeune ne renvoie pas à une opposition de finalités, mais à un cloisonnement encore marqué entre des univers éducatifs qui interviennent souvent de manière juxtaposée. Cette distinction constitue un point d'appui utile pour comprendre les difficultés d'articulation entre l'institution scolaire et les acteurs de l'éducation populaire, du sport ou de la culture. Ces univers reposent en effet sur des cadres de référence, des finalités éducatives et des cultures professionnelles différenciés, qui dialoguent encore insuffisamment, et le plus souvent à travers des relations interpersonnelles ou des coopérations locales ponctuelles.

---

[27] Selon le rapport *Regards sur l'éducation 2025* de l'OCDE, les élèves de collège français reçoivent 973 heures d'enseignement par an réparties sur 36 semaines, soit environ 7 % d'heures d'enseignement de plus que la moyenne des pays de l'OCDE, pour un nombre de semaines d'enseignement inférieur à la moyenne observée dans ces pays (38 semaines). Cette organisation conduit à une concentration plus importante des heures d'enseignement, ce qui se traduit par des journées de classe plus longues pour les collégiens français.

[28] Santé publique France, La santé mentale et le bien-être des collégiens et lycéens en France hexagonale. Résultats de l'enquête EnCLASS 2022, 8 avril 2024.

[29] https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/non-formal-education

Dans le cadre scolaire, l'adolescent est principalement appréhendé comme élève. Ce statut institutionnel est défini par le code de l'éducation et s'inscrit dans un cadre structuré par des programmes, des objectifs d'apprentissage explicites et des modalités d'évaluation. L'action éducative y est orientée prioritairement vers la transmission de savoirs, la progression dans les apprentissages et la préparation à des diplômes. Même lorsque l'institution scolaire intègre des dimensions plus larges, notamment à travers les parcours éducatifs ou les compétences psychosociales, l'élève demeure inscrit dans un système normé et finalisé. Dans les champs de l'éducation populaire, de l'animation socioculturelle, du sport associatif ou de certaines pratiques culturelles, l'adolescent est plus fréquemment appréhendé comme jeune, c'est-à-dire comme une personne en développement, inscrite dans un territoire, un groupe de pairs et des dynamiques d'engagement volontaire. Ces espaces privilégient plus souvent l'émancipation, la participation, l'autonomie, la coopération et l'expérience collective. La relation éducative y repose sur des formes d'adhésion moins contraintes et sur des modalités d'intervention plus souples.

Ces deux approches ne sont pas contradictoires comme en témoigne l'intégration originale de l'éducation socioculturelle dans les contenus pédagogiques de l'enseignement agricole[30]. Elles reposent néanmoins sur des cadres de référence, des cultures professionnelles et des modes d'organisation distincts, qui se connaissent encore insuffisamment. En l'absence d'un cadre commun suffisamment structuré, les coopérations entre acteurs demeurent souvent tributaires d'initiatives locales, de relations interpersonnelles ou de dispositifs spécifiques tels que les projets éducatifs de territoire (PEdT), les cités éducatives, les territoires éducatifs ruraux (TER) ou certains contrats territoriaux.

Cette relative étanchéité produit des effets concrets. Les compétences développées dans les espaces non formels, telles que la coopération, la prise d'initiative, l'engagement ou la responsabilité, restent encore insuffisamment identifiées et valorisées dans les parcours scolaires. Certains adolescents peu ajustés aux attentes scolaires peuvent être fortement investis dans d'autres espaces éducatifs notamment associatifs, où leurs capacités d'initiative, de médiation ou d'entraînement du groupe sont davantage reconnues. Le champ sportif en fournit un exemple particulièrement lisible : certains adolescents peuvent y trouver des formes de reconnaissance, de responsabilité, de coopération et de leadership qui demeurent moins visibles ou moins valorisées dans les apprentissages scolaires ordinaires. Une meilleure articulation entre ces univers apparaît donc nécessaire.

Recommandation n° 3 :

- développer des temps de formation croisée entre les professionnels de l'éducation nationale, de l'éducation populaire, du sport et de la culture (DGESCO, DJEPVA, DS, DGDCER) ;
- mieux identifier et valoriser, dans les parcours scolaires et éducatifs, les compétences développées dans les espaces non formels, notamment au titre de l'engagement, de la coopération et de la prise d'initiative (DGESCO).

2. Les adolescents : l'impensé des politiques de jeunesse et ses conséquences

2.1. Des cadres réglementaires et organisationnels peu adaptés

2.1.1. Le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM) est peu adapté aux 11-17 ans

Si les 11-13 ans peuvent se reconnaître dans le cadre des ACM sans hébergement qu'ils peuvent avoir fréquentés plus jeunes et qui reste rassurant, l'organisation de la vie collective et les activités proposées en ACM sont souvent perçues comme de moins en moins attractives au fur et à mesure de l'avancée en âge.

Parmi les causes de cette désaffection figurent les obligations d'inscription et de présence qui restreignent leur souhait d'émancipation ou des règles d'organisation qui peuvent donner l'impression d'un manque d'autonomie : les ACM sans hébergement fonctionnent souvent sur des créneaux horaires rigides[31] (14 h – 18 h, peu de soirées) peu compatibles parfois avec les rythmes des adolescents (scolarité, activités extrascolaires, vie sociale).

[30] Enseignement agricole : l'éducation socioculturelle fête ses 60 ans | Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

[31] Pour exemple en semaine de 14 h à 18 h, peu ou pas de soirées.

Les accueils de jeunes pour les 14-17 ans rencontrent quant à eux souvent des difficultés à attirer leur public[32], notamment parce que la notion de besoin spécifique[33]à cet âge est complexe à appréhender. S'agissant plus spécifiquement de l'offre de loisirs éducatifs encadrés, plusieurs facteurs expliquent que les accueils de jeunes notamment entre 14 ans et 17 ans peinent à trouver leur public.

Cette situation s'explique pour partie par une tranche d'âge aux besoins hétérogènes et évolutifs et des aspirations qui entrent parfois en tension, comme la construction par l'autonomie mais aussi le besoin de repères et d'un cadre formel. Une offre trop standardisée ne peut pas répondre à la diversité des différents centres d'intérêt des adolescents.

À cela s'ajoute la difficulté à impliquer les jeunes dans la co-construction d'une offre de loisirs éducatifs à leur bénéfice (cf. supra), des locaux parfois inadaptés et le manque de moyens de certaines structures dans lesquelles les budgets alloués sont souvent insuffisants pour proposer des activités variées et adaptées aux adolescents. Plusieurs acteurs de l'éducation populaire auditionnés, ainsi que certains animateurs et directeurs des structures observées ont mis en avant le succès d'initiatives permettant aux jeunes de choisir, et organiser leurs activités voire leur séjour de vacances y compris dans leur dimension budgétaire. De même l'attention de la mission a été appelée sur le dispositif des Juniors associations (JA) qui donne l'occasion à des jeunes de 11 à 18 ans de s'organiser comme une association déclarée et de mettre en œuvre leurs projets dans les domaines les plus divers : (sportif, culturel, accès à la citoyenneté…)[34]. Il est prévu un accompagnement pédagogique des jeunes dans la réalisation de leur projet et un accompagnement éducatif dans la pratique de la citoyenneté et dans la découverte de la vie associative[35].

Les textes actuels laissent les 11-13 ans dans le cadre général des accueils de loisirs (3-17 ans), tout en créant une catégorie spécifique d'ACM sans hébergement à savoir l'accueil de jeunes[36] ciblant les 14-17 ans.

Sans modifier les deux catégories d'accueil existantes dans la mesure ou les besoins et les attentes des 11-13 ans et des 14-17 ans sont différents, la mission recommande d'introduire la prise en compte de ce public spécifique dans la partie règlementaire du CASF.

Recommandation n° 4 : inscrire le besoin d'autonomie, de participation et d'engagement des 11-17 ans dans la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles (CASF)

- compléter l'article 1er du décret 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du CASF en précisant que « *lorsque l'organisateur accueille des mineurs de 11 à 17 ans, le projet éducatif prend en compte leur besoin d'autonomie, de participation et d'engagement* » ;
- ajouter dans l'article R. 227-1 du CASF, à la définition des accueils de loisirs, une phrase précisant que « *Pour les mineurs âgés de onze à dix-sept ans, l'accueil de loisirs organise des modalités spécifiques d'autonomie progressive, de participation des mineurs et de sécurisation des activités, précisées par le projet éducatif et le document qui le décrit* » ;

[32] 11 689 places ouvertes dans 426 lieux et 314 communes (INJEP- Chiffres 2024-2025).

[33] Article R. 227-23 du CASF : « Les besoins spécifiques correspondent aux besoins particuliers d'un mineur liés à son âge, à son développement, à sa situation personnelle, sociale, familiale ou éducative, nécessitant une attention, un accompagnement ou des adaptations afin de favoriser sa sécurité, son bien-être, son développement et sa participation aux activités éducatives ».

[34] Depuis 2017. L'article 43 de loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, la place des mineurs dans les associations a été précisée. Depuis cette date, tout mineur *"peut participer à la constitution d'une association et être chargé de son administration"*. Avant 16 ans, le mineur doit obtenir l'accord écrit préalable de son représentant légal ; à partir de 16 ans révolus, il est libre de participer à la création d'une association.

[35] Les Juniors associations ne réalisent pas de déclaration officielle auprès des services de l'État (notamment des préfectures) mais auprès du Réseau national des juniors associations (la Ligue de l'enseignement, l'association Jets d'encre, la Fédération nationale des centres sociaux et la Confédération des MJC de France) qui lui, est une association déclarée, qui propose aux groupes de jeunes une logique d'habilitation et garantit la responsabilité morale et juridique des Juniors Associations. Les JA sont donc en réalité, vis à vis de la loi, des associations de fait.

La possibilité sous plusieurs conditions et selon différents critères, d'ouvrir un compte dans des établissements bancaires avec lesquels le réseau national des juniors associations (RNJA) a établi une convention de partenariat peut cependant être différent d'un département à l'autre et évoluer avec le temps.

[36] L'accueil de jeunes est composé de sept à quarante mineurs, âgés de quatorze ans ou plus, en dehors d'une famille et pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année. Il doit répondre à un besoin social particulier explicité dans le projet éducatif mentionné à l'article R. 227-23. Les jeunes peuvent s'y rencontrer ponctuellement sur le principe des entrées et sorties libres.

- introduire dans R. 227-23 (projet éducatif) du CASF un alinéa ciblant explicitement les 11-17 ans : « *Lorsque l'accueil concerne des mineurs de onze à dix-sept ans, le projet éducatif précise les objectifs d'autonomie progressive, les modalités de participation des mineurs à l'organisation de la vie collective et les mesures spécifiques de protection et de prévention des risques* ».

2.1.2. L'exemple du sport et de la pratique compétitive

Le champ sportif constitue un exemple particulièrement éclairant des difficultés d'adaptation de l'offre de loisirs éducatifs aux adolescents. En effet, l'éloignement d'une partie des jeunes à l'égard des formes encadrées ne peut être interprété comme un simple désintérêt pour la pratique sportive. L'enquête de l'INJEP sur les activités des jeunes en dehors du collège[37] montre qu'à 13 ou 14 ans, près d'un collégien sur cinq ne fait pas de sport régulièrement pendant ses loisirs et que seuls 29 % des collégiens éloignés de la pratique régulière déclarent que le sport est un loisir qu'ils n'ont jamais aimé. Elle met surtout en évidence le poids d'autres freins : le fait qu'il ne soit pas agréable de pratiquer seul (56 %), la nécessité d'être performant pour prendre du plaisir (45 %), ainsi que les contraintes de coût, d'éloignement ou de temps, évoquées par près d'un tiers de ces collégiens.

Les éléments recueillis lors des auditions réalisées par la mission convergent avec ce constat. Ils soulignent que l'un des freins majeurs à l'activité physique des jeunes tient à l'absence de plaisir ou de sens dans ce qui est proposé, lorsque les activités apparaissent répétitives, peu adaptées, compétitives et à visée performative ou simplement perçues comme trop contraignantes. Cette analyse invite à relativiser la place de la pratique compétitive dans l'offre sportive destinée aux adolescents : si une part de jeunes pratiquants recherche effectivement l'engagement compétitif, la progression et la confrontation codifiée, cette modalité ne saurait constituer à elle seule la forme dominante de réponse à leurs attentes.

L'exemple du sport montre ainsi que l'enjeu n'est pas d'opposer pratique compétitive et pratique de loisir, mais de diversifier les formats proposés. À côté des formes compétitives, des modalités plus souples, ludiques et inclusives peuvent mieux répondre aux attentes d'une partie des adolescents, en ménageant davantage de place à la pratique entre pairs, à la progressivité de l'engagement et au plaisir de l'activité. Cette diversification appelle une traduction plus explicite dans les instruments de pilotage des politiques sportives, qu'il s'agisse des critères mobilisés dans les relations avec les fédérations, de l'allocation de certains moyens d'encadrement (cadres de l'Etat) ou encore des priorités retenues dans les dispositifs de soutien aux projets sportifs territoriaux et fédéraux.

Recommandation n° 5 :

- mieux reconnaître et soutenir, lors du renouvellement de l'agrément et des contrats de délégation des fédérations sportives, et lors de la répartition des postes de cadres techniques sportifs (CTS), les offres de pratique sportives non compétitives à destination des adolescents ;
- veiller à ce que les dispositifs d'appui, de financement et de conventionnement de l'ANS au titre des projets sportifs fédéraux (PSF) et territoriaux (PST), puissent davantage bénéficier aux fédérations et associations qui développent des formats de pratique diversifiés, multisports, souples et accessibles aux adolescents (DS, ANS).

2.2. Des droits pourtant reconnus avec des enjeux d'égalité forts mais peu portés politiquement

Le droit au repos et aux loisirs pour les jeunes est consacré constitutionnellement et fait l'objet de prolongement législatif[38].

[37] Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) & Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). (2019). Enquête sur les activités des jeunes de 13-14 ans en dehors du collège.

[38] Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 et Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Article 140 de la loi n° 98-657 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet1998.
Déclaration des droits de l'enfant de 1959, principe n° 7. Déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1959.

2.2.1. L'absence de définition d'une politique jeunesse spécifique à destination des adolescents

À l'exclusion de certaines politiques publiques nationales sectorielles (protection de l'enfance, mesures éducatives, démocratisation de l'accès à la culture…), il n'existe pas *stricto sensu* d'affirmation et de déclinaison d'une politique de jeunesse à destination des adolescents. La politique en faveur de la jeunesse regroupe l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours de jeunes vers l'autonomie notamment par l'accès aux loisirs éducatifs, sportifs et culturels. Le ministère chargé de la jeunesse rappelle le caractère interministériel de cette politique et la mobilisation de différents dispositifs et financements[39] en précisant que « de nombreux ministères agissent en direction des jeunes, mais chacun dans son seul champ de compétence ».

La mission constate une absence de définition d'une politique de loisirs éducatifs spécifique à destination des adolescents et l'absence de visibilité d'un portage politique en la matière. L'approche reste celle de la promotion de dispositifs spécifiques dans le cadre d'activités ciblées[40] : activités périscolaires, pratiques ou activités culturelles, sportives et de loisirs. Les productions écrites de la commission éducation populaire du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)[41] abordent les loisirs éducatifs surtout à travers les colonies de vacances, l'extrascolaire et la continuité éducative, mais elles ne traitent pas spécifiquement les loisirs adolescents comme objet autonome[42]. La question des loisirs éducatifs des adolescents ne fait pas l'objet de travaux spécifiques du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, formation spécialisée du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)[43].

La directive nationale d'orientation des services « jeunesse, engagement et sport » pour l'année 2024 (DN0)[44] et la note de service[45] de 2025 constituent les seuls documents de cadrage national qui portent sur les loisirs éducatifs encadrés pour les adolescents mais elles s'appliquent plus spécifiquement à la continuité éducative et au PEdT (cf. supra). Elles mettent l'accent sur l'émancipation des jeunes et la nécessité de développer et de rendre accessible au plus grand nombre de jeunes des offres de loisirs éducatifs de qualité dans un cadre sécurisé. Elles replacent l'offre de loisirs éducatifs dans le cadre du renforcement de la continuité éducative et impliquent l'installation de collaborations de confiance et durables entre les acteurs, notamment entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation. Pour autant, le public adolescent est clairement identifié. Les divers leviers développés (promotion des ACM, PEdT et continuité éducative, renforcement des groupes d'appui départementaux, construction d'une offre éducative de qualité, collaboration entre acteurs, soutien aux associations agréées, suivis et objectifs assignés aux recteurs de régions académiques et aux DASEN) sont mobilisés autour de l'objectif précis d'une offre de loisirs de qualité favorisant la mixité sociale.

---

[39] « *La politique en faveur de la jeunesse s'appuie sur de nombreux dispositifs et actions, pilotés et financés par différents ministères. Ces dispositifs sont pluriels dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisés ou déconcentrés, purement étatiques ou inscrits dans un cadre conventionnel impliquant des organismes publics, parapublics, des collectivités territoriales ou des associations* ». Source site institutionnel https://www.jeunes.gouv.fr/

[40] Pour exemple l'article L. 551-1 du code l'éducation : « Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives ».

[41] Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) est une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre. Il dispose de trois missions qui contribuent à la coordination et au dialogue entre les acteurs des politiques de jeunesse, d'insertion des jeunes et d'éducation populaire ; à l'expertise des politiques publiques. Il peut être consulté sur toute question d'intérêt général ou sur les projets de loi et de textes réglementaires dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'insertion des jeunes et à l'évaluation des politiques publiques. Il dispose de la faculté d'adresser au Gouvernement toutes propositions relatives aux politiques publiques de jeunesse, d'éducation populaire et d'insertion des jeunes en vue d'améliorer la situation des jeunes dans notre pays.

[42] Même si des contributions traitent des animateurs BAFA, des colos et leur enjeu éducatif ou du plan mercredi.

[43] À l'exception d'un rapport d'analyse et d'état des lieux sur les champs d'activités des enfants et adolescents : les pratiques sportives et de bien–être corporel ; les pratiques artistiques et culturelles ; les pratiques scientifiques et technologiques ; les pratiques d'engagements (citoyenneté, environnement, humanitaire) ; l'aménagement d'espaces ouverts favorisant découverte, autonomie, vivre ensemble ; les vacances, notamment en groupe. « Les Temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité ». Rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence. Avril 2018.

[44] NOR: MENV2418724J Directive nationale d'orientation du 8-7-2024. MENJ – DJEPVA – DGESCO – DG SNU / MSJOP DS / MDEJF / MDRD.

[45] Note de service du 18-03-2025 MSJVA-DJEPVA/MENESR-DGESCO. Orientations en faveur de la continuité éducative pour l'année 2025. Bulletin officiel n° 17 du 24 avril 2025.

2.2.2. Une définition floue du périmètre de l'adolescence dans les politiques jeunesse

La définition du périmètre de la population adolescente est appréciée selon des critères à la fois biologiques, psychologiques, sociaux ou juridiques qui ne coïncident pas toujours. Les dispositifs mis en œuvre en termes d'offres de services éducatifs collectifs pour les adolescents varient en fonction des définitions parfois floues de ce que recoupe la population adolescente réduite bien souvent au terme générique de « jeunes », cette catégorie pouvant regrouper, selon les acteurs auditionnés et les politiques étudiées, les 0-18 ou 19 ans, les 5-19 ans, les 0-30 ans, les 15-25 ans, les 13-25 ans. La définition floue des tranches d'âge de la population adolescente pose des défis majeurs pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs de loisirs collectifs éducatifs qui lui sont destinés.

Afin d'améliorer la réponse apportée par les acteurs publics, il convient de clarifier les cibles en définissant des tranches d'âge adaptées à chaque politique jeunesse pour les plus de 11 ans. La segmentation de l'offre de loisirs encadrés en sous-groupes plus homogènes et son adaptation pourrait être pertinente : 11-13 ans pour l'accompagnement vers l'autonomie et 14-17 ans pour la préparation à l'entrée dans la vie d'adulte.

2.3. Des politiques segmentées avec des acteurs peu coordonnés

Il n'existe pas *stricto sensu* de politique de la jeunesse, mais plutôt des politiques s'adressant aux jeunes. La politique en faveur de la jeunesse regroupe l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours de jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement, et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

2.3.1. Des politiques sectorielles pour les « adolescents pathologiques »

De nombreux ministères agissent en faveur des jeunes. Le document de politique transversale (DPT) « politique en faveur de la jeunesse » recense ainsi 20 missions et 34 programmes (hors enseignement du 1er degré et enseignement supérieur pour prendre en compte uniquement la tranche d'âge des 11-17 ans) qui participent à la politique transversale jeunesse.

Dans le DPT, les jeunes sont recensés dans leurs différentes catégorisations : enfant, élève, étudiant, mineur, apprenti, jeune majeur, jeune travailleur, jeune sous-main de justice, jeune handicapé, etc. et les politiques conduites en faveur de la jeunesse présentées par secteur ministériel et par programme sont majoritairement préventive et réparatrice (lutte contre l'échec scolaire et le décrochage, lutte contre le chômage, prévention et lutte contre la délinquance, les violences sexuelles et sexistes, les conduites addictives, la santé par le sport, la santé mentale) et ce qui donne à la fois un sentiment de morcellement de l'action publique et d'une représentation de la jeunesse comme pathologique.

2.3.2. Des acteurs institutionnels multiples et des objectifs communs peu développés

Les politiques en faveur de la jeunesse s'exercent de plus sans réelle coordination[46] et les instruments permettant de relier ces politiques sur un objectif commun, sont peu développés, ce qui ne contribue pas à dissiper un sentiment de dispersion des actions. Les effets de cette segmentation marquée sont particulièrement sensibles en matière de lutte contre les inégalités, car celles-ci résultent de multiples facteurs, souvent très imbriqués.

Pour chacune de ces politiques, les responsabilités sont partagées entre des acteurs de niveaux différents. Ainsi, en matière de politique éducative, aux côtés des services de l'État, les collectivités territoriales interviennent non seulement au titre des équipements et de leur fonctionnement, mais également dans le soutien à des projets éducatifs qui font aussi appel au concours d'associations. C'est également le cas pour les politiques d'insertion, avec le rôle des missions locales mais également de multiples structures impliquées dans l'information et l'accompagnement des jeunes.

[46] Le comité interministériel de la jeunesse créé par le décret n° 82-367 du 30 avril 1982 existe toujours en droit, mais il n'est plus réuni depuis 2017 et la coordination des politiques de jeunesse passe aujourd'hui par un délégué interministériel à la jeunesse, fonction de nouveau exercée depuis 2024 par le DJEPVA.

Ces politiques qui prennent souvent la forme de dispositifs sont plurielles dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisées ou déconcentrées, purement étatiques ou inscrites dans un cadre conventionnel partenarial impliquant des organismes publics, parapublics, des collectivités territoriales ou des associations.

2.3.3. Une approche parcellaire de l'offre à destination des adolescents

La création des projets éducatifs de territoire (PEdT) en 2013[47] a incité de nombreuses communes (ou les intercommunalités) à développer leur offre éducative, notamment lors de la pause méridienne et en fin de journée et à améliorer la cohérence entre les temps éducatifs. Cette étape a été un levier pour permettre à de nombreux enfants d'accéder pour la première fois à des activités périscolaires.

Le retour massif à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017-2018, s'est traduit par la disparition progressive des temps d'activités périscolaires en fin de journée et des aides de l'État, ce qui a eu pour conséquence un passage de 92 % de communes disposant d'une école publique à un tiers seulement[48].

En outre, cohabitent à côté des PEdT d'autres dispositifs éducatifs pouvant partager des objectifs communs et impliquant les mêmes acteurs : projet de réussite éducative, contrat local d'accompagnement scolaire, projet éducatif local, volet éducatif des contrats de ville, cités éducatives, contrats locaux d'éducation artistique et culturelle (CLEAC), contrat territorial global (CTG), etc. Cette superposition rend difficile la lisibilité et la mise en place d'une action éducative cohérente sur les territoires. Elle met en évidence la nécessité d'échanges et de mutualisation des différents acteurs éducatifs.

2.3.4. Des financements et dispositifs en silos : un pilotage de l'offre par les modalités de financement

Les travaux de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant qui a rendu son rapporte en novembre 2025 pointent explicitement des politiques « en silos » entre école, périscolaire, loisirs, sport, culture, santé, sans véritable coordination, ce qui produit des inégalités d'accès aux activités éducatives selon les territoires et les milieux sociaux[49].

Le rapport de l'IGF et de l'IGÉSR de mai 2025 portant « revue des dépenses publiques en direction des associations » constate que l'attribution des financements est « *trop souvent effectuée, sans partage d'information* » *entre services, avec des règles de contrôle, de contractualisation, de durée et de suivi hétérogènes* »[50].

Lors de ses déplacements, la mission a pu constater que les projets portés par les structures jeunesse étaient très dépendants des appels à projets ou manifestation d'intérêt lancés par l'État et ses services déconcentrés, la CNAF et la CCMSA et les CAF et les MSA, les conseils régionaux et départementaux avec le risque que ces aides souvent ponctuelles et non reconductibles soient plus un effet d'aubaine qu'une véritable demande des jeunes.

2.4. Des modèles politiques et éducatifs peu flexibles

2.4.1. L'IA, le numérique, le *gaming* et l'enjeu d'horizontalisation

L'essor d'Internet a profondément transformé les pratiques de loisirs des adolescents. Cette transformation a renforcé la concurrence entre loisirs numériques et loisirs collectifs. Les progrès technologiques dans le domaine du *gaming* ont également renforcé ces tendances.

L'arrivée d'Internet a littéralement « mis en réseau » les adolescents en faisant de la chambre un espace-temps concurrentiel des offres de loisirs habituels. Leurs relations sociales sont horizontalisés tant par les réseaux sociaux que par les jeux vidéo collaboratifs. Les adolescents sont devenus à la fois des consommateurs « scrolleurs » de vidéos addictives comme des créateurs de contenus qu'ils postent dans leur « story » pour une communication à leur réseau.

---

[47] Article L. 551-1 et D. 521-12 du code de l'éducation ; circulaire n° 2013-017 du 6 février2013.

[48] Source DJEPVA - Bilan des PEDT réalisé en novembre 2025.

[49] Coordonner les acteurs : sortir des politiques publiques en silos pour mieux accompagner les enfants | Convention Citoyenne sur le temps de l'enfant

[50] Rapport conjoint IGF – IGESR n° 24-25 129B – « Revue des dépenses publiques en faveur des associations »

La digitalisation de nombreux loisirs a ainsi bouleversé les écosystèmes habituels des adolescents qui forgent désormais leur identité à travers des interactions physiques mais aussi en ligne, qui sont bien réelles au niveau local et virtuelles à l'échelle mondiales[51]. L'intrusion des algorithmes qui sous-tendent les IA dans cette « écologie digitale » constitue un puissant facteur d'influence sur les adolescents et fait désormais partie des stratégies d'ingérences prioritaires de puissances étrangères. Il s'agit désormais de renforcer leur résilience[52].

Les loisirs éducatifs collectifs doivent donc tenir compte de l'attrait des usages numériques, du marketing d'influence du *gaming* et de la souplesse d'accès des formats en ligne. L'enjeu est d'organiser leur complémentarité dans les parcours adolescents.

Dans tous les cas, il apparaît incontournable que les offres de loisirs éducatifs collectifs :

- prennent la pleine mesure de leur co-responsabilité dans l'éducation aux médias (lutte contre la désinformation et la manipulation), à l'hygiène numérique (sobriété numérique et maîtrise de ses données) et à la littératie de l'IA (dimensions technique, pratique et humaine) dans un dialogue avec l'ensemble des partenaires : parents, enseignants, associations, décideurs publics, etc. ;
- s'adaptent à une culture plus horizontale des adolescents par des offres hybrides et une plus grande responsabilisation des jeunes dans des démarches de projet ancrés dans des besoins réels, etc.

Les offres les plus attractives telles que celles proposées dans certains pays[53] sont celles qui associent un cadre lisible, un objectif collectif et une marge réelle d'initiative. En clair, ce sont des offres qui redonnent aux adolescents le pouvoir de décider et d'agir collectivement.

2.4.2. Des offres à penser de manière évolutive pour accompagner la maturation des adolescents

L'offre de loisirs collectifs doit prendre en compte la place du téléphone portable dans l'engagement ou le désengagement social des jeunes, dans l'exacerbation des inégalités sociales et de genre et dans une culture populaire de la connexion permanente en particulier à travers une « routinisation des processus d'évaluation objective de soi et des autres [et] une perméabilité nouvelle entre les sphères privées et publiques ainsi qu'entre les sphères marchande et civile[54] ».

Le manque de flexibilité de l'offre actuelle et son sous-dimensionnement met certains adolescents en position de repli (démission sociale) voire de résistance et contestation en ligne de l'éducation proposée. Les loisirs collectifs existants répondent souvent à une organisation par tranches d'âges administratives plutôt que par une logique évolutive épousant le processus de maturation des adolescents. Ce sont des dispositifs pensés par les adultes pour les jeunes avec une priorisation implicite de la réussite scolaire et de la prévention des risques. Ces logiques laissent peu de place à l'expression des adolescents comme acteurs de plein exercice et citoyens en devenir, à leur prise d'initiative notamment par la reconnaissance de leurs « cultures sociales » propres ou encore à la prise en compte de la diversité de leurs profils et parcours.

On assiste à un décalage grandissant avec les temporalités des adolescents[55]. L'offre éducative – scolaire ou populaire – leur semble alors ne plus répondre ni leurs besoins fluctuants d'autonomie, ni à leurs soifs d'expérimentation identitaire, ni même à leur rapport non linéaire aux apprentissages. Or, l'offre de loisirs pour qu'elle soit à nouveau plébiscitée par les jeunes doit mieux prendre en compte leurs parcours, leurs émotions, leurs aspirations en jouant sur les dynamiques de pairs. L'offre doit devenir évolutive, adaptable

[51] Selcuk R. Sirin, Scott Z. Brauer, and R. Canan Tugberk, Reframing Adolescent Identity : A Global Perspective for the Digital Age, The Annual Review of Developmental Psychology is online at devpsych.annualreviews.org (2024).

[52] Carolina Falcón-Linares, Sara González-Yubero, Marta Mauri-Medrano, María Jesús Cardoso-Moreno, Impact of Social Media on Adolescence : Mapping Emerging Needs to Build Resilient Skills, revue Societies (2023).

[53] Les projets de « chantier numérique » (urban hack, makerspace, ateliers durables) comme les programmes d'impact pour jeunes volontaires aux Pays-Bas : Serve the City Amsterdam, l'éducation à la nature en Finlande https://www.metsa.fi/en/outdoors/nature-education/, des mini-stages de vacances au service de la « communauté » en Australie communitygrants.gov.au

[54] Claire Balleys, *Socialisation adolescente et usages numériques*, Rapport d'étude, INJEP (2017).

[55] Le phénomène de visionnage en accéléré de podcasts, capsules vidéo, séries ou films rendent, du point de vue de certains jeunes, le monde des adultes comme insupportablement lent et dépassé https://www.lemonde.fr/campus/article/2025/11/13/si-je-ne-mets-pas-au-moins-1-5-je-m-ennuie-la-spirale-infernale-du-speed-watching_6653199_4401467.html

et ajustable, y compris par les principaux intéressés. C'est en quelque sorte un effort de démocratisation qui doit participer d'une logique de sécurisation des adolescents et de leurs parents. Il s'agit de développer des nouvelles convergences entre les organisations, les méthodes, les contenus, les espaces et les interactions sociales. La reconnaissance des cultures numériques peut participer d'une plus grande responsabilisation des jeunes. Pour les éducateurs, cela implique de passer de l'expert au facilitateur, de travailler avec les communautés numériques, de développer les compétences tant en santé mentale qu'en médiation digitale et d'accepter l'incertitude comme une donnée éducative fondatrice.

3. Un état des lieux contrasté de l'offre à destination des plus de 11 ans

3.1. Une offre historiquement pensée pour les moins de 11 ans et peu attractive

3.1.1. Une structuration de l'offre autour de l'enfance

Dans le cadre des dispositions relatives à l'accueil collectif des mineurs le code de l'action sociale et des familles retient la notion juridique de « mineurs ».

L'article L. 227-4 et les articles R. 227-23 à 26 du CASF déterminent les conditions d'élaboration, de communication et d'évaluation du projet éducatif par l'organisateur et du document de nature pédagogique par l'équipe d'animation et son directeur… Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils » et appelle dans le projet éducatif à une distinction entre l'enfant et le jeune. À titre d'exemple, le site institutionnel de la SDJES de la Manche met à disposition des *cahiers de l'ACM* et un hors-série consacré au projet éducatif qui rappelle, entre autres, la nécessité des attendus adaptés, progressifs en rapport avec le contexte de l'accueil de loisirs et les publics accueillis et le besoin de différencier les pédagogies en fonction de la connaissance des publics accueillis[56]. Dans les structures observées, le projet éducatif a constitué un élément important de prise en compte du public adolescent avec quelques spécificités qui ont retenues l'attention de la mission : prise en compte de segments d'âge (11/13 ans révolus, 14/17 ans révolus), cartographie du projet jeunes adolescents, mise en exergue des différents temps de l'adolescence et leurs déclinaisons en termes de développement psychique, physique et sexuel.

Les projets pédagogiques[57] portés à l'attention de la mission ne répondent pas toujours au même formalisme et à la même rigueur que le projet éducatif et ne constituent pas toujours des documents utiles pour caractériser dans leurs objectifs et leurs mises en œuvre l'offre de loisirs adaptée au public adolescent. Ils se réduisent parfois, après un préambule générique, à un descriptif du fonctionnement de la structure et à la présentation de l'équipe. Les intentions éducatives relèvent parfois de la déclinaison de valeurs ou de principes qui peuvent s'appliquer à un public de jeunes sans distinction précise d'âge. Certains projets pédagogiques s'apparentent plus à un simple un programme ou un inventaire d'activités à planifier qu'à un véritable projet pédagogique.

3.1.2. Une faible attractivité de l'offre de loisirs éducatifs pour les adolescents

Des différents travaux dont la mission a pris connaissance et entretiens qu'elle a conduits, il ressort que la faible attractivité de l'offre de loisirs éducatifs repose sur plusieurs facteurs explicatifs parfois cumulatifs.

La mission a mis en évidence dans la partie 1 du rapport des choix de temps de loisirs libérés qui peuvent entrer en concurrence avec d'autres offres de loisirs encadrés ou pas encadrés (pratiques sportives ou culturelles) ou avec des contraintes liées à la scolarité et ses exigences (devoirs à domicile, renforcement ou consolidation de connaissances et de compétences scolaires en dehors du cadre scolaire). Les loisirs

[56] Même si c'est la figure de l'enfant qui prédomine « Organiser la place de l'enfant au sein d'un collectif, c'est aussi penser en équipe la plus-value éducative des temps d'accueil » ; « La famille confie son enfant pour que celui-ci vive avec les autres, se sente bien, bénéficie d'activités adaptées à ses possibilités, se sente en sécurité et progresse » ou « Donner les moyens à l'équipe de prendre du temps pour échanger avec les familles permet de prendre en compte le vécu des enfants, leur réalité sociale, leur âge et de porter attention à leurs champs d'intérêt ».

[57] Conformément à l'article R. 227-26 du CASF, le projets éducatif et pédagogique sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents du ministre chargé de la jeunesse. La mission a donc pu consulter l'intégralité des projets pédagogiques des structures visitées. Les constats cités plus haut sont le résultat de l'analyse exhaustive de ces projets.

individuels et autonomes (jeux vidéo, sorties entre amis, etc.) occupent une place prédominante rendant plus difficile l'attrait pour les structures collectives.

S'agissant de l'offre de loisirs en elle-même, sa faible attractivité pourrait reposer en partie sur le décalage entre l'offre proposée et les centres d'intérêt des adolescents. Les adolescents semblent de moins en moins intéressés par les activités proposées « sur étagères » (cf. supra). Les activités proposées (cf. infra) peuvent être perçues comme « enfantines », inadaptées à la tranche d'âge concernée et ne correspondant plus aux attentes d'adolescents en quête d'autonomie et de défis plus matures. Certains adolescents associent les structures proposant des activités de loisirs à un lieu pour les « petits », ce qui peut les dissuader d'y participer par crainte du jugement de leurs pairs. Ainsi, dans une des structures visitées, lors des échanges de la mission avec les jeunes, ces derniers pour décrire les règles et conditions d'un « lieu de loisirs idéal », ont particulièrement insisté sur la nécessité d'interdire le lieu aux moins de 10 ans, la proposition ayant fait l'unanimité lors de l'entretien collectif conduit. En outre, dans une autre structure pourtant installée dans une école primaire pendant les vacances et face à la question des membres de la mission autour de ce choix de lieu, les jeunes avaient indiqué que c'était moins le lieu que le fait de ne pas être mélangé physiquement avec des « petits » qui était important.

L'une des caractéristiques des adolescents dans leur socialisation peut être l'envie de se retrouver entre pairs : ils préfèrent souvent organiser leurs propres activités, dans des espaces informels (parcs, bancs, etc.) où ils se sentent plus libres, en dehors du regard et de la surveillance des adultes. Certaines structures à cet égard ont mis en place des espaces « libres » où les adolescents peuvent se retrouver et organiser leurs propres activités. C'est ainsi le cas, à l'Espace jeunes de la ville d'Aniane (Hérault) avec la conception d'un abri autonome par les adolescents après un travail en amont avec un ingénieur d'art et artiste land 'art et la création au sein de la structure d'une association de jeunes qui permet l'organisation de projets portés par les jeunes eux-mêmes.

Lors des échanges focus groupe avec des adolescents, la sortie entre amis (mixte ou par genre) au centre commercial de proximité a été souvent citée et plébiscitée. *A contrario*, l'activité balade ou promenade ne faisait pas partie des pratiques de loisirs individuelles ou collectives mentionnées.

Les travaux académiques, notamment en sociologie montre que l'adolescence est un âge de mise à distance des adultes et des institutions, ce qui rend paradoxal et complexe de vouloir encadrer leurs loisirs de manière trop structurée ou de concevoir des politiques de soutien à la parentalité efficaces. Le manque parfois d'attractivité couplé à une offre réduite à destination des adolescents rencontre leur besoin d'autonomie et de liberté. Le cadre de certains ACM peut être perçu comme « trop encadré » : les adolescents aspirent à plus de liberté et de choix dans leurs activités. Un cadre d'offre de loisirs éducatif trop rigide ou infantilisant peut les décourager.

Enfin, l'une des raisons évoquées pour le manque d'attractivité se trouve dans manque parfois d'implication des plus de 11 ans dans la conception de leurs activités. Cette absence de co-construction fait que les adolescents ne sont pas systématiquement consultés ou impliqués dans l'élaboration des programmes de leurs loisirs, ce qui peut expliquer un sentiment de déconnexion avec l'offre proposée (cf. infra).

3.2. Des difficultés structurelles et pédagogiques

Les loisirs éducatifs collectifs constituent un espace propice à l'émancipation des adolescents en facilitant l'engagement social, la construction de compétences et l'inclusion. Pourtant, l'offre actuelle apparaît peu adaptée aux besoins des plus de 11 ans et caractérisée par des difficultés structurelles et pédagogiques.

3.2.1. Des projets à retravailler autour du défi de la participation des adolescents

Les accueils de loisirs sont souvent pensés autour de la mise à disposition d'équipements et de l'organisation d'activités au sein de projets conçus par des éducateurs. La prédétermination de ces projets dans la plupart de leurs dimensions – conceptuelles, pédagogiques, logistiques, spatio-temporelles et budgétaires – laisse une place limitée à la prise d'initiative des jeunes. Depuis l'avènement des réseaux sociaux, les jeunes sont tous des créateurs de contenus (numériques) habitués à fonctionner dans des organisations horizontales[58].

[58] Joëlle Bacha. Réseaux sociaux et autonomisation des adolescents. Education. Université de Cergy Pontoise, 2013. Français. ⟨NNT : 2013CERG0656⟩. ⟨tel-00957080⟩

Ils peinent dès lors à retrouver dans les temps d'éducation collectif – que ce soit à l'école ou dans les structures d'éducation populaires – un fonctionnement qui réponde à ces aspirations.

Pourtant la qualité de l'engagement des éducateurs, leur expérience avérée et leur expertise dans le dialogue avec la jeunesse doit permettre de repenser les projets éducatifs autour de l'enjeu participatif. Celui-ci revêt plusieurs dimensions.

La contribution : dès sa conception, le projet doit être pensé pour permettre aux adolescents d'apporter quelque chose d'utile à la collectivité. Cela participe tant du sentiment d'appartenance que du sentiment de compétence. Ce volet est particulièrement important dans des « chantiers de jeunes » par exemple surtout si les rôles sont tournants (accueil, communication, organisation, réalisation, etc.). Cette approche développe le sens des responsabilités et de l'intérêt général dans une organisation collaborative. Les missions contributives doivent ainsi être inscrites dans le fonctionnement ordinaire et les acquis des jeunes valorisés (attestations, portfolios).

La prise d'initiative : rendre le projet et son espace de réalisation propice à la prise de décision des jeunes renforce leur motivation. Cela peut se matérialiser par des espaces permanents d'idéation (exemples des murs à projets comme la mission a pu l'observer lors de ses déplacements notamment à la Maison des jeunes de Saint-Hilaire-du-Harcouët dans la Manche) mais aussi fondamentalement par le « droit à l'essai », c'est-à-dire la possibilité de tester une idée avec un micro-budget. L'éducateur se positionne dès lors comme accompagnant plutôt que comme prescripteur d'un programme imposé. L'expression créative participe du renforcement de l'estime de soi et de l'adaptabilité autant de jalons dans un monde pavé d'incertitudes.

La démocratie vécue : cette acception de la participation est au cœur de la construction sociale du jeune. Les conseils de jeunes dès lors qu'ils sont réellement décisionnels sur les règles de vie commune, sur les choix d'activités et sur la gestion du budget constitue une opportunité significative pour développer la culture démocratique. Les jeunes peuvent ainsi être formés au débat, à l'argumentation, à la gestion de conflit et au fonctionnement des institutions démocratiques (simulations d'assemblées locales). Cela participe à la fois d'un sentiment de légitimité à prendre la parole mais aussi à la confiance (transparence, consentement, etc.) dans la relation entre adultes et jeunes. Le cadre européen de référence pour une culture de la démocratie1 du Conseil de l'Europe constitue un référentiel utile en la matière.

L'engagement social : les projets solidaires en lien avec des associations locales, les actions environnementales ou encore le parrainage d'actions humanitaires entrent dans cette notion. L'engagement social développe l'empathie, la conscience des enjeux sociaux et planétaires et la force du collectif. Inscrire une dimension d'utilité sociale à un projet renforce la motivation des adolescents.

La responsabilisation : co-gérer des lieux, du matériel ou même le suivi d'un projet engage véritablement les jeunes. Ils peuvent être associés à la gestion d'une salle équipée, à l'évaluation d'un projet voire au recrutement d'animateurs. Cela facilite l'appropriation de l'offre de loisirs, crée un climat de confiance et peut réduire les conflits d'usage.

L'expression : donner une voix aux jeunes est essentiel ; donner une portée à cette voix peut changer le regard des jeunes sur l'activité. En leur confiant un rôle médiatique (web-radio, réseaux sociaux, journal en ligne) et en aboutissant à de l'expression scénique (scènes ouvertes, représentations, expositions), on les valorise publiquement tout en les éduquant aux médias, à l'information, à la communication voire à l'hygiène numérique.

Dans l'ensemble de ces acceptions de la participation, il s'agit de :

- passer du « pour » au « avec » les jeunes : ils ne sont plus seulement un public mais des partenaires ;
- diversifier les niveaux de participants : information, consultation, co-construction, décision, gestion ;
- former les équipes à la facilitation, au débat et à la pédagogie de projet ;
- sécuriser le cadre avec des règles claires, un budget défini et le droit à l'erreur ;
- intégrer le degré d'engagement comme un indicateur plus fin que la simple fréquentation.

À cet égard la démarche « Ados+ » initiée par la fédération nationale des Francas est particulièrement intéressante. Elle repose sur une dynamique de projet, dont la particularité est d'associer les adolescents à toutes les étapes de sa construction. Cette participation des adolescents s'appuie sur des pratiques éducatives telles que des démarches de consultation, des débats à visée philosophique, des émissions de Webradio, la réalisation de photoreportages...

3.2.2. Une logique d'activités plus que d'accompagnement de projet

De nombreux accueils de jeunes semblent organisés autour d'une logique occupationnelle des jeunes. Des activités sont fréquemment proposées en dehors de tout projet spécifique. Pourtant, l'une des plus-values éducatives réside précisément dans le processus d'accompagnement des jeunes tout au long de la réalisation d'un projet auquel ils donnent du sens.

Dans le modèle le plus fréquemment identifié par la mission, les éducateurs ou animateurs sollicitent de manière informelle et peu structurée les idées des jeunes et conçoivent ensuite un planning d'activités (sport, sorties, ateliers, etc.) invitant ces mêmes jeunes à choisir dans une offre largement prédéfinie. La réussite est alors mesurée à l'aune du taux de fréquentation voire du climat social dans lequel se déroulent les activités. Cette organisation pousse les adolescents dans une posture de consommateurs qui « zappent » d'une activité à l'autre. Les apprentissages psychosociaux (autonomie, responsabilité, coopération, etc.) restent alors implicites et la motivation chute dès lors qu'une activité s'éloigne de leurs centres d'intérêt.

Une logique d'accompagnement de projet vise au contraire à aider les jeunes à exprimer une idée ou un besoin, à la transformer en projet réalisable et à apprendre par l'action. L'accueil collectif devient alors un espace ressource plutôt qu'un simple lieu d'animation. Cela implique un changement de posture, voire de culture professionnelle, des encadrants qui deviennent des médiateurs et facilitateurs garants du cadre et de la sécurité. Il aide les jeunes à formuler leurs envies, à anticiper les étapes de la gestion de projet, à œuvrer en collectif apprenant, etc. Dès lors que l'activité n'est plus une fin en soi mais un support d'apprentissage, les adolescents ne sont plus de simples usagers mais deviennent des co-décideurs du fonctionnement de la structure. Cela peut prendre des formes très variées (organiser un tournoi de foot, un séjour, un concert, etc.) avec à chaque étape (conception, montage du dossier, construction d'un plan de financement, recherche de partenaires, élaboration d'un plan de communication, etc.) une opportunité d'apprentissage.

La confédération des MJC de France a ainsi fait état de festivals coconstruits (« Ils bougent » en Drôme-Ardèche) avec des jeunes impliqués dans la programmation, le budget, l'accueil et de "Bazars" (à mi-chemin entre un festival et une colo) avec des temps forts avec des résidences d'artistes et des créations in situ (ex : Nice 2023 avec un séjour sur le thème « Méditerranée(s) ? Mer fermée, Cultures ouvertes », avec un cofinancement colos apprenantes par la DRAJES et été culturel par la DRAC), favorisant la mixité de groupes et l'engagement.

Dans le champ sportif, l'intérêt de cette logique est de déplacer le centre de gravité de la simple pratique vers l'organisation collective, la répartition des rôles, la régulation entre pairs et l'appropriation progressive des règles, ce qui en fait un support particulièrement lisible d'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité. Pour réussir cette mutation, il s'agit à la fois de former les éducateurs à la gestion de projet collaboratif, à l'écoute active et à la pédagogie énactive[59] mais également de formaliser les processus co-décisionnels, l'animation collective et les modalités d'accompagnement des jeunes. Cet ensemble de conditions participe d'une motivation plus durable des adolescents et du développement de leur agentivité individuelle et collective.

3.2.3. Un désir d'engagement, de citoyenneté et de mobilité à encourager

La technicité des animateurs et éducateurs est réelle. Pour autant, leur mission gagnerait à être redéfinie autour de la notion d'émancipation. Leurs compétences professionnelles, leurs postures et l'organisation des structures doivent conjointement participer d'une véritable culture de l'accompagnement émancipateur. Il s'agit ainsi de partir autant des motivations intrinsèques des jeunes et que leur appétit de consommateurs d'activités. Pour cela, la formation des professionnels devrait recouvrir les champs suivants :

[59] Fondée sur les travaux du théoricien chilien Francisco Varela, l'approche *énactive* (donc « en actes ») est une approche de l'apprentissage qui considère que l'on apprend en agissant et en interagissant avec son environnement, plutôt qu'en recevant passivement des connaissances.

- travailler la posture éducative (écoute active, gestion du droit à l'erreur, soutien, entrée dans les cultures adolescentes, etc.) pour susciter un sentiment de considération chez les jeunes ;
- maîtriser la pédagogie de projet (techniques d'idéation avec des adolescents, construction et ajustement d'objectifs éducatifs, planification participative, évaluation des compétences psychosociales) pour soutenir la construction de leur citoyenneté ;
- accompagner à la mobilité : connaissance des dispositifs européens et internationaux, préparation interculturelle, valorisation des compétences plurilingues, etc. afin d'ouvrir des horizons en particulier pour les jeunes de milieux moins favorisés ;
- travailler en réseau : montage de partenariats, co-éducation scolaire, populaire, parentale, recherche de financements participatifs pour soutenir la réalisation des projets des jeunes ;
- ces compétences professionnelles sont en mesure de rencontrer les motivations intrinsèques des adolescents.

Afin d'aider les structures à identifier leurs points forts et leurs marges de progrès la mission a élaboré un outil d'évaluation (auto analyse du potentiel participatif) présenté en annexe n° 8.

3.2.4. La nécessaire complémentarité et l'indispensable travail en réseau entre acteurs

Travailler en réseau d'acteurs démultiplie les possibilités d'accompagnement et permet de mieux cibler et différencier la réponse apportée à l'expression de leurs besoins. La richesse du réseau ouvre les possibilités de choix des jeunes et augmente les opportunités de coopérations atypiques (exemple : maison des sciences et théâtre). L'exploration de possibles collaborations au sein d'un réseau élargi donne un sentiment d'autonomie aux jeunes et facilitent l'expression de leurs singularités. La reconnaissance sociale acquise par le réseau contribue à rendre plus durable l'engagement de tous les acteurs voire permet de renforcer la sécurité des emplois. Enfin, la diversité des cultures professionnelles est de nature à renforcer l'utilité perçue de l'offre éducative.

Le tableau ci-dessous analyse les effets potentiels des types de coopération sur la motivation des jeunes.

Fig. 1 – Exploration des coopérations

Type de coopération	Exemples	Mécanismes motivationnels activés chez les jeunes
Coopération entre professionnels de l'éducation (animateurs, enseignants, éducateurs)	Projet commun entre collège et accueil de loisirs : atelier vidéo évalué en cours de français puis diffusé au centre	Sentiment de cohérence entre les temps éducatifs, valorisation des compétences, utilité perçue des activités
Partenariats avec les familles	Comités de parents pour co-concevoir des sorties ; ateliers parents-ados (cuisine, sport, bricolage)	Soutien affectif, reconnaissance sociale, sécurisation qui favorise l'engagement
Coopération entre jeunes (pair-à-pair)	Conseil de jeunes décidant du programme des vacances ; tutorat des 16-17 ans pour les 11-12 ans	Autonomie, sentiment de compétence, sentiment d'appartenance, leadership positif
Partenariats associatifs et culturels	Interventions croisées d'une MJC, d'un club sportif et d'une compagnie artistique dans un centre de loisirs	Découverte de nouveaux « modèles », curiosité, ouverture culturelle
Coopération avec les acteurs du territoire (mairie, médiathèque, services jeunesse)	Pass loisirs commun, événements de quartier co-organisés (festival, tournoi inter-structures)	Valorisation territoriale, visibilité des projets, sentiment d'utilité citoyenne

Partenariats avec le monde professionnel	Stage découverte, fablab animé par une entreprise locale, rencontre avec des artisans	Projection vers l'avenir, sens donné aux apprentissages, capacité à se projeter
Coopération intergénérationnelle	Projets avec EHPAD ou maisons de quartier : mémoire locale, jardin partagé	Valorisation, empathie, sentiment d'être utile aux autres
Coopération numérique	Plateforme participative où les jeunes proposent et votent pour des activités	Hygiène numérique, expression personnelle, attractivité liée aux outils technologies numériques

Source : Tableau réalisé par la mission

La mise en place des projets éducatifs de territoire (PEdT) constitue souvent un cadre structurant pour articuler les trois temps éducatifs – scolaire, périscolaire et extrascolaire – autour d'objectifs partagés. Ils gagnent à être pensés autour de l'ensemble des continuités : éducatives, territoriales, humaines, matérielles, etc. Leur ingénierie peut plus aisément être mise en œuvre dans le cadre d'un projet QPV, TER ou ESJ à condition que chaque acteur perçoive pleinement les avantages d'une culture partenariale et d'une responsabilité partagée quand il s'agit d'éducation.

3.3. Des enjeux de ressources humaines préoccupants

3.3.1. La crise du recrutement dans l'animation

La question de l'animation à destination des adolescents s'inscrit dans des évolutions plus larges affectant l'ensemble du secteur, confronté à des difficultés importantes de recrutement et de fidélisation. Les constats réalisés par la mission rejoignent à cet égard les analyses déjà formulées dans plusieurs travaux de l'IGÉSR, de l'INJEP[60] et du Comité de filière de l'animation.

Le rapport IGÉSR de 2021 consacré aux métiers de l'animation dans le secteur périscolaire met en évidence l'instabilité récurrente des équipes, l'importance du turn-over et les difficultés persistantes de recrutement, notamment pour les fonctions d'encadrement et de direction. Ces constats valent plus largement pour les structures intervenant auprès des adolescents. L'accueil de ce public requiert en effet des professionnels expérimentés, capables de tenir une posture éducative adaptée aux enjeux de l'adolescence et suffisamment stabilisés dans leurs fonctions pour construire une relation durable avec les jeunes et leurs familles.

Or, les données disponibles montrent par ailleurs que le champ sport-animation repose encore largement sur des emplois à durée déterminée, à temps partiel ou saisonniers. Les travaux relatifs à l'emploi associatif soulignent également la fragilité économique d'une partie des structures du secteur jeunesse et éducation populaire, fragilité accentuée par les effets durables de la crise sanitaire. Les travaux du Comité de filière et les auditions menées par la mission mettent en évidence plusieurs facteurs structurels de cette situation : fragmentation des temps de travail entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, faibles perspectives de carrière, lisibilité insuffisante des parcours professionnels et articulation encore imparfaite entre diplômes non professionnels et diplômes professionnels.

Ces éléments contribuent à un déficit d'attractivité durable des métiers de l'animation. Ils produisent un décalage croissant entre les ambitions assignées aux politiques de complémentarité éducative et les conditions d'exercice des professionnels chargés de les mettre en œuvre, particulièrement lorsqu'il s'agit d'accompagner des adolescents.

Recommandation n° 6 : soutenir, dans les territoires, les démarches de mutualisation et de stabilisation des emplois entre associations, collectivités et autres employeurs publics ou parapublics, afin de mieux sécuriser les parcours professionnels dans l'animation, notamment pour les interventions auprès des adolescents (DS en lien avec la DJEPVA et le comité de filière Animation).

[60] Parmi bien d'autres, on peut par exemple noter : J. Camus et F. Lebon, Regards sociologiques sur l'animation, La documentation française, FONJEP, Paris, 2015. Ou encore Dirigé par Amsellem-Mainguy, Y., Bréant, H., Porte, E. (2026). *Idées reçues sur l'animation jeunesse*. Le Cavalier Bleu. https://shs.cairn.info/idees-recues-sur-lanimation-jeunesse--9791031808260?lang=fr

3.3.2. Le manque de formation spécifique « adolescence »

L'examen des certifications préparant aux métiers de l'animation fait apparaître l'absence d'une filière nationale explicitement dédiée à l'intervention auprès des adolescents. Les réformes successives des diplômes ont privilégié une logique de simplification et de polyvalence, qui a renforcé la lisibilité d'ensemble des certifications mais a réduit la visibilité de spécialisations formalisées portant sur des enjeux relevant de l'adolescence.

Les diplômes professionnels, en particulier le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative ou culturelle », ainsi que le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), permettent d'intervenir auprès de publics variés, parmi lesquels les adolescents. Ils ne comportent toutefois pas de spécialisation obligatoire par tranche d'âge ni de référentiel spécifiquement centré sur les problématiques propres à cette période de la vie. L'intervention auprès des adolescents constitue ainsi un champ possible d'exercice, et non un domaine professionnel explicitement structuré à l'échelle nationale. Un constat voisin peut être formulé pour le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Celui-ci demeure le principal vivier d'intervenants occasionnels en accueils collectifs de mineurs[61], y compris auprès des 11-17 ans, sans qu'existe pour autant une spécialisation nationale dédiée à ce public. Les éventuels approfondissements relèvent de l'offre des organismes de formation et ne donnent pas lieu à une reconnaissance nationale différenciée. La préparation à l'intervention auprès des adolescents dépend ainsi fortement des contextes locaux de formation et d'emploi.

La mission relève également l'absence d'outils statistiques suffisamment précis pour apprécier le nombre de professionnels spécifiquement formés ou mobilisés auprès des adolescents. Les données disponibles portent généralement sur des volumes globaux de diplômés, sans ventilation selon les publics effectivement encadrés. Il n'est dès lors pas possible d'apprécier précisément l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des structures accueillant prioritairement des adolescents.

Au total, la structuration actuelle de l'offre de formation autorise l'intervention auprès des adolescents sans l'identifier pleinement comme un champ de compétences spécifique. Cette situation ne favorise ni la visibilité du secteur ni la montée en compétence des professionnels.

Recommandation n° 7 :

- définir un cadre national de formation continue intégrant des modules spécifiques relatifs aux problématiques de l'adolescence, à destination des professionnels de l'animation (DS en lien avec la DJEPVA) ;
- améliorer les outils statistiques afin de mieux objectiver les besoins de formation et d'encadrement relatifs aux publics adolescents (DJEPVA, SG-DNE, INJEP).

3.3.3. La posture professionnelle, la stabilité et la pérennité des équipes d'encadrement formées

La qualité de l'accompagnement proposé aux adolescents dépend étroitement de la posture des professionnels et de la stabilité des équipes. Comme vu précédemment, l'adolescence est une période de transition, marquée par une tension entre aspiration à l'autonomie et besoin de repères où les conduites à risque s'inscrivent fréquemment dans des dynamiques d'expérimentation identitaire et de recherche de légitimité symbolique. Dans ce contexte, la présence d'adultes référents identifiés, stables et capables d'articuler écoute, cadre et reconnaissance constitue un facteur important de sécurisation pour les jeunes comme pour leurs familles.

Les auditions, les observations de terrain et les travaux mobilisés par la mission convergent pour montrer que l'intervention auprès des adolescents ne saurait se réduire à l'organisation d'activités. Elle suppose une posture professionnelle spécifique, fondée sur la qualité de la relation, la capacité à reconnaître le pouvoir d'agir des jeunes, l'attention portée aux enjeux de genre, aux discriminations, aux usages numériques ou encore aux conduites à risque, ainsi que l'aptitude à construire des règles lisibles et partagées. Les dispositifs

[61] Outre ses auditions de professionnels du secteur qui ont souligné ces éléments, la mission a également relevé que pour les 89 responsables de structures ayant répondu à l'enquête, 45 % des animateurs intervenants dans leurs structures auprès des adolescents étaient titulaires ou stagiaires BAFA.

qui favorisent la participation effective des adolescents et leur responsabilisation produisent des effets d'autant plus solides que les équipes disposent d'une formation adaptée et d'une continuité dans l'intervention. Dans cette perspective, la stabilité des équipes revêt une importance particulière, la relation de confiance avec les adolescents et leurs familles se construisant dans la durée.

Or, la mission a constaté, en cohérence avec plusieurs analyses sectorielles (INJEP, Comité de filière), que le renouvellement important, la fréquence des contrats de courte durée et la part élevée du temps partiel fragilisent cette continuité éducative. Ainsi, en 2024, seulement 40 % des animateurs professionnels bénéficiaient d'un contrat stable, et leur salaire moyen restait inférieur de 30 % à celui des enseignants ou des éducateurs spécialisés, pour des responsabilités souvent comparables. Cette instabilité réduit la capacité des structures à construire des repères durables, à installer une relation de confiance avec les familles et à accompagner dans la durée les processus d'autonomisation propres à l'adolescence.

3.4. Des modèles économiquement peu documentés et fragiles

L'offre de loisirs éducatifs collectifs 11-17 ans est portée d'une part par des services municipaux ou intercommunaux et d'autre part des associations dont le modèle économique dépend fortement de subventions publiques (CAF, État, collectivités, parfois conseils départementaux ou régionaux) et des recettes liées à la participation des familles dont la tarification est variable selon les territoires. La CNAF conditionne le versement de ses aides à une accessibilité financière pour toutes les familles ; la tarification est ainsi modulée en fonction des ressources, avec une utilisation recommandée du quotient familial permettant de mieux prendre en compte les situations de monoparentalité. La CNAF vient ainsi d'engager une expérimentation sur la tarification.

D'après une étude de 2019 de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), le bloc communal prend en charge 54 % des dépenses, les familles 22 %, les subventions des caisses d'allocations familiales (CAF) s'élevant à 15 %.

De grandes disparités existent donc d'un territoire à l'autre, selon les moyens dont disposent les collectivités ou qu'elles décident de consacrer à cette politique, les revenus des familles (sur la base desquels la participation est souvent, mais pas systématiquement, calculée) et les interventions des CAF qui peuvent varier d'un territoire à un autre.

Les financements attribués par l'État en la matière restent assez marginaux et souvent présentés comme incitatifs. En effet, hormis le dispositif FONJEP qui ne concerne que les associations et l'arrêt des crédits alloués au titre de « vacances apprenantes » ou du « plan mercredi », les crédits d'État ne sont plus déterminants au point que plusieurs des personnes entendues par la mission relèvent une contradiction entre une volonté portée par l'État et un financement assuré par les collectivités et la CAF.

Le nombre d'expérimentations diverses, d'appels à projet, d'appels à manifestation d'intérêt, comme le dispositif colos apprenantes, la prestation de service jeunes de la CAF et l'arrêt de certaines aides comme celle du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) en 2025, crées un sentiment de fragilité et de précarité peu incitatif. Les dispositifs mis en place sont davantage perçus comme des réponses conjoncturelles plutôt que des stratégies politiques de long terme répondant à de réels besoins éducatifs. L'éclatement de ces initiatives et de leurs modalités d'obtention démultiplient pour les structures organisatrices le temps et les ressources à mobiliser pour bénéficier des financements.

La mission a également pu relever une grande variabilité des modèles de mise en œuvre des temps périscolaires par les collectivités, soit en régie directe, soit sous forme de marchés publics, voire par délégation. Cette organisation résulte souvent de choix politiques locaux qui peut fragiliser la stabilité des équipes d'encadrement. Il conviendrait à ce titre de rendre plus attractives, pour les collectivités, les formes de contractualisation ou de partenariats avec le secteur associatif qui s'inscrivent dans une logique de temps long.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont encouragées à diversifier leurs ressources (cotisations, mécénat, autofinancement), mais cette diversification reste limitée dans le champ des loisirs éducatifs collectifs des 11-17 ans, qui s'adresse prioritairement à des publics aux revenus modestes. L'instabilité des politiques publiques en matière d'accueil périscolaire depuis de nombreuses années génère

une certaine hésitation des collectivités territoriales à s'engager durablement en créant des emplois pérennes, renvoyant la prise de risque aux associations prestataires.

Le comité de filière Animation, dans son avis de mars 2026 sur la revitalisation des séjours, pointe la nécessité d'une « collecte sérieuse et approfondie de données » sur l'économie du secteur. Ces structures ont des charges fixes importantes (salaires d'animateurs, locaux, transport, matériels) alors que les recettes propres restent faibles, ce qui les rend sensibles à toute baisse de fréquentation ou modification de subvention. La mission partage cette analyse.

Recommandation n° 8 : réaliser une étude économique approfondie sur l'implication financière des collectivités pour développer des activités qui s'inscrivent dans une logique de complémentarité éducative (DJEPVA, INJEP, COJ en lien avec la CNAF).

3.4.1. Des coûts élevés pour les organisateurs

Pour un accueil de loisirs ou un accueil jeune, le coût complet d'une journée par adolescent est largement supérieur au prix payé par la famille, la différence étant couverte par l'organisateur et la CAF via la prestation de service et parfois des compléments spécifiques. Les organisateurs financent non seulement les temps d'animation, mais aussi les coûts connexes : transport pour les sorties, mise à disposition de bâtiments, entretien, restauration, coordination, formation des animateurs, etc.

Dans son étude précitée de 2019, l'OFGL faisait état d'un coût médian de fonctionnement de 3,5 € par heure d'activité et par enfant, hors nouveaux temps périscolaires (NAP). Elle notait également des disparités individuelles fortes : dans un quart des communes, le coût se situe au-delà de 5 € par heure et par enfant alors que, à l'inverse, dans un autre quart il est inférieur à 2,5 €. Ce résultat n'est pas surprenant compte tenu de la diversité des activités possibles en matière d'accueil périscolaire.

La réglementation CAF encadre la part de financement public : la somme des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux[62] ne peut dépasser 80 % des charges de l'ALSH. Cela signifie qu'au minimum 20 % des charges doivent être couvertes par d'autres sources (familles, collectivités, fonds propres). En pratique, le financement CAF est très loin d'atteindre ce plafond pour la plupart des structures. Les subventions CAF[63] ne couvrent qu'une partie des dépenses, ce qui oblige les collectivités à un effort budgétaire important, particulièrement marqué pour les petites communes ou intercommunalités rurales.

Les exigences de qualité (taux d'encadrement, qualification, inclusion du handicap, projets personnalisés) augmentent encore le coût marginal de l'accueil des 11-17 ans, pour un public souvent moins nombreux et plus difficile à fidéliser que les 3-10 ans.

3.4.2. Une tarification hétérogène parfois dissuasive et des aides qui peinent à résoudre les inégalités d'accès

Les conditions financières d'accès aux loisirs éducatifs collectifs constituent un facteur déterminant des possibilités de participation des adolescents, en particulier pour les familles aux revenus modestes. Au-delà du seul prix affiché, le reste à charge résulte d'un ensemble de coûts – inscription, équipement, transport, restauration – qui peuvent, cumulés, représenter un frein important. La manière dont ces coûts sont répartis entre familles, collectivités et organismes de protection sociale façonne directement les inégalités d'accès.

Les dispositifs locaux de tarification sociale cherchent à limiter ce reste à charge, mais ils demeurent très hétérogènes d'un territoire à l'autre. Les barèmes appliqués, les modalités de calcul selon le quotient familial, la prise en compte ou non de certains frais annexes (transport, repas, nuitées) varient fortement. Dans certaines communes ou intercommunalités, des efforts significatifs sont consentis pour plafonner le coût pour les ménages les plus modestes ; dans d'autres, l'absence de modulation fine ou la faiblesse des subventions laisse subsister des niveaux de participation financière jugés dissuasifs par de nombreux acteurs de terrain.

[62] Prestation de service ordinaire + bonus territoire (CTG).

[63] Prestation de service, compléments ALSH, bonus CTG.

Le coût des ACM sans hébergement peut constituer, pour certaines familles, un frein à leur fréquentation[64]. Les pratiques tarifaires, très disparates d'un territoire à l'autre, renforcent cette difficulté. Du côté des collectivités locales, la plupart souligne la complexité des grilles tarifaires existantes, leur manque de lisibilité pour les familles et leur mise en œuvre délicate pour les gestionnaires.

Une revue de littérature ainsi que des entretiens menés auprès des principaux partenaires institutionnels et associatifs confirment ce diagnostic : les familles sont souvent confrontées à des systèmes de tarification peu compréhensibles, qui varient selon les types et temps d'accueil, les gestionnaires ou les lieux.

Afin d'améliorer cette lisibilité, certaines CAF ont mis en place des mesures visant à renforcer l'accessibilité des structures et la lisibilité des systèmes de tarification. Dans le cadre de la COG 2023-2027, la branche famille prévoit de renforcer l'accessibilité financière dans les accueils de loisirs en engageant une réflexion autour de recommandations nationales en matière de tarification des accueils péri et extrascolaires. Pour ce faire, une expérimentation nationale a été lancée sur les territoires volontaires afin d'améliorer l'accessibilité sociale, la lisibilité des tarifs pour les familles, et la soutenabilité économique pour les gestionnaires, tout en s'adaptant aux spécificités locales. Dans le cadre de cette mise en œuvre, un groupe de travail dédié sera créé associant les CAF désirant s'inscrire dans cette expérimentation.

Pour les ACM avec hébergement, une étude de l'OVLEJ[65], montre que le principal frein au départ en colonies de vacances pour 23 % des parents est le coût du séjour (le premier frein est l'inquiétude des parents à hauteur de 26 %). Depuis plus de 20 ans, différentes études montrent que les enfants des classes moyennes partent de moins en moins en séjours de vacances. La dernière enquête menée par l'INJEP[66] le confirme. Dans une enquête, réalisée avant la crise de 2020 également par l'OVLEJ, il apparait que les différences de revenus pèsent fortement sur la fréquentation des colonies de vacances. En effet, les enfants partent deux à trois fois moins lorsque leurs parents gagnent moins de 4 000 € que lorsqu'ils gagnent 6 000 € et plus. La concentration des aides publiques sur les familles les plus défavorisées semble poser la question de l'accès aux colonies de vacances des enfants de classes moyennes.

Un certain nombre d'aides individuelles accordées sous conditions de ressources sont proposées par l'État (pass'colo, pass'sport, pass'culture) et la CAF (aide aux vacances enfants/ados). Si celles-ci réduisent les barrières économiques et symboliques à l'entrée dans les loisirs collectifs, sportifs et culturels, et soutiennent des secteurs fragilisés (colonies, clubs sportifs, équipements culturels), elles produisent surtout des effets de découverte, de premier accès et de diversification des pratiques, plus que des transformations structurelles des habitudes de loisirs à long terme, faute de recul et de suivi longitudinal systématique. Les évaluations soulignent des limites récurrentes : sous-recours des publics ciblés, inégalités d'information, besoin d'intermédiation par les acteurs locaux, et risques de ne bénéficier qu'aux jeunes déjà partiellement engagés dans ces pratiques.

3.4.3. Des financements croisés peu lisibles et non pérennes

Le modèle de financement repose souvent sur un empilement d'aides : subventions CAF (prestation de service, compléments), cofinancements État (programme 163 jeunesse, vie associative), participation du département ou de la région, soutien des communes ou des intercommunalités lorsqu'une association est organisatrice, des fonds spécifiques (bourses projets jeunes, fonds européens, etc.).

Les aides accordées se superposent, avec des règles et des durées propres, des taux de cofinancement et des critères d'éligibilité différents, qui compliquent la compréhension globale du financement d'une même offre de service au bénéfice des adolescents de 11-17 ans. Même si celles-ci font – en dehors des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt – l'objet d'une contractualisation à caractère pluriannuel, l'annualité budgétaire, créée une incertitude sur la pérennité des postes et des projets en faveur des adolescents financés tant par l'État (postes FONJEP, contrats aidés, service civique) que par la CAF (exemple des CTG et de la prestation de service jeunes).

[64] Baromètre CNAF 2024 - Enquête sur l'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires Cnaf-2025-DE-238-Barometre_0.pdf

[65] Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans - Étude réalisée pour l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) Solen Berhuet, Jérémi Bornet, Lucie Brice Mansencal-Octobre 2024.

[66] Fréquentation des colonies de vacances : Les collégiens issus de milieu social favorisé partent davantage - Analyses et Synthèses n° 44 -Janvier 2021 - INJEP (note basée sur l'enquête de la DEPP sur les activités des jeunes en dehors du collège).

Pour les structures, les mécanismes de tarification et d'aides croisées complexes s'inscrivent dans des modèles économiques souvent fragiles. La nécessité de maintenir des tarifs abordables pour les familles limite les marges de manœuvre, en particulier lorsque les subventions publiques sont incertaines ou en diminution. Les organisateurs doivent arbitrer entre la qualité de l'encadrement, la diversité des activités proposées, l'investissement dans des équipements adaptés aux adolescents et l'équilibre budgétaire global. Dans certains territoires, le niveau de soutien des collectivités ou des partenaires sociaux ne permet pas de développer une offre spécifique pour les 11-17 ans sans augmenter significativement les tarifs, ce qui conduit à des renoncements ou à des formats minimalistes.

Ces tensions économiques ont des effets indirects sur l'accessibilité de l'offre. Elles peuvent conduire à limiter le nombre de places, à réduire l'amplitude horaire, à renoncer à des activités plus coûteuses (sorties, séjours, projets de long terme) ou à différer des investissements pourtant nécessaires pour rendre les structures plus attractives pour les adolescents.

Pour les organisateurs, la gestion de ces financements croisés suppose également un travail administratif important (montage de dossiers, bilans, suivi des conventions) et peut limiter la capacité à se projeter sur le long terme, notamment pour des projets innovants de loisirs éducatifs pour adolescents.

4. Les leviers et les conditions d'amélioration de l'offre

4.1. Intégrer le développement des loisirs éducatifs collectifs comme un axe fort de la stratégie nationale en faveur de la jeunesse

Cette ambition suppose de définir, au-delà des objectifs généraux, les conditions concrètes de sa mise en œuvre, à commencer par une clarification des priorités partagées, des finalités poursuivies et des outils de pilotage permettant d'en garantir la lisibilité et l'évaluation.

4.1.1. Des priorités partagées et des finalités repensées autour de l'autonomie, la participation, l'engagement

L'amélioration de l'offre de loisirs éducatifs collectifs pour les jeunes suppose un véritable changement de paradigme : passer d'une logique de « remplissage » et d'activités standardisées, peu propices à l'initiative des jeunes et à la construction d'un pouvoir d'agir, à une politique structurée qui fait de ces temps un levier central d'autonomie, de participation et d'engagement. Loin d'être un « plus » périphérique, ces loisirs constituent un espace d'expérience où se jouent des enjeux décisifs de socialisation, de construction de soi et de rapport à la vie démocratique déterminant pour l'entrée dans la vie adulte.

Repenser les finalités, c'est d'abord reconnaître la capacité des jeunes à être auteurs de leurs parcours. L'autonomie ne peut plus être réduite à la seule capacité à « se débrouiller », mais renvoie à la possibilité, pour chacun, de choisir, de prendre des initiatives, d'expérimenter et d'apprendre dans un cadre sécurisé. Les structures de loisirs éducatifs, lorsqu'elles donnent prise à l'initiative. Lors de ses déplacements dans des structures jeunesse, la mission a pu constater que les projets portés par les jeunes, les séjours auto-organisés, la gestion partagée des espaces et des temps, deviennent des lieux privilégiés où se construit un véritable pouvoir d'agir. Dans le cadre de la réalisation d'une enquête auprès d'organisateurs d'ACM sans hébergement accueillant des 11-17 ans dans trois départements, la mission a reçu 89 réponses. 29,2 % d'entre elles mettent en avant l'autonomie et la responsabilisation des jeunes et 23,6 % évoquent la souplesse des horaires ou l'accueil libre comme facteurs d'attractivité.

L'exercice de l'autonomie nécessite cependant un cadre clair qui autorise la prise de responsabilités tout en garantissant la sécurité : progression de l'autonomie, droit à l'essai et à l'erreur, accompagnement bienveillant.

Parallèlement, la participation des jeunes apparaît comme une condition et un produit de cette transformation. Toujours dans l'enquête réalisée par la mission, 34,8 % des répondants développent des démarches participatives (co-construction des programmes, comités jeunes, responsabilisation) et apparaissent à 42,7 % comme une des conditions qui renforce l'attractivité des structures.

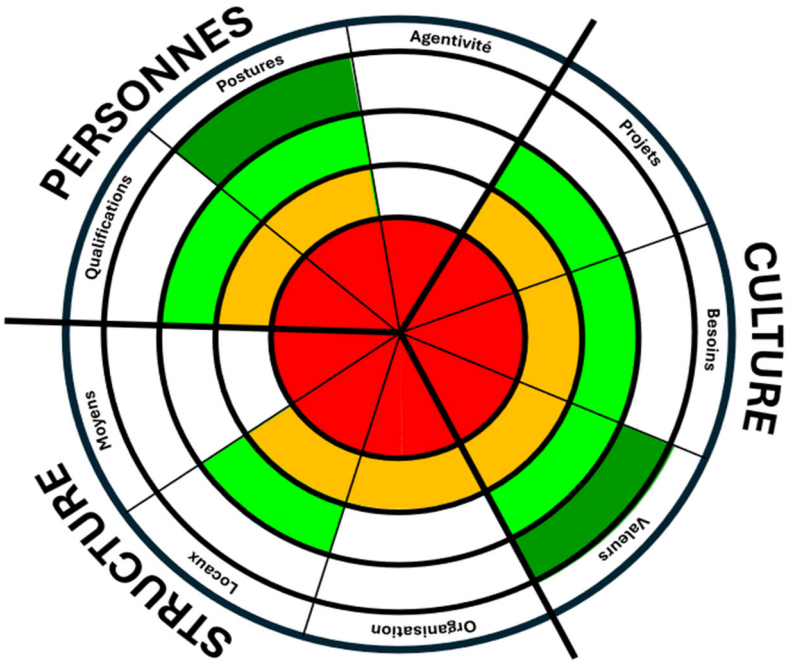
L'engagement, enfin, vient prolonger ces deux dimensions. Les loisirs éducatifs peuvent être pensés comme des incubateurs d'engagement, où l'on passe progressivement du « faire pour soi » au « faire avec et pour les autres ». L'animation occasionnelle[67], le bénévolat dans la structure, les projets solidaires, les initiatives écologiques ou culturelles que la mission a pu observer constituent autant de seuils d'entrée dans des formes d'engagement plus durables. En les rendant visibles, reconnus et valorisés (portfolios, attestations, articulation avec l'orientation, liens avec les dispositifs d'engagement existants), les organisateurs contribueraient à mieux reconnaître ces expériences.

Améliorer l'offre de loisirs éducatifs collectifs, nécessite de définir sur un plan interministériel des priorités partagées et de contribuer à une meilleure lisibilité et évaluation des structures jeunesse déclarées en ACM.

À cet effet, la mission a élaboré un outil d'auto-évaluation dont un exemple de visualisation est présenté ci-dessous sous forme de cible.

Cet outil est fondé sur une définition de l'environnement éducatif qui repose sur trois domaines : « culture » désigne les contenus, objectifs, projets, valeurs, etc. ; « structure » regroupe les organisations, financements et la gestion du temps et des espaces et « personnes » se réfère aux compétences, relations, équipes, partenaires et réseaux. Cette auto-évaluation s'appuie sur une grille constituée de 12 indicateurs gradués sous la forme d'un code couleur présentés en annexe n° 9.

Fig.2 - Radar pour l'auto-évaluation des ACM – Exemple de visualisation permis par l'outil réalisé par la mission



Source : Outil réalisé par la mission

4.1.2. Renforcer l'accompagnement de la politique de continuité éducative au niveau national et y intégrer le développement des loisirs éducatifs collectifs

Au niveau national, il parait nécessaire selon la mission d'investir durablement dans l'animation du partenariat de la complémentarité éducative avec tous les acteurs du champ éducatif celui-ci étant entendu comme une mission partagée.

La fonction stratégique de coordination de la politique de continuité éducative doit être confiée au délégué interministériel à la jeunesse (DIJ) en s'appuyant sur les services de la DJEPVA, la DGESCO, la direction des

[67] L'encadrement des jeunes par des jeunes. Incidence de l'animation occasionnelle dans les parcours personnels et/ou professionnels. Étude publiée par l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) en 2019.

sports, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), sur le Comité d'orientation pour la jeunesse (COJ)[68], ainsi que sur les travaux du Comité de filière de l'animation.

L'installation d'un comité interservices le 9 février 2026 par le DIJ qui a réuni une vingtaine de départements ministériels est de nature à réinstaurer une coordination interministérielle que la mission appelle de ses vœux. Cette initiative qui a permis de faire le point sur les mesures en cours, mises en œuvre ou à venir, portées par les différents ministères au bénéfice des jeunes et de réfléchir à des dynamiques de travail croisées permettant d'améliorer et de faciliter les parcours de vie des jeunes est cependant encore trop récente pour influer sur les politiques de jeunesse en cours.

Ce nouveau cadre d'action, plus agile que le comité interministériel de la jeunesse, doit permettre d'élaborer une stratégie en faveur des loisirs des jeunes sous la forme d'une feuille de route interministérielle et pluriannuelle autour de trois axes :

1. améliorer l'offre de loisirs éducatifs collectifs dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales ;
2. accompagner le renforcement du pouvoir d'agir de la jeunesse dans les espaces qui les accueillent (cf. recommandation n° 4) ;
3. simplifier la gouvernance des politiques de continuité éducative pérenniser les aides en faveur des loisirs collectifs des jeunes.

Recommandation n° 9 :

- élaborer une stratégie en faveur des loisirs collectifs des jeunes sous la forme d'une feuille de route interministérielle et pluriannuelle (DIJ) ;
- intégrer dans les futures directives nationales d'orientations (DNO) « jeunesse, engagement et sport », et les instructions et les notes de service relative à la continuité éducative, les orientations de la future feuille de route en faveur des loisirs des jeunes et inciter les structures qui accueillent des jeunes à élaborer un parcours éducatif d'autonomie, de participation et d'engagement (SG, DJEPVA, DS, DGESCO).

Pour assurer ce rôle de coordination interministérielle et d'animation des services déconcentrés à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la mission estime que des moyens humains au sein de la DJEPVA doivent être spécifiquement dédiés pour assurer le pilotage et l'accompagnement de cette politique et mieux exploiter les remontées issues des dialogues stratégique et de performance organisés avec les services déconcentrés.

Recommandation n° 10 :

- mutualiser les ressources à caractère pédagogique élaborées par les acteurs publics et privés et les bonnes pratiques et les mettre à disposition des services déconcentrés (DRAJES-SDJES) ;
- définir des critères d'évaluation des actions mises en œuvre et disposer d'outils de repérage et de cartographie (DJEPVA) ;
- renforcer l'appui au diagnostic et aux capacités d'ingénierie territoriale par des moyens dédiés sur le Programme 163 « Jeunesse et vie associative » (SG, DJEPVA, DGESCO).

[68] Le COJ est une instance consultative créée par le décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016, placée auprès du Premier ministre, qui contribue à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques relatives à la jeunesse de 16 à 30 ans, à l'insertion des jeunes et à l'éducation populaire. Le COJ compte 108 membres titulaires plus un président, organisés en huit collèges (État, collectivités, organisations de jeunes, associations, insertion, partenaires sociaux, membres associés, personnalités qualifiées). Il fonctionne en deux grandes commissions (éducation populaire, insertion des jeunes), peut être saisi par le gouvernement sur des textes législatifs ou réglementaires, et produit avis, propositions et rapports annuel.

4.2. Soutenir l'innovation territoriale et renforcer la place des jeunes dans la gouvernance des dispositifs

4.2.1. Encourager des expérimentations encadrées

Dépasser les offres sectorielles pour articuler éducation, culture, sport, santé, citoyenneté et engagement semble offrir davantage de latitude aux jeunes dans l'expérimentation de projets nouveaux car intersectoriels[69]. La coordination entre collectivités locales, associations et services éducatifs est un levier essentiel d'innovation, permettant notamment d'articuler différentes ressources territoriales, de soutenir des actions collectives locales et d'ouvrir des parcours d'apprentissage expérientiels.

Les approches participatives impliquant jeunes et acteurs locaux sont de plus en plus utilisées pour créer des interventions qui répondent plus précisément aux besoins des adolescents et améliorent leur participation. Ainsi, impliquer des adolescents dans l'élaboration de programmes ou d'interventions adaptées pour leur bien-être, santé ou loisirs augmente l'appropriation par les jeunes de ces offres de loisirs et l'efficacité globale des dispositifs[70].

L'adolescence est également un segment de vie propice aux expériences. Ludovic Varichon parle de « triple exigence pulsionnelle[71] » liée à un corps qui se transforme, à l'émancipation du modèle parental et à la quête d'un projet de vie. L'expérimentation encadrée peut dès lors offrir un espace d'expression sécurisé pour permettre aux adolescents d'explorer certaines limites. Généralement présentée sous la forme de projet, l'expérimentation permet de « tenter » en déplaçant les paramètres habituels : revoir la relation pédagogique, explorer de nouveaux espaces, varier les contenus, aller à la rencontre de l'altérité, faire évoluer la gestion budgétaire, s'affranchir de contraintes temporelles, etc. Pour tous ces paramètres, il s'agit de confier davantage de responsabilités voire de prise de décision aux adolescents eux-mêmes, le processus créatif ou exploratoire faisant ainsi partie intégrante de l'expression de la crise adolescente.

À Amsterdam, le projet *Serve the city Young*[72] permet aux jeunes d'exprimer toute leur créativité dans des projets courts de création (*urban hack makerspace,* ateliers durables) combinant technique, citoyenneté et innovation sociale. La réalisation immédiate permise par ces projets courts répond pleinement à la notion de crise. Au Danemark, l'expérimentation d'un passe culture ciblé, le *Kulturpas*, pour les jeunes vulnérables de 15–24 ans hors emploi et éducation permet de soutenir l'effort de réengagement social. Il ne s'agit pas d'une aide directe mais d'un financement d'accès à la culture, à raison de 1 000 DKK[73]/an 2025–2026, complété par une assistance numérique et la mobilisation d'un réseau d'acteurs culturels / associatifs.

4.2.2. Proposer des formes d'accueil adaptables

Au regard de la nécessité d'adapter les réponses aux besoins d'autonomie des adolescents, il apparaît nécessaire de repenser les modalités d'accueil afin de les rendre plus souples et innovantes.

Les « tiers-lieux éducatifs » constituent des formes d'accueil qui par définition permettent la rencontre, l'expérimentation et le dépassement des cloisonnements habituels. Dans l'éducation scolaire, ces tiers-lieux peuvent prendre la forme d'espace services jeunesse en accueillant dans les lycées concernés – et souvent au-delà des horaires d'ouverture habituels – des associations partenaires, des pépinières à micro-entreprises, des actions de formation intergénérationnelles, etc. propices à l'innovation. La flexibilité des aménagements (cloisons amovibles, mobilier sur roulette, etc.) et des équipements (outils nomades, tableaux interactifs, etc.) participent de l'engagement des acteurs mais aussi d'une posture de mobilité physique et de curiosité intellectuelle et conceptuelle.

---

[69] Intercommunalités de France et ANACEJ, *Politiques jeunesse et engagement des jeunes : les actions des intercommunalités*, enquête réalisée en 2023, publiée en 2024, disponible en ligne.

[70] Jesus, C., Rodrigues Regalado, I.C., Menezes, I. *et al.* Better together: participatory action research for co-constructing an intervention to enhance leisure activities in non-ambulatory adolescents with cerebral palsy. *Res Involv Engagem* 11, 69 (2025). https://link.springer.com/article/10.1186/s40900-025-00684-5

[71] Ludivic Varichon, *Adolescence avec limites, adolescence sans limites, L'éducation peut-elle être une contrainte*, Le Sociographe (2015) https://shs.cairn.info/revue-le-sociographe-2015-5-page-181?lang=fr

[72] Serve the City Amsterdam

[73] Couronne danoise.

Dans l'éducation populaire, ces formes d'accueil adaptables sont diverses. Stages de réalisation, espaces ados, chantiers éducatifs, terrains d'aventure développés par les Céméa, projets à la carte, hors-les-murs, vacances ouvertes, etc. la flexibilité jouent souvent sur un croisement de paramètres tels le temps, l'espace, les contenus, les profils, les équipements, les méthodologies. Pour autant, ils sont rarement conceptualisés au point d'en faire un enjeu même de l'offre éducative susceptible de s'adapter aux besoins fluctuants et au processus de maturation constant des adolescents.

La mission a identifié 5 leviers d'adaptation non exclusifs les uns des autres :

- Diversifier l'offre de loisirs :

Les projets à la carte peuvent répondre à la volonté des adolescents les plus jeunes d'explorer une diversité d'activités. Certaines municipalités en Europe, comme la ville de Munich par exemple, propose des pass vacances dont l'attractivité repose sur la quasi-gratuité et le libre choix[74] En Bulgarie, la caravane[75] des loisirs vient aux jeunes des milieux ruraux pour leur proposer des activités diversifiées. Dans le champ sportif, cette diversification peut passer par la combinaison de pratiques libres ou encadrées, de formats compétitifs et non compétitifs, d'activités de pleine nature, d'usages souples des équipements de proximité ou encore de propositions ponctuelles construites avec les jeunes.

- penser la créativité comme levier d'engagement collaboratif :

Le *design thinking* est une méthode dite à incubation qui consiste à faire réfléchir les jeunes autour de solutions de micro-entreprenariat durant les vacances. Ce concept permet de développer l'esprit d'entreprendre. Les *Youth Entrepreneurship Incubators*[76] en Croatie conçoivent les loisirs collectifs comme de l'engagement social en renforçant l'agentivité collective des jeunes. Ce programme croise les dimensions sociale, participative et technologique pour permettre aux jeunes d'innover avec des projets d'utilité sociale et dans une logique de formation tout au long de la vie dans un partenariat avec la CCI et financé par Erasmus+.

- développer l'offre d'enquête ou de résolution de problèmes :

Face à la multiplication des offres commerciales de type Escape Game, le principe du hackathons offre une alternative solide : la résolution collaborative de problèmes réels constitue une entrée motivante pour les jeunes. À Odense au Danemark, l'offre *Blue Baltic Ecosystem*[77] est portée conjointement par un partenariat entre la municipalité, l'université et le monde de l'entreprise. La technologie sert de produit d'appel.

- déléguer la prise de décision aux jeunes :

Certains programmes de participation active portent sur des projets locaux coconçus par des jeunes et encadrés par des associations. Ici, ce sont les jeunes qui sont à l'initiative et disposent des principaux leviers décisionnels.

- développer des programmes de mentorat :

Former les jeunes à un monde en plein évolution constitue un enjeu majeur. Le programme américain *DREAM*[78] est à la fois adaptable aux besoins des jeunes et vise à développer précisément leur capacité d'adaptation dans l'engagement social par du mentorat et du leadership autour d'aventures en plein air.

4.2.3. Favoriser la co-construction des projets, les instances de participation, l'engagement

La participation sociale des jeunes peut difficilement être décorrélée d'une participation démocratique. Plus la voix des jeunes est entendue dans les choix collectifs, plus ces mêmes jeunes peuvent trouver dans l'engagement collectif un levier d'expression personnelle. Il ne s'agit pas seulement de soumettre au vote le choix d'une activité mais bien d'inscrire des processus délibératifs à toutes les étapes des activités de loisirs :

[74] Conçu, géré et financé par les municipalités, le *Ferienpass* cible l'accessibilité (contribution généralement symbolique des participants et des aides sociales pour familles modestes) et l'inclusion. stadt.muenchen.de

[75] Des unités mobiles parcourent les zones rurales pour proposer ateliers artistiques et camps courts. https://www.pigenclikdernegi.org/en/corporate-news/youth-caravan-in-bulgaria/

[76] https://par.hr/en/student-entrepreneurship-incubator/

[77] Blue Baltic Ecosystem

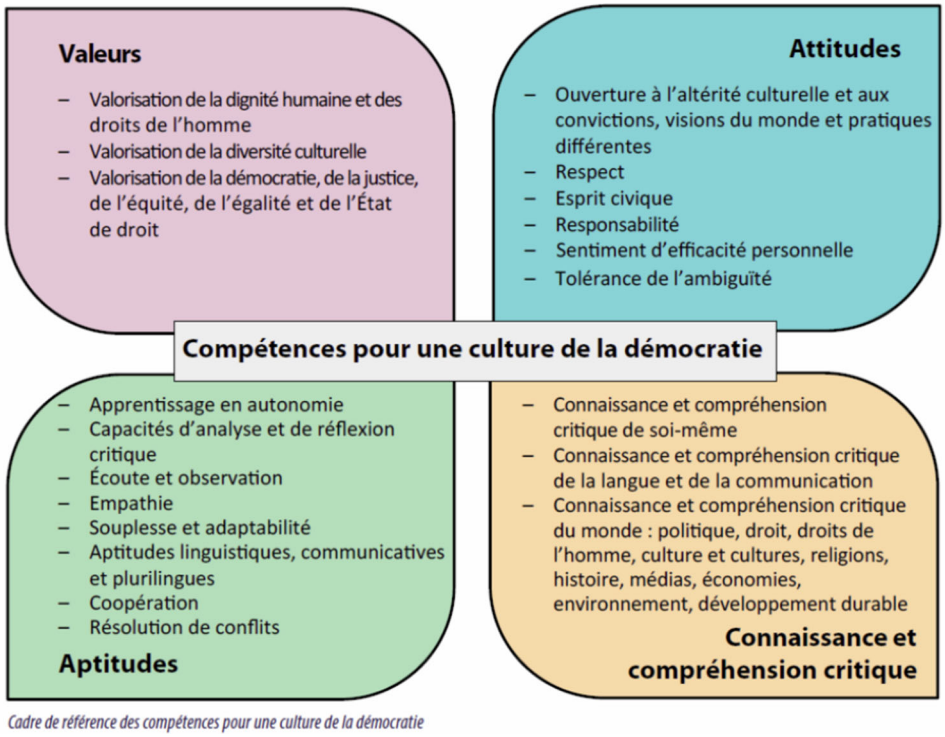
[78] DREAM

conception, négociation, proposition, débat, réalisation, valorisation, etc. Les choix se font alors par approbation, par préférence ordonnée ou par classement, trois modalités qui par définition engagent les participants.

Les Juniors associations, les aides aux projets de jeunes ou encore les conseils de jeunes ont consolidé ce type de démarche participative en faisant de la démocratie interne un levier d'attractivité et de cohésion. Là où les parlements de jeunes[79] font explicitement appel au débat et à la confrontation d'idées pour développer les valeurs collectives, d'autres initiatives[80] mobilise le débat pour sensibiliser tant à l'engagement qu'à la culture démocratique. Enfin, le gouvernement islandais a publié en 2022 une stratégie[81] consacrée aux loisirs et au travail jeunesse, visant l'accès universel pour tous les jeunes, l'inclusion et les valeurs démocratiques. Ici, la politique nationale de prévention du mal-être des jeunes se fait par l'engagement démocratique des jeunes.

Le cadre européen de référence pour une culture de la démocratique (CERCD)[82], développé par le Conseil de l'Europe, constitue un outil de formation des éducateurs mais aussi de collaboration et de suivi entre les porteurs d'offres de loisirs éducatifs.

Fig.3 – Vision synoptique des compétences de culture démocratique, Conseil de l'Europe (CERCD)



Source : Conseil de l'Europe

4.3. Structurer les parcours d'animation pour consolider la complémentarité éducative

La consolidation d'une complémentarité éducative effective entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire constitue un enjeu majeur pour répondre aux fragilités observées dans les parcours des adolescents, notamment en matière de rupture d'engagement, de perte de repères ou d'inégalités d'accès aux expériences éducatives. Les leviers d'amélioration relèvent moins de la création de nouveaux dispositifs que d'une structuration plus méthodique des coopérations entre acteurs, d'une clarification des objectifs éducatifs partagés et d'une meilleure reconnaissance mutuelle des contributions de chacun.

[79] En Allemagne, l'opération *Jugend debattiert* est clairement identifié dans l'offre d'engagement civique. jugend-debattiert.de

[80] Cette offre articule les enjeux de développement durable et l'acculturation des jeunes à une culture démocratique : youth.europa.eu

[81] https://www.icelandreview.com/news/positive-trends-in-well-being-among-icelandic-children/?srsltid=AfmBOoqoSWI9XUknXAGkmH9YBQCpre3Vyx6MypNKSvgYjhrXRo5iwHbi

[82] https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/rfcdc

4.3.1. Consolider la complémentarité des temps éducatifs

La complémentarité des temps éducatifs est affirmée dans le code de l'éducation et a été réaffirmée à plusieurs reprises par les politiques publiques relatives aux parcours éducatifs et aux projets éducatifs de territoire. Les évaluations conduites par l'IGÉSR, comme les constats recueillis sur le terrain par la mission montrent toutefois que la qualité des articulations entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire demeure très inégale selon les territoires.

Les dynamiques les plus solides reposent moins sur l'existence d'un cadre législatif supplémentaire que sur des méthodes de travail partagées : temps de concertation réguliers, objectifs explicites, circulation de l'information sur les publics, co-construction des projets, reconnaissance réciproque des rôles de chacun, explicitation, au niveau territorial, des finalités poursuivies, telles que la cohérence des parcours éducatifs, la prévention des ruptures à l'entrée au collège, la sécurisation des transitions (école primaire / collège, collège / lycée, temps scolaire / temps extrascolaire) et le développement des compétences sociales et citoyennes. Lorsque ces conditions sont réunies, l'éducation non formelle portée par les loisirs éducatifs collectifs est davantage reconnue comme une composante à part entière du parcours éducatif, et non comme un simple service annexe.

Les PEdT, le plan mercredi, les cités éducatives ou les territoires éducatifs ruraux offrent à cet égard des cadres utiles. Leur mobilisation demeure toutefois inégale, et plusieurs travaux font état d'un essoufflement ou d'une couverture incomplète de certains dispositifs[83]. La mission a observé que les territoires où subsistent des espaces réguliers de concertation locale comme le département de la Manche parviennent plus facilement à maintenir une cohérence d'ensemble des interventions éducatives notamment à destination des adolescents.

4.3.2. Renforcer la continuité éducative des projets et des parcours

Les dispositifs territoriaux tels que les PEdT, le plan mercredi, les colos apprenantes, ou les cités éducatives offrent des cadres institutionnels favorables à l'articulation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cependant, leur efficacité dépend largement de leur capacité à formaliser des correspondances claires entre les objectifs éducatifs poursuivis sur les différents temps de vie de l'adolescent. Les colos apprenantes, lancées en 2020, ont par exemple permis de renforcer la complémentarité entre les temps scolaires et extrascolaires, en associant les collectivités, l'éducation nationale, les associations et les familles. Leur succès, tant qualitatif que quantitatif, montre que les dispositifs innovants peuvent créer des synergies entre les différents temps éducatifs. Pour autant, la cohérence et la répétition des expériences éducatives constituent en effet des facteurs importants d'appropriation durable des compétences, des valeurs et des engagements.

Dans cette perspective, les temps extrascolaires pourraient être davantage articulés avec les parcours éducatifs déjà reconnus dans le champ scolaire, notamment dans les domaines de la santé, de la citoyenneté, du développement durable, de la culture ou de l'engagement. Si certaines de ces dimensions sont déjà intégrées au parcours éducatif de santé, au parcours citoyen ou encore à l'éducation au développement durable, leur déclinaison opérationnelle dans les temps péri et extrascolaires pourrait être davantage formalisée et systématisée. Une telle articulation ne suppose pas une subordination des temps non formels à l'école, mais une meilleure lisibilité des complémentarités entre espaces éducatifs. Cette orientation implique des temps réguliers de concertation locale entre les acteurs concernés, notamment ceux de l'éducation nationale et des champs de l'éducation populaire et culturel, afin d'éviter une juxtaposition d'actions insuffisamment coordonnées et de favoriser une progression plus cohérente des expériences proposées aux adolescents. En outre, plus spécifiquement concernant le champ sportif, il s'agit de mieux articuler, lorsque cela est pertinent, les différentes formes de pratique et d'engagement qu'un jeune peut connaître entre l'EPS, l'association sportive scolaire, les clubs, les structures jeunesse et les temps de loisirs.

[83] Pour prendre l'exemple des PEdT : les évaluations récentes révèlent par exemple un essoufflement des PEdT depuis 2017. Alors qu'ils couvraient 92 % des communes disposant d'une école publique en 2015, leur taux de couverture est aujourd'hui estimé entre 35 % et 40 % (sources : ENRYSCO, DSP Drajes, 2025). Cette érosion s'explique par plusieurs facteurs et notamment la disparition du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP), la suppression des crédits CAF fléchés « Plan mercredi/PEdT », la multiplication de dispositifs prioritaires qui entrent en concurrence (Cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux), un affaiblissement du pilotage départemental et un désinvestissement progressif des collectivités.

Recommandation n° 11 :

- créer un cadre et un référentiel commun de type portfolio permettant à tous les acteurs éducatifs publics et privés de contribuer à la mise en œuvre d'un parcours de loisirs éducatif pour les jeunes de 11 à 17 ans (DIJ, DJEPVA, DGESCO, DS) ;
- mieux articuler les temps extrascolaires avec les parcours éducatifs déjà existants, en particulier dans les domaines de la santé, de la citoyenneté et de l'éducation au développement durable (DGESCO, DJEPVA, DS, DGS) ;
- outiller les acteurs locaux afin de mieux apprécier la cohérence des expériences éducatives proposées aux adolescents (DGESCO, DJEPVA) ;
- formaliser des coopérations plus étroites entre établissements scolaires et acteurs de l'éducation populaire, du sport et de la culture dans un cadre contractuel (DGESCO-DJEPVA-DS) ;
- favoriser la création d'un espace ou d'un bureau de la complémentarité éducative au sein des établissements scolaires (DGESCO, DJEPVA, DS).

4.3.3. Développer des passerelles entre brevets et diplômes de l'animation socio-éducative

La structuration d'une complémentarité éducative cohérente suppose également une meilleure articulation entre les certifications relevant des champs de l'animation, du sport et celles de l'éducation nationale. Les certifications non professionnelles telles que le BAFA, le BAFD[84], ou professionnelles comme le BPJEPS ou le DEJEPS (constituent des voies d'engagement et de professionnalisation pour de nombreux jeunes, souvent en parallèle de leur parcours scolaire ou universitaire. Elles contribuent au développement de compétences transférables dans le champ scolaire et universitaire formel.

Les travaux mobilisés par la mission montrent que l'expérience acquise dans l'animation peut jouer un rôle important dans la construction du projet d'orientation, dans l'apprentissage de la responsabilité, dans la conduite de projet et dans le travail en équipe. Ces acquis demeurent toutefois inégalement reconnus selon les territoires, les établissements et les filières. Toutefois, les passerelles entre ces certifications et les diplômes relevant de l'éducation nationale demeurent encore peu formalisées et insuffisamment valorisées. En effet, ils ne sont pas systématiquement reconnus dans les parcours universitaires (sciences de l'éducation, STAPS, travail social), les concours de la fonction publique (éducation nationale, territoires, animation) et les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE). Cette difficulté vaut également dans l'autre sens : les acquis issus des formations universitaires, notamment dans les champs du sport, de l'éducation ou de l'intervention sociale, font encore l'objet d'une reconnaissance limitée dans les parcours conduisant aux certifications de l'animation et du sport, ce qui entretient des cloisonnements et des redondances de formation. Ceci s'explique par un cloisonnement entre les filières sans harmonisation des référentiels de compétences, un manque d'information sur les équivalences possibles entre ces certifications et les formations initiales et une valorisation inégale selon les territoires. Certaines académies ou universités intègrent déjà ces expériences (via des bonifications ou des *« European Credit Transfer System* » (ECTS)[85]), mais ces pratiques restent marginales et non généralisées. Une meilleure reconnaissance mutuelle de ces compétences contribuerait à renforcer la cohérence des trajectoires éducatives et d'engagement des jeunes.

Recommandation n° 12 :

- mieux valoriser, dans les parcours de formation, les expériences et certifications relevant des champs de l'animation et du sport (DS en lien avec la DJEPVA, DGESIP, DGESCO) ;
- examiner les possibilités de reconnaissance plus explicite de ces acquis dans certains parcours de l'enseignement supérieur et dans certains concours de recrutement (DS en lien avec la DJEPVA, DGESIP, DGRH, DGESCO).

[84] Le BAFA et le BAFD sont des diplômes non professionnels qui qualifient une aptitude à encadrer ou diriger des ACM dans un cadre de sécurité matérielle, physique et morale qui peuvent être valorisé dans le cadre d'une insertion professionnelle.

[85] Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil de l'espace européen de l'enseignement supérieur visant à rendre les études et les cours plus transparents. Il aide les étudiants à se déplacer d'un pays à l'autre et à faire reconnaître leurs qualifications universitaires et leurs périodes d'études à l'étranger.

4.3.4. Former et fidéliser les équipes

La consolidation du continuum éducatif repose enfin sur la qualité, la stabilité et la professionnalisation des équipes intervenant auprès des adolescents.

Les constats du Comité de filière animation sur la précarité des animateurs ont montré que les métiers de l'animation sont trop souvent organisés en journées partielles et fractionnées, ce qui crée de la précarité et réduit l'attractivité de la filière. Les animateurs subissent fréquemment des temps partiels imposés et un travail morcelé, avec des horaires qui rendent difficile d'atteindre des emplois plus complets. Le comité relève également une faible attractivité salariale, renforcée par des emplois précaires, des contrats courts ou à temps incomplet, et des perspectives de carrière limitées. La filière souffre d'un manque de formation professionnelle et d'un accès insuffisant à la formation continue, ce qui freine les évolutions de carrière et alimente la pénurie de main-d'œuvre.

Aussi, la fidélisation des équipes constitue à cet égard un enjeu majeur. Les travaux du Comité de filière soulignent ainsi que la stabilité des adultes référents favorise l'engagement des jeunes et contribue à la cohérence des parcours éducatifs. D'une part, parce que les adolescents, confrontés à une rotation fréquente des adultes référents, perdent leurs repères et voient leur engagement dans les projets diminuer. D'autre part, car les parents, de plus en plus inquiets autour des questions de sécurité et d'honorabilité, s'ils n'ont pas d'interlocuteurs stables ne construisent pas la confiance nécessaire au fait de confier leurs enfants aux structures de loisirs éducatifs collectifs.

À l'inverse, des équipes stabilisées, formées et associées au pilotage local contribuent davantage à la cohérence des parcours éducatifs. De plus, la juxtaposition des interventions, plutôt qu'une véritable complémentarité éducative, limite l'efficacité des dispositifs mis en place. Ainsi, structurer les parcours d'animation pour consolider la complémentarité éducative ne relève pas d'une réforme ponctuelle, mais d'une stratégie d'ensemble, articulant clarification des objectifs éducatifs, reconnaissance mutuelle des acteurs, articulation des parcours et professionnalisation des équipes. C'est à cette condition que la complémentarité des temps éducatifs pourra dépasser le stade de l'affirmation de principe pour se traduire par des coopérations opérationnelles au service des adolescents.

Recommandation n° 13 :

- structurer des parcours de professionnalisation aux métiers de l'animation plus lisibles, associant formation initiale, formation continue et possibilités d'accès progressif aux certifications professionnelles (DS en lien avec la DJEPVA) ;
- mieux reconnaître le rôle éducatif des animateurs dans la mise en œuvre des politiques éducatives territoriales (DJEPVA, DGESCO) ;
- développer des formations croisées entre enseignants, animateurs et autres professionnels intervenant auprès des adolescents, afin de renforcer la cohérence éducative des interventions (DS en lien avec DJEPVA, DGESCO).

Le renforcement de la formation des équipes d'encadrement constitue également un enjeu majeur d'amélioration de la qualité éducative des accueils. Les structures visitées par la mission comportaient des animateurs titulaires parfois du seul BAFA. L'enquête mission auprès d'un échantillon 89 structures fait apparaitre que dans les structures travaillant auprès des adolescents, l'encadrement est composé d'environ 50 % d'animateurs intervenant titulaires d'un BAFA ou stagiaires BAFA.

Par ailleurs, sans être exhaustive, la mission s'est également attachée à analyser l'offre de formation nationale BAFA[86] proposée par les organismes de formation agréés et la description des contenus de formation. Les sessions de formation générale déclinent majoritairement des temps d'animation et des modalités de mise en œuvre destinées plutôt aux enfants qu'aux adolescents : capacité à organiser et mettre en œuvre des petits et grands jeux d'intérieur, jeux d'extérieur, activités autour du conte ou ateliers créatifs. L'offre de formation à disposition prévoit peu de sessions d'approfondissement ou de qualification qui permettent d'approfondir, de compléter ou d'analyser des acquis et des besoins de formation intégrant les

[86] https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/baf-candidat/app/liste-organisme-formation

spécificités de l'accueil des pré-adolescents et des adolescents et d'aborder la nature spécifique des activités à proposer[87].

En outre, comme vu précédemment, le BPJEPS animation rénové et refondé en une seule mention « animation socio-éducative ou culturelle » vise à une certaine polyvalence via les compétences transversales. Cependant, l'enjeu reste la prise en compte des besoins particuliers des adolescents dans le cadre de la formation continue. Sans bouleverser à ce stade l'architecture et les contenus de l'offre de formation continue et sans créer une certification complémentaire nouvelle, la mission suggère que le comité de filière animation s'empare de ce sujet pour élaborer un référentiel de formation continue commun pour les thématiques clés liées aux adolescents et produire des livrets pédagogiques ou d'accompagnement de mise en œuvre du BPJEPS animation, orientant vers les publics adolescents.

Recommandation n° 4 : élaborer un référentiel de formation continue commun pour les thématiques clés liées aux adolescents et produire des livrets pédagogiques ou d'accompagnement de mise en œuvre du BPJEPS animation, orientant vers les publics adolescents (DS en lien avec la DJEPVA).

4.4. Améliorer la coordination territoriale et sécuriser les modèles économiques

Au niveau territorial, la loi « égalité et citoyenneté » de 2017 a confié au conseil régional, en 2017, un rôle de collectivité « cheffe de file » en matière de « politique de la jeunesse ». Les travaux de l'INJEP[88] montrent que ce rôle de coordination s'est traduit très différemment selon les territoires, avec au moins trois types de traductions régionales (stratégies transversales, plans jeunesse dédiés, instances de concertation), sans modèle unique. Dans ses travaux, l'INJEP décrit des régions qui organisent une démarche de co-élaboration des orientations stratégiques associant d'autres niveaux de collectivités, les services déconcentrés de l'État et des partenaires associatifs ou institutionnels et créées des instances de concertation dédiée comme les conseils régionaux de jeunes (CRJ), qui servent à la fois à contribuer aux politiques régionales, à l'éducation à la citoyenneté et à la communication institutionnelle portée par les jeunes.

Cette loi a dans le même temps instauré le principe de mise en place d'un « dialogue structuré » annuel au niveau régional, sans néanmoins explicitement en confier le pilotage au conseil régional. Le bilan qui en a été réalisé par le Conseil économique et social montre que ce dialogue prend la forme d'une mosaïque d'expérimentations accompagnées par des grands réseaux associatifs (CNAJEP/Provox, ANACEJ, CRAJEP, etc.) qui nécessiterait d'être consolidée (outillage, observation, suivi par l'État et les conseils régionaux).

La mission considère que les initiatives prises par les collectivités territoriales en application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté sont diversifiées et intéressantes et devraient être mieux évaluées et valorisées et qu'il n'est ni opportun, ni nécessaire, d'envisager des modifications dans la répartition des compétences dans le domaine des politique éducatives péri et extra-scolaire entre l'État et les collectivités territoriales et entre collectivités territoriales. La proposition de création d'un cadre et d'un référentiel commun permettant à tous les acteurs éducatifs publics et privés de contribuer à la mise en œuvre d'un parcours de loisirs éducatif pour les jeunes de 11 à 17 ans de type portfolio (cf. recommandation n° 14) devrait être de nature à favoriser l'intervention de tous les niveaux de collectivités territoriales.

[87] Exemple d'information sur une session d'approfondissement pré-adolescent et adolescent d'un organisme de formation : « face aux changements physiques, psychologiques et sociaux s'opérant lors du passage à l'adolescence, l'animateur se doit de favoriser la liberté et l'autonomie des jeunes tout en conservant son rôle d'encadrant. Si tes parents te l'ont répété toute ta puberté, « *les ados c'est pas facile à gérer !* », cet approfondissement te prouvera l'inverse, et notamment qu'il y a plein de belles choses à faire. Il te permettra d'améliorer tes connaissances du public et d'imaginer toutes les animations qu'ils détestent : le chant des voix qui muent, les tâches collectives ou encore la rando sans réseau ! ».

[88] N° 37 de la collection Analyses et synthèses de l'INJEP relatif aux politiques jeunesse des conseils régionaux - Août 2020.

4.4.1. L'amorce d'une politique territoriale de loisirs éducatifs pour les adolescents dans le cadre de la complémentarité éducative et de la coordination des projets éducatifs de territoire élargis

La DNO de 2024[89] et la note service de 2025 relative à la continuité éducative[90] constituent des instructions ministérielles coordonnées et un message institutionnel commun portés par les deux directions métiers en charge de l'éducation (DGESCO) et de la jeunesse (DJEPVA).

La directive de 2024 et la note de service de 2025 identifient explicitement les adolescents, la tranche d'âge « des 13 à 17 ans » et les accueils sans hébergement (accueils de loisirs extrascolaires, accueils de jeunes).

Toutefois, la question des loisirs collectifs éducatifs pour les adolescents n'est abordée que dans le cadre de la politique publique de la continuité éducative et principalement dans le cadre privilégié des PEdT élargis[91]. S'agissant de la continuité éducative, la DNO 2024 rappelle que celle-ci « s'appuie sur une articulation réaffirmée entre les différents dispositifs éducatifs mis en œuvre, que ce soit dans les temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire ». La question des loisirs collectifs éducatifs pour les adolescents est traitée sous l'angle des dispositifs éducatifs prioritaires (cités éducatives, territoires éducatifs ruraux et programme accueil élargi 8 h - 18 h), de la prise en compte prioritaire des actions ciblant les adolescents en lien avec les dispositifs pilotés par les SDJES et les DRAJES (information jeunesse, mentorat, etc.), du recensement de tous les dispositifs éducatifs et du rappel des aides financières des CAF dont bénéficient certains loisirs collectifs.

S'agissant de la continuité éducative appliquée aux loisirs éducatifs sans hébergement pour les adolescents, la mission souscrit à la proposition formulée par la mission d'inspection générale relative à la continuité éducative qui invite à privilégier le concept et le terme de « complémentarité éducative » pour les activités périscolaires et les acteurs de l'éducation populaire[92] et s'est attachée à reprendre cette formulation dans le présent rapport.

La note de service de 2025 relative à la continuité éducative traduit la volonté du ministère de l'éducation nationale de renforcer la continuité éducative en relançant et renforçant les PEdT. La note de service est précise sur les étapes et les modalités de création et de renouvellement des PEdT[93] et sur le rôle des référents régionaux et départementaux à la continuité éducative (R2CE et RDCE)[94] .

La note de 2025 souligne la volonté réaffirmée du ministère de l'éducation nationale de mieux articuler les PEdT avec les conventions territoriales globales (CTG). Ainsi, les référents départementaux à la continuité éducative sont invités à se rapprocher des agents des CAF et des CTG et proposer aux collectivités d'approfondir les liens entre PEdT et CTG afin d'optimiser « l'accompagnement des services de l'État, les leviers financiers et la mobilisation des acteurs éducatifs ». Il est demandé qu'une attention particulière soit portée à des territoires en difficulté[95]. La convention d'objectifs et de gestion (GOC) 2023-2027 de la CNAF[96]

---

[89] Directive nationale d'orientation du 8-7-2024. MENJ – DJEPVA - DGESCO – DG SNU / MSJOP DS / MDEJF / MDRD.

[90] Note de service du 18-03-2025 MSJVA-DJEPVA/MENESR-DGESCO. Orientations en faveur de la continuité éducative pour l'année 2025. Bulletin officiel n° 17 du 24 avril 2025.

[91] Extrait de la DNO 2024 : « l'ouverture des PEdT au temps extrascolaire ainsi qu'au public adolescent sera recherchée en lien avec les partenaires éducatifs locaux, notamment par la poursuite d'une articulation renforcée avec les dispositifs cités éducatives et territoires éducatifs ruraux ».

[92] Les conditions de réussite de la continuité éducative dans les territoires : rôle de l'État, des collectivités territoriales, décentralisation - Rapport 21-22 093A. Septembre 2022.

[93] Recensement de tous les dispositifs éducatifs à la croisée des champs scolaires, périscolaires, extrascolaires et familiaux concernant les enfants et les jeunes de 3 à 25 ans, temps réguliers de partage et de concertation des acteurs et des publics, temps d'évaluation réguliers, bilan annuel intermédiaire et évaluation finale au terme du PEdT.

[94] Les référents départementaux vont, dans le cadre du groupe d'appui départemental (GAD), proposer aux représentants des collectivités locales, associations d'éducation populaire et sportives, organisateurs d'accueils collectifs de mineurs et parents d'élèves, « d'établir un diagnostic départemental partagé, en lien, le cas échéant, avec les schémas départementaux des services aux familles (SDSF) puis de concevoir et de mettre en œuvre des actions départementales permettant de répondre aux besoins et aux attentes identifiés des collectivités en matière d'accompagnements techniques, pédagogiques et financiers » . Au niveau régional, le R2CE « transmettra une synthèse régionale de l'action des référents à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) et à la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) ».

[95] Les dispositifs éducatifs prioritaires comme les cités éducatives, les territoires éducatifs ruraux et le programme « Accueil élargi 8 h-18 h » seront intégrés dans le PEdT des territoires concernés.

[96] La GOG est une contractualisation entre la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et l'État. Elle recense les objectifs fixés à la CNAF et les moyens alloués, notamment les modalités de financement de la Branche Famille. La COG couvre différents

précise que les Caf animent avec les services de l'État le volet « jeunesse » des schémas départementaux de service aux familles (SDSF) et favorisent l'articulation entre les conventions territoriales globales (CTG) et les projets éducatifs de territoire (PEDT) afin de construire, avec les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales, un cadre de référence commun au service d'une stratégie de continuité éducative territorialisée.

Les conventions territoriales globales (CTG) restent l'un des outils privilégiés de contractualisation avec les collectivités. Si Les CAF contractualisent avec les communes et/ou EPCI, les services départementaux de l'Éducation nationale figurent parmi les signataires et les parties-prenantes[97]. Dans le cadre de la CTG, la question de l'offre de loisirs encadrés sans hébergement des adolescents pourrait mieux être identifiée (20 % des CTG ne sont pas dotés d'un volet jeunesse) et trouver, en fonction des résultats du diagnostic, sa place dans les domaines d'intervention de la jeunesse et de la parentalité, ce d'autant qu'au niveau local des liens institutionnels existent entre, notamment, les personnels communaux et les services de l'État : les chargés de coopération[98] intégrés au sein des EPCI et prévus systématiquement par les CTG développent des relations avec les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) au sein des SDJES[99].

Recommandation n° 15 :

- généraliser la thématique enfance - jeunesse dans tous les schémas départementaux des services aux familles (SDSF) (DGCS, DJEPVA) ;
- associer les chefs de service départementaux « jeunesse engagement et sport » dans la liste des membres que les préfets, au titre de leur autorité et en leur qualité de présidents des comités départementaux des services aux familles (CDSF), peuvent sollicitent autant que de besoin (DGCS, DJEPVA) ;
- redynamiser le groupe d'appui départemental (GAD) à la continuité éducative afin qu'il devienne l'instance départementale de coordination, de suivi et d'évaluation du volet enfance-jeunesse du SDSF (DEPVA, DGESCO) ;
- poursuivre la mise en cohérence et les articulations entre les conventions territoriales globales (CTG) avec les modalités de contractualisation inscrites dans la note de service sur les orientations en faveur de la continuité éducative du 18 mars 2025 (DJEPVA, DGESCO, DGCS).

4.4.2. D'autres modalités de coopération territoriale : l'exemple structurant du PESL de la Manche comme vecteur de collaboration institutionnelle à l'échelle du département

Le PESL (projet éducatif social local) de la Manche peut constituer un exemple de cadre de coopération dans lequel la question spécifique de l'accueil de loisirs encadrés sans hébergement des adolescents sur un territoire ou un bassin de vie peut être traité[100]. Il résulte de la coopération et de la dynamique territoriale entre la caisse d'allocations familiales de la Manche, la Mutualité sociale agricole Côtes Normandes, le département de la Manche, l'académie de Normandie et la préfecture de la Manche. Le projet politique engage les collectivités à développer une offre globale de services en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Depuis 2011, les CEMEA de Normandie assurent la coordination départementale en partenariat avec la CAF et le département. L'objectif est d'harmoniser les pratiques, de

domaines de l'action sociale : accueil du jeune enfant, espaces de loisirs, accompagnement des familles, solidarité. En tant que feuille de route de la CNAF, la COG se décline en contrats pluriannuels d'objectifs auprès des CAF départementales.

[97] Au même titre que la Mutualité sociale agricole ou le conseil départemental.

[98] Ils assurent les missions de coordinateur pour l'EPCI et doivent favoriser la convergence locale des actions financées.

[99] Les CEP exercent des missions techniques et pédagogiques dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ils ont en charge notamment le suivi des politiques publiques ministérielles ou interministérielles publique et la conduite de projets relatif à la jeunesse et à l'éducation populaire.

[100] Extrait du rapport thématique 2021 n° 2021-207. Articulation, conformément aux compétences respectives des collectivités territoriales et de l'État, des politiques nationales et territoriales de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse : bâti scolaire, transport, restauration, organisation, objectifs et contenus des temps scolaires et extrascolaires et leur articulation avec le temps scolaire (sports, culture, langues, animation, etc.). Mars 2022 : « la mission a pu ainsi appréhender concrètement la réalité du PESL de la Manche, en mesurer l'ambition et la robustesse dans ses modes de fonctionnement et prendre connaissance de la réalité d'un partenariat efficace et innovant *(…)*. La mission a aussi pu constater que la mutualisation des moyens des différents partenaires permet de répondre à des besoins à la fois sociaux, éducatifs, culturels ; ceux-ci sont repérés dans une démarche de diagnostic préalable dans des bassins de vie différenciés ».

mutualiser les initiatives locales et de proposer une offre éducative adaptée aux besoins des jeunes et des familles[101].

S'agissant de l'offre de loisirs éducatifs à destination des adolescents, le PESL s'appuie sur un diagnostic local et sur une offre de services globale couvrant les jeunes de 0 à 25 ans. Le PESL cherche à accompagner les territoires volontaires sur la recherche d'une continuité éducative (tranches d'âge, lieux, acteurs, temps de vie et activités…) et sur la recherche de conditions de partenariats locaux pérennes entre toutes les composantes éducatives et sociales du territoire.

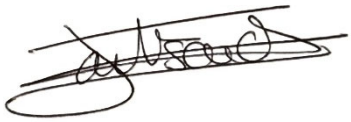
Le PESL affirme également la place des parents en s'appuyant sur des outils comme la maison des adolescents, les points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ), les ateliers parentalité, ou la participation de représentants des familles dans la gouvernance des PESL.

Afin d'améliorer l'information des jeunes et de leur famille sur l'offre de service existante, il est nécessaire d'en renforcer la visibilité. À cet égard, l'information via les réseaux sociaux et dans les établissements du second degré sont les deux pistes que privilégie la mission.

Recommandation n° 16 : renforcer l'information des jeunes et de leur famille via les réseaux sociaux et par les établissements du second degré (DJEPVA, DGESCO, organisateurs d'ACM).



Éric QUENAULT



Fatima AÏT-SAID



Jonas ERIN



Rémy GICQUEL

[101] Le PESL de la Manche repose sur une gouvernance en trois niveaux. Le Comité décisionnel (CODEC), composé du préfet, de l'IA-DASEN, des élus et des partenaires institutionnels qui définit la stratégie globale et valide les candidatures des territoires. Le comité de pilotage (COPIL), constitué des référents techniques qui élabore le cahier des charges, en assure le suivi et l'évaluation et coordonne les priorités d'action. Des comités de suivi territorial mis en place dans chaque territoire engagé afin de faire le lien entre acteurs locaux et institutions.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de désignation 49

Annexe 2 : Bibliographie 50

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées..... 56

Annexe 4 : Protocole et grille d'entretien collectif avec les jeunes 60

Annexe 5 : Grille d'observation des structures visitées 62

Annexe 6 : Synthèse des réponses qualitatives au questionnaire d'enquête auprès des structures 64

Annexe 7 : Exploration de l'offre de loisirs à l'échelle européenne et internationale 67

Annexe 8 : Outil d'évaluation (auto analyse du potentiel participatif) 78

Annexe 9 : Outil d'auto-évaluation pour les ACM 79

Lettre de désignation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE

Section des rapports
N° 25-26 030

Affaire suivie par :
Manuèle Richard

Tél : 01 55 55 30 88
Mél : section.rapports@igesr.gouv.fr

Site Descartes
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 30 septembre 2025

La cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

à

Madame la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Madame la ministre des sports de la jeunesse et de la vie associative

Objet : Désignation des membres d'une mission inscrite au programme de travail annuel de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche 2025-2026.

Dans le cadre de son programme annuel, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche assure une mission intitulée :

Les conditions d'amélioration de l'offre en matière de loisirs éducatifs collectifs pour les jeunes de plus de 13 ans pendant les congés scolaires et les temps péri et extra scolaires

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai désigné les inspecteurs généraux suivants pour effectuer cette mission :

M. Éric Quenault, pilote - eric.quenault@igesr.gouv.fr
Mme Fatima Aït-Saïd - fatima.ait-said@igesr.gouv.fr
M. Jonas Erin - jonas.erin@igesr.gouv.fr
M. Rémy Gicquel - remy.gicquel@igesr.gouv.f r



Dominique MARCHAND

CPI :

- M. Samuel Vitel, directeur de cabinet adjoint – MENESR
- M. Jean-Philippe Rey, directeur de cabinet - MSJVA
- M. Éric Quenault, IGÉSR
- Mme Fatima Aït-Saïd, IGÉSR
- M. Jonas Erin, IGÉSR
- M. Rémy Gicquel, IGÉSR
- M. Patrick Lavaure, responsable du collège JSVA
- M. Olivier Sidokpohou, responsable du collège EDP

Annexe 2

Bibliographie

Travaux institutionnels :

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). (2024). Comment favoriser l'épanouissement des jeunes dans les territoires ? https://anct-site-prod.s3.fr-par.scw.cloud/ressources/2025-07/comprendre_fp-jeunesse_final_2024_14-juin_3_0.pdf

Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM). (2025). Protection des mineurs en ligne : quels risques ? quelles protections ?

Balleys, C. (2017). Socialisation adolescente et usages numériques. INJEP.

Caille, J.-P. (2025). Un collégien sur cinq ne fait pas de sport régulièrement pendant ses loisirs. INJEP Analyses et synthèses. https://injep.fr/publication/un-collegien-sur-cinq-ne-fait-pas-de-sport-regulierement-pendant-ses-loisirs/

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). (2021). De l'intérêt du vivre-ensemble par les accueils collectifs de mineurs (document de travail n° 222).

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Baromètre CNAF 2024 - Enquête sur l'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires.

Camus, J., & Lebon, F. (2015). Regards sociologiques sur l'animation. La Documentation française / FONJEP.

Conseil de l'Europe. (2025). Non-formal education. https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/non-formal-education

Conseil de l'Europe. (2025). Reference framework of competences for democratic culture. https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/rfcdc

Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ). (2020). Relancer et généraliser les projets éducatifs territoriaux (PEdT). http://co-education37.fr/wp-content/uploads/2020/12/coj_rapport_pedt_28sept20.pdf

Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ). (2021). Les colos, un enjeu éducatif pour tous. https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/284990.pdf

Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ). (2025). La continuité éducative au sein des cités éducatives.

Centre Européen de Sécurité et de Stratégie (CESS). (Aout 2025). Étude stratégique sur la sécurité en ligne des enfants et des jeunes

Convention citoyenne sur le temps de l'enfant. (2025). Rapport de la convention Citoyenne sur les temps de l'enfant.

Cour des comptes. (2025). L'accès des jeunes au sport. Dans Les politiques publiques en faveur des jeunes, rapport public annuel. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-03/20250319-RPA-2025-acces-jeunes-au-sport.pdf

Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. (2024). Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le développement de la pratique féminine du sport, n° 2719.

Défenseur des droits. (2023). Rapport annuel : Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture. https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2023-11/ddd_rapport-annuel-enfants_2023_20231023.pdf

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). (2023). Continuité éducative.

Santé Publique France. (2019). Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition dite ESTEBAN (2014-2016)

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). (2018). Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité.

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). (2025). Enquête sur les représentations de l'adolescence.

Inspection générale des affaires sociales (IGAS). (2024). Pauvreté et conditions de vie des jeunes dans le monde rural : comment adapter les réponses institutionnelles ? https://igas.gouv.fr/sites/igas/files/2025-01/Rapport%20Igas%20-%20Pauvret%C3%A9%20et%20conditions%20de%20vie%20des%20jeunes%20dans%20le%20monde%20rural%20%28rapport%29.pdf

Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche et Inspection Générale des Finances. (2025). Revue des dépenses publiques en direction des associations. https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2024/2025-E-002-04%20Rapport%20subventions%20associations%20WEB.pdf

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR). (2021). *Notice 1 : État des lieux des métiers de l'animation dans le secteur périscolaire et enjeux en matière de continuité éducative*. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche. (2022, mars). Rapport thématique n° 2021-207. Articulation, conformément aux compétences respectives des collectivités territoriales et de l'État, des politiques nationales et territoriales de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse.

Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche. (2022, septembre). Rapport 21-22 093A. Les conditions de réussite de la continuité éducative dans les territoires : rôle de l'État, des collectivités territoriales, décentralisation.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2018). Jeunes, bibliothèques, numérique et territoire : vers de nouvelles interactions. https://injep.fr/publication/jeunes-bibliotheques-numerique-et-territoire-vers-de-nouvelles-interactions/

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2020a). Goûts, pratiques et usages culturels des jeunes en milieu populaire. https://injep.fr/publication/gouts-pratiques-et-usages-culturels-des-jeunes-en-milieu-populaire/

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2020b). Partir en « colo » et revenir changé ? Enquête sur la socialisation juvénile lors de vacances encadrées (Notes et rapports n° 2020/08).

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2021). Les collégiens issus de milieu social favorisé partent davantage (Analyses et synthèses n° 44).

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2023a). La manière dont les collégiens passent les petites vacances est très liée à leur milieu social. https://injep.fr/publication/la-maniere-dont-les-collegiens-passent-les-petites-vacances-est-tres-liee-a-leur-milieu-social/

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2024a). Évaluation nationale des cités éducatives (Notes et rapports).

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2024b). Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2023-2024 (fiche repères). https://injep.fr/publication/frequentation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-accueils-de-loisirs-colonies-de-vacances-scoutisme-en-2023-2024/

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2025a). Départ en colonie de vacances à 11 ans : les effets du Pass Colo (Notes et rapports).

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2025b). État d'esprit et engagement des jeunes en 2025. https://injep.fr/publication/etat-desprit-et-engagement-des-jeunes-en-2025/

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2025c). Évaluation de la mise en place des classes et lycées engagés en 2023-2024. https://injep.fr/publication/evaluation-de-la-mise-en-place-des-classes-et-lycees-engages-en-2023-2024/

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2025d). L'animation jeunesse : histoire, publics, métiers. https://injep.fr/wp-content/uploads/2025/01/Rapport-2025-06_Histoire-animation.pdf

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2025e). La difficile prise en compte du point de vue des enfants. https://injep.fr/publication/la-difficile-prise-en-compte-du-point-de-vue-des-enfants-ou-les-limites-de-lorganisation-des-accueils-collectifs-de-mineurs/

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2025). Mixité sociale et conseils de jeunes. https://injep.fr/publication/mixite-sociale-et-conseils-de-jeunes/

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2025g). Mobilités quotidiennes des jeunes : des pratiques à la mise en œuvre des politiques publiques. https://injep.fr/publication/mobilites-quotidiennes-des-jeunes-des-pratiques-a-la-mise-en-oeuvre-des-politiques-publiques/

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) & Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). (2019). Enquête sur les activités des jeunes de 13-14 ans en dehors du collège.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (Août 2020). Politiques jeunesse des conseils régionaux. N°37 de la collection Analyses et synthèses de l'INJEP.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) & Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). (2022). Les six manières dont les collégiens occupent leur temps libre (note d'information n° 22.35).

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2020). Les pratiques sportives des collégiens sont très liées au rapport au sport de leurs parents et à leurs vacances d'été. Dans France, portrait social. https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797662

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2022). Recensement de la population. Population par sexe et âge regroupé en 2022. https://www.insee.fr

Ministère chargé de la jeunesse. (2025). Base de données des organismes de formation BAFA-BAFD. https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/baf-candidat/app/liste-organisme-formation

Ministère de la Transition écologique. (2025). Les femmes, les enfants et les jeunes d'abord ! Dix règles d'or issues du terrain pour « booster » la réussite républicaine des familles pauvres des quartiers populaires. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Rapport-final-Mission-reussite-republicaine.pdf

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire. (2025). Enseignement agricole : l'éducation socioculturelle fête ses 60 ans. https://agriculture.gouv.fr/enseignement-agricole-leducation-socioculturelle-fete-ses-60-ans

CNRS. (2025). Mouv'en Santé: Une sédentarité élevée chez les adultes et les enfants résidant en France métropolitaine. https://sport.cnrs.fr/mouv-en-sante/une-sedentarite-elevee-chez-les-adultes-et-les-enfants-residant-en-france-metropolitaine/

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2022). PISA 2022 Results.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2025a). Education Policy Outlook 2025.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2025b). Regards sur l'éducation 2025.Organisation mondiale de la santé (OMS). (2024). A focus on adolescent social media use and gaming in Europe, Central Asia and Canada (HBSC 2021/2022, vol. 6).

Santé publique France. (8 avril 2024). La santé mentale et le bien-être des collégiens et lycéens en France hexagonale. Résultats de l'enquête EnCLASS 2022.

Secrétariat général du Gouvernement. (2025). Comité interministériel des villes : émanciper et protéger la jeunesse. https://www.info.gouv.fr/actualite/comite-interministeriel-des-villes-emanciper-et-proteger-la-jeunesse

Service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (VIGINUM). (Février 2025). Rapport sur les manipulations de l'information et l'instrumentalisation d'influenceurs dans les ingérences numériques étrangères.

World Health Organization. (2022). Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) study.

Travaux académiques :

Amsellem-Mainguy, Y. (2021). Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural. Presses de Sciences Po.

Amsellem-Mainguy, Y., Bréant, H., & Porte, E. (dir.). (2026). Idées reçues sur l'animation jeunesse. Le Cavalier Bleu.

Avci, H., Baams, L., & Kretschmer, T. (2025). A systematic review of social media use and adolescent identity development. Adolescent Research Review.

Bacha, J. (2013). Réseaux sociaux et autonomisation des adolescents [Thèse de doctorat, Université de Cergy-Pontoise].

Balleys, C. (2017). *Socialisation adolescente et usages numériques*. Rapport d'étude, INJEP

Branje, S., de Moor, E. L., Spitzer, J., & Becht, A. I. (2024). Dynamics of identity development in adolescence: A decade in review. Journal of Research on Adolescence.

Cléch, P. (2022). Banlieues populaires et campagnes françaises. Les effets socialisateurs des départs en colonie de vacances. Espaces et sociétés, 184-185.

Constans, S., & Gardair, E. (2018). Représentations et pratiques des loisirs des enfants et adolescents. Bulletin de psychologie, 554.

Crudgington, H., Blakey, R., Copeland, M., et al. (2026). Peer-friendship networks and self-harm among adolescents from inner-city schools: A social network study. Journal of Youth and Adolescence.

David, O. (2014). Le temps libre des jeunes ruraux. Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement, 22.

Deci, E.L., Ryan, R. (2008). « Facilitating Optimal Motivation and Psychological Well-Being Across Life's Domains », Canadian Psychology, vol. 49, n°1, p.14-23.

Denault, A.-S. & Poulin, F. (2008). La participation à des loisirs organisés à l'adolescence : état des connaissances sur les déterminants, les effets et les processus associés. *Revue de psychoéducation*, *37*(2), 211–226.

Falcón-Linares, C., González-Yubero, S., Mauri-Medrano, M., & Cardoso-Moreno, M. J. (2023). Impact of social media on adolescence : Mapping emerging needs to build resilient skills. Societies.

Galland, O. (2011). Chapitre 8 - Sociabilité et loisirs. Sociologie de la jeunesse : 5ème édition (p. 217-242). Armand Colin.

Gatouillat, C. (2019). La pratique sportive des jeunes : évolution des préférences et raisons de l'abandon [Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université].

Jesus, C., Rodrigues Regalado, I. C., Menezes, I., et al. (2025). Better together: Participatory action research for co-constructing an intervention to enhance leisure activities in non-ambulatory adolescents with cerebral palsy. Research Involvement and Engagement, 11, 69. https://link.springer.com/article/10.1186/s40900-025-00684-5

Mille, C., Boudailliez, B., & Garny de La Rivière, S. (2023). *Covid-19 et adolescence : constats cliniques et réflexions psychopathologiques à propos de quelques incidences immédiates ou différées*. Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence, 71(4), 201–208.

Oppenchaim, N. (2011). Adolescents de cités. L'épreuve de la mobilité. Presses universitaires de France.

Richard-Bossez, A., & Rubi, S. (2025). La territorialisation des politiques éducatives en France : l'exemple des cités éducatives. Revue internationale d'éducation de Sèvres, 98. https://journals.openedition.org/ries/16979

Rivière, C. (2021). *Leurs enfants dans la ville*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.Roques, N. (2025). S'entraîner à la maison : les pratiques sportives autonomes des 6-18 ans en milieu rural. Éducation et sociétés, 53.

Selcuk R. Sirin, Scott Z. Brauer, and R. Canan Tugberk. (2024). Reframing Adolescent Identity: A Global Perspective for the Digital Age, The Annual Review of Developmental Psychology is online at devpsych.annualreviews.org

Sirin, S. R., Brauer, S. Z., & Tugberk, R. C. (2024). Reframing adolescent identity: A global perspective for the digital age. Annual Review of Developmental Psychology.

Varichon, L. (2015). Adolescence avec limites, adolescence sans limites. L'éducation peut-elle être une contrainte ? Le Sociographe. https://shs.cairn.info/revue-le-sociographe-2015-5-page-181?lang=fr

Autres sources :

AFEV. (2023). La lecture chez les jeunes des quartiers populaires. https://drive.google.com/file/d/1TZHqjEoVjrKTWgq0TorIn7ubk_Gx5mp9/view

Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ). (2024). Politiques jeunesse et engagement des jeunes : les actions des intercommunalités.

Patrick BAYEUX. (Octobre 2022). Article sur les loisirs sportifs marchands publié sur la plateforme « Décideurs du sport.

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) & Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ). (2024). Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans.

Intercommunalités de France & Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ). (2024). Politiques jeunesse et engagement des jeunes : les actions des intercommunalités.

Les Francas. (2025). Accueils de loisirs associés aux collèges – et autres initiatives ados !

Le Monde. (2025, 13 novembre). « Si je ne mets pas au moins 1,5, je m'ennuie » : la spirale infernale du speed watching. https://www.lemonde.fr/campus/article/2025/11/13/si-je-ne-mets-pas-au-moins-1-5-je-m-ennuie-la-spirale-infernale-du-speed-watching_6653199_4401467.html

Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) & Kantar. (2026). Adolescentes et sport : le grand décrochage, enquête nationale.

Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ). (2019). L'encadrement des jeunes par des jeunes. Incidence de l'animation occasionnelle dans les parcours personnels et/ou professionnels.

Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ), Solen Berhuet, Jérémi Bornet, Lucie Brice Mansencal. (Octobre 2024). Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans.

Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ). (2025). Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024 : pratiques et usages sociaux. https://www.ovlej.fr/wp-content/uploads/Rapport-Ovlej-2025-Sejours-collectifs-VF.pdf

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Indre-et-Loire (DSDEN) & Réseau Initiative Jeune (RIJ). (2025). Note de bilan intermédiaire relative au partenariat DSDEN–RIJ.

Liste des personnes rencontrées

Ministères

- Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (JEPVA)

- Thibaut de Saint-Pol, directeur, délégué interministériel à la jeunesse
- Louise Fenelon, cheffe du bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales et secrétaire générale du comité de la filière animation
- Gildas Bouvet, chargé de mission

Direction des sports

- Sandrine Miclon-Hautbois, sous directrice de la stratégie interministérielle du développement de l'activité physique et sportive (DS1)
- Julianne Lagadec, directrice de projet Pass'sport
- Emmanuelle Belpaire, cheffe du bureau de l'emploi, des métiers et diplômes du sport et de l'animation (Bureau DS3B)

INJEP

- Joaquim Timotéo, responsable de la mission « Études et recherche » (MER), directeur par intérim
- Bénédicte Casteran-Sacreste, adjointe cheffe de la mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES), chargée de la vie associative
- Caren Chaaya, chargée d'étude statistique (MEDES) sur les accueils collectifs de mineurs
- Hugo Bréan, chargé du temps libre des jeunes (MER)

FONJEP

- Patrick Chenu, président

- Ministère de l'éducation nationale

Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

- Patrice Durand, sous-directeur de la performance des politiques éducatives territoriales
- Élodie Foussard, adjointe à la cheffe du bureau de l'éducation prioritaire et des territoires

- Ministère des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

- Pauline Domingo, sous-directrice de l'enfance et de la famille
- Raphaël Capian, chef du bureau de la protection de l'enfance

- Ministère de la culture

Direction générale de la démocratie culturelle, enseignement et recherche

Service démocratie culturelle et des territoires

- Cécile Duret Mazurel, cheffe du service de la démocratie culturelle et des territoires
- Isabelle Jacquot-Marchand, cheffe du bureau des temps de la vie
- Virginia Goltman-Rekow, cheffe du bureau des pratiques culturelles

- Ministère de la ville et du logement

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

  - Frédéric Bourthoumieu, directeur du programme éducation, coordinateur national du programme interministériel des « Cités éducatives » à la direction générale déléguée à la politique de la Ville (ANCT)

- Ministère de la justice

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

  - Méhidine Faroudj, sous-directeur des missions de protection judiciaire et d'éducation
  - Charly Ferré, adjoint au chef du bureau actions et conduite éducative
  - Malika Verves, chargée de mission placement
  - Corinne Feroda, chargée de mission parcours d'insertion

- Ministère de la santé

Direction générale de la santé

  - Patricia Minaya-Flores (DGS/SP), adjointe à la sous-directrice de la santé des populations et de la prévention des maladies chroniques
  - Sophie Papin-Jan (DGS/SP/SP1)
  - Laurence Cate, (DGS/EA)
  - Audrey Gooris, (DGS/EA/EA3)
  - Manon Guyonnet (DGS/EA/EA3)

- Organismes nationaux

Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'adolescence

  - Sylvianne Ciampino, présidente du conseil de l'enfance et de l'adolescence

Caisse nationale des affaires familiales (CNAF)

  - Yamina Omrani, responsable du pôle enfance, jeunesse et parentalité, direction des politiques familiales et sociales
  - Dominique Ducroc-Accaoui, conseillère sur les politiques de territorialisation
  - Patricia Chantin, directrice de cabinet responsable des relations parlementaires
  - Virginie Gimbert, sociologue, directrice du département recherche, études et valorisation scientifique de la CNAF

Association des régions de France

  - Ganesh PEDURAND, conseiller outre-mer et compétences partagées (jeunesse et sports, citoyenneté)

Association des départements de France

  - Paul-Étienne Kauffmann, conseiller éducation, jeunesse, sports, culture, patrimoine, tourisme

Union nationale des associations familiales (UNAF)

  - Guillemette Neveu, directrice générale

Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des territoires (ANDEV)

  - Rozenn Merrien, présidente de l'ANDEV et DGA de la ville de Colombes (92)

OVLEJ (Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes)

  - Lydia Thierus, chargée de mission
  - Patrick Drouet, administrateur de l'OVLEJ et de l'UNAT

SNPDEN (Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale) - UNSA

- Bruno Bobkiewicz, secrétaire général
- Olivier Beaufrère, secrétaire national, Commission Éducation et Pédagogie

ID-FO

- Agnès Andersen, secrétaire générale

- Associations nationales

UNSS

- Jean-Marc Serfaty, directeur national

UFOLEP

- Jean Arnaud, président national
- Ludovic Trezière, DTN

ANACEJ

- Marie-Pierre Pernette, directrice générale

CEMEA

- Jean-Baptiste Clerico, directeur général
- Charlotte Simon, directrice adjointe en charge de l'animation professionnelle, de l'apprentissage et de la VAE
- Alexis Demoncheaux-Wemeaux, directeur adjoint en charge de l'animation volontaire

FRANCAS

- Michaël Ramalhosa, directeur du programme centre de loisirs éducatifs et espaces éducatifs

MJC de France

- Patrick Chenu, directeur général

Ligue de l'enseignement

- Franck Presumey, délégué général
- Éléonore Tranchant, chargée de projets « engagement des jeunes et volontariat »
- Benoît Fontaine, directeur du service vacances séjours et loisirs éducatifs

Union nationale des missions locales

- Julie Delouya, directrice générale adjointe
- Olivier Gaillet, directeur du pôle métier et partenariat
- Philippe Brouss, directeur général adjoint de la mission locale de Paris

Fédération des centres sociaux et socioculturels de France

- Joaquim Carvalho, délégué général, membre de la délégation générale collégiale - directeur du pôle projet

Confédération nationale des foyers ruraux

- Sylvie Helliard, co-présidente de la confédération
- Laure Di Franco, directrice
- Didier Hatsdapp, chargé de mission

- Services déconcentrés

DRAJES Grand Est

  - Emmanuel Thiry, DRAJES Grand Est
  - Sébastien Borges chef du pôle JEPVA de la DRAJES et Frédéric CUIGNET-ROYER, son adjoint
  - Anne-Christine Stein, CDASEN, SDJES 54

DSDEN/SDJES de la Marne

  - David Imbert, chef du service départemental

DSDEN/SDJES de l'Hérault

  - Mickael Bruno, chef du service départemental JES
  - Carole Delmas, CEPJ

DSDEN/SDJES de la Manche

  - Stéphane Vautier, IA DASEN de la Manche
  - Jean-Philippe Chapelle, chef du SDJES de la Manche
  - Pierre Eve, CEPJ stagiaire

DSDEN/SDJES des Yvelines

  - Ahmed MATAHRI, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse

- Structures jeunesse

Île-de-France

  - Espace jeunesse Langevin (Villetaneuse) - 93
  - Espace la Passerelle (Quincy-Sous-Sénart) - 91

Grand Est

  - Le tiers-lieu, Saint-Ex-Culture numérique (Reims) - 51
  - La Maison de Quartier Croix Rouge - Espace La Passerelle (Reims) - 51

Occitanie

  - Espace jeunes (Aniame) - 34
  - Tiers lieu éducatif – Quartier jeunes (Lattes) - 34

- Chercheurs
  - Jérôme Camus, maître de conférences à l'Université de Tours, CITERES (UMR 7324)
  - Nicolas Oppenchaim, maître de conférences à l'Université de Tours
  - Clément Rivière, maître de conférences à l'Université de Lille
  - Yaëlle Amsellem-Manguy, chargée de recherche à l'INJEP, Professeure associée à l'ENS Paris Saclay

Annexe 4

Protocole et grille d'entretien collectif avec les jeunes

Auditions collectives adolescents (45 minutes à 1 heure) : protocole

Les auditions avec des jeunes ou des enfants nécessitent un certain nombre de précautions :

- *Accord écrit au préalable des parents pour l'entretien et pour son enregistrement (cf autorisation parentale ci-dessous).*
- *Avant le début de l'entretien, se présenter (*expliquer en termes simples la fonction d'Inspecteur général dans le cadre de cette audition) rappeler les objectifs, exemple « nous travaillons sur les loisirs des adolescents et nous aimerions les entendre pour déterminer comment améliorer les loisirs collectifs pour adolescents »
- *qu'ils sont libres de répondre ou non, d'arrêter s'ils le souhaitent et leur demander s'ils sont plus à l'aise avec le vouvoiement ou le tutoiement. Il s'agit de créer une atmosphère sécurisante et la plus horizontale possible.*

- *Faire des questions concrètes, non jugeantes en reformulant pour clarifier (veiller à utilise un niveau de langue adapté). Il est également nécessaire de ne pas avoir un rythme pressant ou de donner le sentiment qu'il y a de bonnes ou de mauvaises réponses. Bien insister sur le fait qu'on ne veut pas de réponses toutes faites ou qu'ils doivent nous dire ce qu'ils croient qu'on veut entendre.*
- *Indiquer l'enregistrement pour « réaliser des notes »*

Objectif

Faire émerger des représentations partagées, comprendre les dynamiques de fréquentation et confronter les points de vue de plusieurs adolescents sur les loisirs et sur les dispositifs visités.

Modalités pratiques

- Groupe de 6 à 10 adolescents de 11 à 17 ans, volontaires.
- Veiller au cadre de parole (bienveillance, temps de parole équilibré).
- Discussion enregistrée pour faciliter l'exploitation ultérieure et recueil des éléments écrits par les adolescents.

Au préalable, tour de table recueil des âges, scolarité.

Et avant l'entretien, recueillir avec la structure éléments sur le type de public (origine sociale, territoires, etc)

Déroulement

1) Activité Brise-glace (5 minutes)

Objectif : détendre le groupe, ouvrir la discussion sur un terrain familier.

Méthode : chaque adolescent choisit parmi quelques images (sport, numérique, musique, nature…) celle qui représente le mieux ***son loisir préféré****.*
Tour de table pour expliciter le choix.
L'image permet de ne pas se laisser influencer, et d'ouvrir la discussion.

2) Cartographie collective des pratiques de loisirs existants (10 minutes)

Objectif : comprendre les représentations, la diversité des pratiques et les freins.

Entamer une discussion collective sur ce qu'ils font chacun après l'école, pendant les vacances en dehors des devoirs, ou du travail scolaire (y compris ne rien faire).

3) Activité : Le lieu de loisirs collectif idéal pour les jeunes de votre âge (30 à 40 minutes)

Objectif : faire émerger les besoins, attentes, manques.

Méthode : Leur proposer pendant quelques minutes
en sous-groupes (2 à 3 ados) ou individuellement avec un support à compléter (tableau ci-dessous) d'imaginer les caractéristiques de leur lieu de loisirs collectifs idéal (adapter le langage) puis susciter un échange entre les jeunes autour de ces éléments.

Nb : Selon le temps, il est possible de prioriser certaines cases (activités, le plus et l'atmosphère).

Questions d'accompagnement du travail :

Si vous pouviez tout inventer, sans limites, à quoi ressemblerait votre lieu de loisir idéal ?
Qu'est-ce qu'on pourrait y faire et qu'on ne trouve pas aujourd'hui ?
Qu'est-ce qui vous donnerait vraiment envie de venir ? de revenir plus fréquemment

Intérêt : faire émerger des besoins souvent implicites (sécurité, convivialité, autonomie, mixité, équipements…).

Mise en commun et débat (15 minutes)

Chaque sous-groupe présente son lieu idéal.

Méthode :
Les cinq questions sont traitées successivement.
En réponse à chaque question, chacun des sous-groupes énonce oralement ses propositions.
Après avoir saisi les réponses de chaque groupe, il est possible de relancer les discussions en s'appuyant sur ces questions :

- Quelles propositions se retrouvent dans presque tous vos projets ?

Est-ce que vous êtes tous d'accord avec telle ou telle proposition ? Pourquoi ?

Par rapport à ce que vous avez imaginé, qu'est-ce qui vous semble

- *Le plus facile à mettre en place ?*
- *Le plus difficile à réaliser ?*

Annexe 5

Grille d'observation des structures visitées

Grille d'observation des structures de loisirs jeunesse visitées par la mission

Précaution préalable :

Il s'agit ici d'un guide d'observation dont tous les éléments n'ont pas vocation à être rempli puisque cela dépend de l'activité observée et de sa durée. Les suggestions proposées ne sont pas exhaustives mais permettent d'éclairer les éléments à éventuellement observer.

1. Cadre général de l'observation

- Type de structure : accueil de loisirs ? MJC ? Centre social ? club associatif ? Autre ?
- Public observé :
    - Tranche d'âge :
    - Effectif présent :
    - Mixité filles/garçons :
- Type de temps observé : activité encadrée ? temps libre ? transition ? accueil / fin de séance ?
- Nombre d'animateurs présents :

Point de vigilance :
*Noter si le cadre semble **stabilisé ou fluctuant** (gestion des entrées/sorties, absences, improvisation) ainsi que le degré de familiarité avec ce cadre des jeunes et des animateurs*

2. Organisation de l'espace et du temps

- Espaces disponibles pour les adolescents : dédiés ? polyvalents ? contraints ? informels ? matérialisés ?
- Usages réels des espaces par les jeunes : regroupements spontanés ? espaces évités ?
- Degré d'appropriation par les adolescents : forte ? moyenne ? faible ?
- Temporalité observable : structurée ? semi-structurée ? libre ?
- Transitions (début/fin/changement) fluides ? tendues ? peu accompagnées ? Modalités précises ?

Point de vigilance :
Bien observer l'articulation entre liberté et cadre, et la manière dont l'autonomie est présente ou non, matérialisée, mise en scène, etc….

3. Interactions adultes / adolescents

- Posture dominante des animateurs : directive ? accompagnante ? distante ? adaptée et fluide ?
- Mode d'intervention des animateurs : collective ? individuelle ? réactive ? anticipatrice ?
- Adresse aux adolescents : respectueuse ? infantilisante ? neutre ? inégale ?
- Prise en compte de la parole des jeunes : fréquente ? occasionnelle ? rare ?
- Gestion des tensions (si observée) : explicitation ? évitement ? sanction ? médiation ?

Point de vigilance :
Repérer les formes de régulation ordinaires, essayer de faire la part des choses avec le modèle vitrine

4. Dynamiques entre adolescents et modalités de régulation par la structure

- Formes de regroupement : affinitaires ? genrées ? mixtes ? (faire des schémas si possible)
- Présence de figures centrales / périphériques ?
- Adolescents en retrait visibles ?
- Stratégies institutionnelles observables d'intégration ? indifférence ? rappel à l'ordre ?
- Ce qui semble valorisé parmi les jeunes : autonomie ? performance humour ? transgression ? autre ?
- Ce qui est disqualifié : ennui ? conformité ? implication scolaire ? autre ?

Point de vigilance :

Il s'agit ici d'identifier les normes du groupe sans jugement.

5. Dimension éducative effective observée

- Apprentissages informels observables : coopération ? gestion des conflits ? prise d'initiative ? respect des règles ? expression de soi ?
- Règles : explicites ? implicites ? négociées ?
- Responsabilisation des adolescents ?
- Possibilités de choix : activités ? rôles ? rythmes ? règles ?
- Participation aux décisions : formelle ? informelle ? inexistante ?
- Degré d'autonomie réelle : élevée ? encadrée ? limitée ?

Point de vigilance :

À observer indirectement, *qu'est-ce que les adolescents apprennent ici, sans nécessairement qu'on le dise explicitement ?*

7. Analyse à chaud

Forces observées

Points de tension ou de fragilité

Éléments saillants pour l'analyse collective

8. Questions à discuter en équipe (a posteriori)

Quels écarts entre intentions affichées et pratiques observées ?

Quelles marges de progression réalistes au regard du contexte ?

Synthèse des réponses qualitatives au questionnaire d'enquête auprès des structures

Réalisée par la mission avec aide de l'IAg

Question 13 : Stratégies mises en place pour renforcer l'attractivité

Sur les 89 réponses, trois leviers dominent nettement les stratégies mises en place pour renforcer l'attractivité auprès des adolescents :

- renouvellement de l'offre (55,1 %)
- ancrage au collège (49,4 %)
- communication renforcée (44,9 %), avec une montée progressive de démarches participatives et territorialisées.

Question 20 : Pratiques jugées les plus efficaces pour maintenir la présence des adolescents dans la structure

Selon les 89 répondants, le maintien des adolescents repose principalement sur un double levier : activités attractives (46,1 %) + implication active (42,7 %), renforcé par la qualité du lien éducatif (32,6 %).

Autrement dit : les jeunes restent à la fois pour ce qu'on leur propose et pour la place qu'on leur donne.

Question 29 : sur le cadre réglementaire pour les 10 répondants ayant répondu qu'il n'était pas adapté

La priorité exprimée est claire : plus de flexibilité opérationnelle (5) et moins de rigidité réglementaire (4) afin d'adapter l'accueil aux besoins d'autonomie des adolescents. Mais c'est très minoritaire

Question 31 : principales priorités d'action pour ceux ayant mis en place des procédures d'évaluation

Sur les 45 répondants, les priorités dégagées reposent sur trois axes majeurs :

- impliquer davantage les jeunes (31,1 %),
- adapter en continu l'offre (28,9 %),
- consolider le lien éducatif et la stabilité du cadre (20 %).

Question 32 : propositions pour améliorer les conditions de l'offre à destination des adolescents

Pour les 44 répondants à cette question, L'amélioration de l'offre repose prioritairement sur un triptyque :

- moyens renforcés (31,8 %),
- locaux adaptés (22,7 %),
- partenariats structurants (20,5 %).

Réponses détaillées

Question 13 : Stratégies mises en place pour renforcer l'attractivité

D'abord, la diversification et le renouvellement de l'offre constituent l'axe principal : 55,1 % des structures (49 réponses) mettent en avant des activités innovantes, des sorties, des séjours ou un effort constant d'adaptation aux tendances. L'enjeu central identifié est donc la capacité à proposer une programmation dynamique et attractive.

Ensuite, le partenariat avec le collège apparaît comme le pivot stratégique majeur : 49,4 % (44 réponses) mentionnent des interventions sur le temps méridien, des distributions de programmes, des passerelles CM2–6e ou une présence régulière dans l'établissement. Le collège constitue clairement le principal canal d'accès au public adolescent.

Par ailleurs, 44,9 % (40 réponses) insistent sur un renforcement de la communication (réseaux sociaux, flyers, mailing, ENT). La visibilité est perçue comme indispensable, bien qu'elle ne suffise pas à elle seule à garantir la fréquentation.

Un autre ensemble de stratégies concerne l'évolution du modèle éducatif :

- 34,8 % (31 réponses) développent des démarches participatives (co-construction des programmes, comités jeunes, responsabilisation).
- 30,3 % (27 réponses) adaptent les horaires et assouplissent les modalités d'accueil.
- 24,7 % (22 réponses) adoptent une logique « aller vers » ou hors les murs pour toucher les jeunes sur leur territoire.

Les dimensions plus structurelles sont moins fréquentes mais significatives :

- 20,2 % (18 réponses) mentionnent une politique tarifaire adaptée.
- 14,6 % (13 réponses) évoquent des investissements matériels ou de mobilité (mini-bus, lieux dédiés).
- 14,6 % (13 réponses) expriment explicitement des difficultés structurelles (freins financiers, RH, évolution du public).

Question 20 : Pratiques jugées les plus efficaces pour maintenir la présence des adolescents dans la structure

Plusieurs leviers dominent nettement le maintien de la présence des adolescents dans les structures selon les 89 réponses.

D'une part, les sorties, séjours et activités dites « de consommation » constituent le facteur le plus cité (46,1 %). Sorties attractives, soirées à thème, multimédia, séjours courts ou projets vacances apparaissent comme les principaux « produits d'appel ».

D'autre part, l'implication des jeunes dans la programmation et les projets est fortement mise en avant (42,7 %). Co-construction des plannings, projets au long cours, participation aux décisions ou chantiers, loisirs traduisent une volonté de les rendre acteurs.

Un autre ensemble de pratiques repose sur la dimension relationnelle :

- 32,6 % insistent sur la qualité du lien éducatif (écoute, confiance, proximité des animateurs).
- 29,2 % mettent en avant l'autonomie et la responsabilisation.

Les aspects organisationnels arrivent ensuite :

- 23,6 % évoquent la souplesse des horaires ou l'accueil libre.
- La communication directe ne représente que 10,1 %, signe que le maintien repose davantage sur l'expérience vécue que sur la visibilité.

Enfin, l'accessibilité financière (6,7 %) et les contraintes territoriales (2,2 %) sont peu mentionnées dans cette question centrée sur la fidélisation.

Question 29 : sur le cadre réglementaire pour les 10 répondants ayant répondu qu'il n'était pas adapté

La demande principale porte sur davantage de souplesse dans les modalités d'accueil (5 réponses). Les répondants évoquent notamment des entrées/sorties libres, un accueil moins formalisé, et davantage de flexibilité pour un public adolescent en quête d'autonomie.

Parallèlement, 4 des réponses mettent en avant la nécessité d'alléger les contraintes réglementaires (harmonisation CAF/SDJES, encadrement, justification comptable), perçues comme inadaptées à la réalité du public adolescent.

Plus marginalement, certains soulignent :

- le besoin de renforcer les moyens humains (2),
- d'améliorer les locaux (1),
- ou d'alléger les démarches administratives pour les familles (1).

Question 31 : principales priorités d'action pour ceux ayant mis en place des procédures d'évaluation

Le principal enseignement concerne l'importance d'impliquer davantage les jeunes dans les projets et la programmation (31,1 %). La co-construction, la responsabilisation et la mise en initiative apparaissent comme des leviers centraux pour renforcer l'engagement.

Ensuite, 28,9 % insistent sur la nécessité d'adapter et renouveler l'offre, en réinterrogeant la pertinence des activités et en tenant compte de l'évolution des attentes.

La qualité du lien éducatif et la stabilité des équipes représentent un autre facteur déterminant (20,0 %). La fidélisation repose sur la présence régulière, la confiance et la continuité du cadre proposé.

Plusieurs réponses soulignent également :

- le besoin de souplesse et d'autonomie (13,3 %) ;
- l'importance des sorties, séjours et de la mobilité (13,3 %) ;
- un travail à poursuivre sur la communication (11,1 %) ;
- la nécessité d'évaluer et analyser les besoins (11,1 %) ;
- et des contraintes structurelles persistantes (11,1 %), notamment financières ou administratives.

Question 32 : propositions pour améliorer les conditions de l'offre à destination des adolescents

Pour les 44 répondants à cette question, L'amélioration de l'offre repose prioritairement sur un triptyque :

- **moyens renforcés (31,8 %) ;**
- **locaux adaptés (22,7 %) ;**
- **partenariats structurants (20,5 %).**

Le premier levier identifié concerne clairement le renforcement des moyens humains et financiers (31,8 %). Les répondants évoquent la création de postes supplémentaires, la stabilisation des équipes et l'augmentation des budgets comme conditions préalables à toute amélioration de l'offre.

Ensuite, 22,7 % soulignent la nécessité de disposer de locaux adaptés ou dédiés aux adolescents, mieux identifiables et plus fonctionnels.

Le développement des partenariats (20,5 %) apparaît également stratégique : travail renforcé avec les collèges, acteurs sociaux, structures jeunesse voisines ou coopération intercommunale.

La mobilité (15,9 %) est perçue comme un enjeu structurant pour favoriser l'accès aux sorties, à la culture et à l'ouverture territoriale.

Plus secondairement, les répondants mentionnent :

- la communication (11,4 %) ;
- la réalisation de diagnostics et sondages (11,4 %) ;
- l'élargissement des horaires ou du périscolaire (11,4 %) ;
- l'implication des jeunes dans la gouvernance (6,8 %).

La mise en place d'ateliers de prévention spécifiques (santé mentale, inclusion) n'est explicitement citée que dans 2,3 % des réponses.

Annexe 7

Exploration de l'offre de loisirs à l'échelle européenne et internationale

Analyse synthétique complémentaire à l'échelle internationale

A. Principales conditions nécessaires pour améliorer l'offre de loisirs éducatifs pour les 11-17 ans

- **Diversification des activités** : couvrir un large éventail d'activités pour répondre à la diversité des aspirations des jeunes et prendre en compte les tendances émergentes[1] (ex : *makerspace*, labs participatifs, etc.).
- **Réponse à un besoin identifié** : développer une forme de marketing de l'offre publique de loisirs en réponse à des besoins identifiés (filles et sciences, dialogue interculturel, usage raisonné des écrans, lutte contre la sédentarité, etc.)
- **Reconnaissance des apprentissages non formels et informels** : valoriser les compétences acquises en dehors du cadre scolaire formel pour faciliter la résilience, l'adaptabilité et toutes les mobilités.
- **Politiques publiques claires** : encadrer l'offre éducative péri- et extrascolaire par une structure éducative bien définie et des politiques publiques précises[2]. Cela inclut une harmonisation des procédures et une communication transparente les associations et participative avec les jeunes.
- **Inclusion et accessibilité** : faciliter toutes les participations et particulièrement des jeunes issus de minorités, des jeunes allophones, des jeunes porteurs de handicaps ou issus de milieux ruraux ou moins favorisés. Co-concevoir des activités avec les jeunes est essentiel.
- **Maintenir une offre dans la durée et l'évaluer** : les programmes courts et ponctuels donnent peu d'effet. Les politiques efficaces misent sur la régularité, le suivi et l'évaluation participative selon certaines recherches[3]. Il s'agit également de prévoir une composante médiation dédiée (budget animateurs / mobilisateurs de quartiers) plutôt qu'un simple pass financier[4].

B. Domaines les plus plébiscités pour les loisirs éducatifs collectifs destinés aux adolescents de 11-17 ans

- **Loisirs Numériques et Scientifiques** : par exemple, des hackathons et des *makerspaces* qui favorisent l'innovation sociale et l'éthique numérique.
- **Loisirs Culturels et Artistiques** : Programmes tels que *Kulturrucksack* en Allemagne, qui engagent les jeunes sur des aspects culturels et créatifs.
- **Loisirs Citoyens et Solidaires** : Camps et projets de volontariat, y compris des simulations démocratiques qui encouragent l'engagement citoyen.
- **Loisirs de Plein Air et Durables** : Activités comme les camps en forêt ou les écoles de nature qui articulent des valeurs écologiques et des enjeux de développement personnel.
- **Loisirs d'Expression et Socio-Éducatifs** : Ateliers médias et centres jeunesse, axés sur l'inclusion et la socialisation.

[1] Mettre en place indicateurs perçus (plaisir, sentiment d'appartenance) *et* quantitatifs (taux de participation récurrente, origine socio-économique). (Lien)

[2] Former les animateurs / youth workers à des approches non-compétitives, inclusives, expliciter les bénéfices non-économiques des loisirs (citoyenneté, confiance, compétences sociales). Exemple de la National Youth Agency Lien

[3] Site White Rose Research Online Lien

[4] Site Vie publique Lien

C. Enjeux de genre et de mixité sociale dans les politiques de loisirs des 11-17 ans

Il existe en Europe et ailleurs des politiques publiques explicitement conçues pour orienter la pratique des loisirs selon des objectifs d'égalité de genre (ex. encourager les filles vers le sport ou les STEM) et des dispositifs ciblés vers les « territoires/populations peu engagés » (ex. programmes culturels dans quartiers défavorisés). Elles reposent sur deux familles d'instruments principales :

- **cadres juridiques et campagnes ciblées** pour corriger les inégalités de genre ;
- **dispositifs territoriaux / d'éducation populaire / financements ciblés** pour atteindre les publics populaires et contrer l'« utilitarisme ».

La gratuité seule ne suffit pas : certaines études et évaluations montrent que sans médiation/adaptation locale et transformation des représentations, les jeunes des milieux populaires peuvent continuer à choisir des loisirs « consommatoires » ou déjà familiers. A cela s'ajoute l'effet de reproduction sociale : certains dispositifs (ex. Pass Culture) ont été critiqués pour reproduire des inégalités si l'offre et l'accompagnement ne sont pas différenciés. Les réformes récentes cherchent à mieux cibler. (Lien)

Exemples significatifs en Europe

1. Soutenir la pratique sportive des filles

- **Royaume-Uni — campagnes publiques *This Girl Can*** Lien : campagne nationale destinée à réduire la fracture de genre en expliquant, valorisant et normalisant la pratique physique chez les filles et jeunes femmes en combinant la communication de masse avec une offre locale adaptée ».
- **UE – *Gender mainstreaming*** Lien : la Commission Européenne intègre le sport et les STEM dans leurs stratégies pour la parité (feuilles de route, financements Horizon/Erasmus pour projets centrés sur filles/jeunes femmes). Ces documents encouragent le *gender mainstreaming* dans les politiques sportives et éducatives.

2. Encourager les filles vers les STEM

- **Allemagne – initiative *Komm mach MINT!*** Lien : initiative fédérale en Allemagne pour renforcer la place des filles dans les STEM par de l'information et une plateforme des initiatives à l'adresse des filles, des parents et des enseignants et éducateurs. L'offre combine de l'information à l'orientation et des ateliers de loisirs incitatifs.
- **UE – She Figures** Lien : programme visant explicitement à augmenter la proportion de filles en STEM (mentorat, ateliers pratiques, festivals ESTEAM, formation d'enseignants, projets STEAM liant arts et sciences). Ces actions ciblent les stéréotypes et proposent des formats ludiques/artistiques pour rendre les disciplines scientifiques attractives aux filles.

3. Accès aux pratiques artistiques pour des populations « peu engagées »

- **Arts Council England — Creative People and Places (CPP)** : financement ciblé dans les zones où l'engagement culturel est bas (< 33%). Objectif : adapter l'offre aux usages locaux, travailler avec les communautés populaires pour co-construire des activités culturelles. C'est un exemple public opérationnel de politique qui cible les territoires populaires pour réduire la fracture d'accès aux loisirs culturels. Lien
- **L'analyse croisée des politiques culturelles dans plusieurs pays européens** montre que la gratuité ou le subventionnement ne suffit pas pour amener par exemple les garçons vers les pratiques artistiques et culturelles. De nombreux pays se tourne vers une intégration de l'offre culturelle dans l'école ou sur le temps périscolaire pour diversifier les populations touchées :

- **Danemark — Kulturpas** : expérimentation d'un passe culture ciblé (1 000 DKK/an 2025–26) pour les jeunes 15–24 ans hors emploi/éducation (vulnérables) donc par une aide directe, une assistance numérique et la mobilisation d'un réseau d'acteurs culturels/associatifs
- **Suède — Kulturrådet** : subventions nationales (Kulturrådet) et cartes locales (Kulturkort) pour alimenter des programmes réalisés au sein de l'école « kultur i skolan » et favoriser le rapprochement culture et école et d'inclusion culturelle. (Lien)
- **Pologne — Bardzo Młoda Kultura** : programme national visant à développer la participation active des adolescents dans la culture (Lien)
- **Pays-Bas — CJP / Cultuurkaart & Jeugdfonds Sport & Cultuur** offre un mix d'outils (carte/collaboration écoles (Cultuurkaart), fonds d'aide (Jeugdfonds) et projets de proximité) pour rapprocher la culture des écoles en ciblant les enfants et jeunes défavorisés par une approche « loisirs éducatifs près du lieu de vie ». (Lien)

Synthèse des principaux leviers pour l'engagement des adolescents

Leviers d'accès ou d'accessibilité	• Gratuité • Offre de repas • Ciblage de segments défavorisés • Identification claire du contenu de l'offre de loisirs
Leviers d'intérêt et de motivation	• Numérique • Utilité sociale • Représentation publique • Engagement individuel et collectif (réalisation concrète)
Leviers de participation et de démocratie participative	• Responsabilisation • Volontariat • Formation à la prise de décision • Créativité et possibilité d'agir, de changer les choses
Leviers de fidélisation	• Valorisation des acquis (formalisation des compétences) • Ancrage dans la culture et le patrimoine locaux • Education au développement durable et à l'adaptabilité • Offre évolutive (âge, besoins, contexte)

D. Analyse des 55 exemples les plus pertinents et potentiellement transférables dans le contexte français

Allemagne

1. Jugend hackt (*les jeunes hackers*) — Allemagne (12–18 ans) (Jugend hackt)

Hackathons et «Labs» locaux où des équipes de jeunes conçoivent des prototypes numériques axés sur l'intérêt général (données ouvertes, civic tech, outils sociaux).

Intérêt pour la mission : Ici ce n'est pas seulement l'objet qui est intéressant, mais aussi et surtout la méthodologie qui confère de la responsabilité et du pouvoir d'agir aux jeunes eux-mêmes autour de problématiques réelles et avec une restitution publique.

2. «Jugend debattiert», European Youth Parliament (EYP) Allemagne (jugend-debattiert.de)

Ateliers, camps et sessions parlementaires (*youth parliaments*) où les jeunes s'exercent au débat, élaborent des résolutions, participent à des simulations démocratiques collectives et formatrices.

Intérêt pour la mission : L'éducation à la citoyenneté démocratique revêt un enjeu particulièrement important pour la participation sociale des jeunes et l'appropriation de valeurs collectives.

3. Ferienpass (*Passeport-vacances municipal*) Allemagne (stadt.muenchen.de)
Portail municipal listant offres collectives en vacances (sorties, ateliers, camps, sports) souvent à prix réduit pour adolescents. L'initiative permet une adhésion libre et un choix multiple. Exemple : Ferienpass München.
Intérêt pour la mission : Conçu, géré et financé par les municipalités, le passeport cible l'accessibilité (contribution généralement symbolique des participants et des aides sociales pour familles modestes) et l'inclusion.

Autriche
4. ScienceCenter Netzwerk / Jugend Innovation Camps, Autriche (https://www.science-center-net.at/)
Coopération entre musées scientifiques, universités et FabLabs autour de stages vacances pour ados : robotique, 3D, énergie renouvelable, design de prototypes.
Intérêt pour la mission : Le trio musée – université – association semble prometteur pour développer des activités de loisirs innovantes, notamment dans le champ des STEAM.

Bulgarie
5. Youth cultural caravans / mobile cultural units, Bulgarie (https://www.pigenclikdernegi.org/en/corporate-news/youth-caravan-in-bulgaria/)
Unités mobiles qui parcourent zones rurales pour proposer ateliers artistiques et camps courts.
Intérêt pour la mission : imaginer des dispositifs mobiles pour élargir l'offre en milieu rural

Croatie
6. Youth entrepreneurship incubators (summer bootcamps) (https://par.hr/en/student-entrepreneurship-incubator/)
Programmes courts pour ados sur l'entrepreneuriat social, le design thinking et le projet collectif en Croatie
Intérêt pour la mission : penser des loisirs collectifs qui renforcent l'engagement social et l'agentivité collective des jeunes. Ce programme croise les dimensions sociale, participative et technologique pour permettre aux jeunes d'innover avec des projets d'utilité sociale et dans une logique de formation tout au long de la vie dans un partenariat avec la CCI et financé par Erasmus+.

Danemark
7. Hackathons, Code Camps et Tech camps, Odense (Blue Baltic Ecosystem)
Camps / hackathons régionaux pour ados dédiés au codage et à la robotique. Ils sont organisés par des universités, des *science parks* et ONG en formats vacances et péri-scolaires.
Intérêt pour la mission : le principe du hackathons – c'est-à-dire la résolution collaborative de problèmes réels constitue une entrée motivante pour les jeunes. Ici l'offre est possible par un partenariat entre la municipalité, l'université et le monde de l'entreprise. La technologie sert de produit d'appel

Espagne
8. INJUVE : catalogue et subventions pour campamentos et programmes jeunesse (injuve.es)
L'Instituto de la Juventud (INJUVE) publie des études et appels à subvention pour associations et fédérations qui organisent des campements et activités non-formelles pour les 12–17 ans, et centralise informations sur offres estivales.
Intérêt pour la mission : le principe d'un « opérateur » à offres de loisirs permet de coordonner les associations.

Estonie

9. Initiatives régionales « Baltic Sea Youth » (youth.europa.eu)

Camps régionaux sur la démocratie, la mer Baltique, la durabilité qui mélangent ateliers pratiques et sessions de participation politique de la jeunesse.

Intérêt pour la mission : cette offre articule les enjeux de développement durable et l'acculturation des jeunes à une culture démocratique.

Finlande

10. Nuorten Akatemia (Youth Academy) — participation et projets portés par jeunes (https://nuortenakatemia.fi/en/youth-academy/what-is-youth-academy/)

Programmes de participation active, projets locaux co-conçus par des jeunes et encadrés par des associations — interventions en péri-scolaire et camps thématiques.

Intérêt pour la mission : ici, ce sont les jeunes qui sont à l'initiative et tiennent les principaux leviers décisionnels.

11. Metsä Group, national nature education services (Metsähallitus)

Offres éducatives sur la forêt et la durabilité destinées aux jeunes (ateliers et camps).

12. Solidarity Summer Camp (ex. Mount Olympus forest camp) (youth.europa.eu)

Camp d'été collectif mobilisant jeunes volontaires pour la protection des forêts (observation, prévention incendies), mêlant action communautaire et apprentissage pratique.

Intérêt pour la mission : la forêt occupe une place structurante dans la plupart des cultures européennes. L'arrimage de l'offre de loisir à la culture populaire est un gage de durabilité et d'attrait.

13. Restoration Academy camps (RE-PEAT)

Projet international autour de camps de restauration écologique (réensemencement, science citoyenne) impliquant les jeunes volontaires et travailleurs de jeunesse

Intérêt pour la mission : cette offre donne aux jeunes la possibilité de « réparer » le monde et donc d'agir en conscience sur leur environnement, sur des bases scientifiques : autant de leviers de motivation.

14. Youth Piano Academy (nuortenpianoakatemia.fi)

Programme artistique et académique pour jeunes talents combinant formation collective, ateliers intensifs et représentations publiques.

15. Kulturskolan (Digital Skills and Jobs Platform)

Ateliers intensifs en vacances : écoles culturelles municipales proposant stages musique, théâtre, arts visuels pendant vacances ; visée éducative forte et représentation publique.

Intérêt pour la mission : l'expression artistique et culturelle peut être un levier d'engagement des jeunes à condition d'aller jusqu'au contact avec le public

16. Nuotta coaching (Suomen nuorisokeskusyhdistys)

Coaching socio-affectif dans les centres de jeunesse : coaching pour la vie quotidienne, l'inclusion sociale et les compétences psychosociales durant les camps et les activités.

Islande

17. Politique nationale de bien-être des jeunes «Leisure & Youth Work» (https://www.marttinen.fi/en-news/?newsid=251&newstitle=Blog%3A+The+%22Icelandic+miracle%22+through+the+eyes+of+a+Finnish+Youth+Worker; https://planetyouth.org/the-icelandic-prevention-model/)

Le gouvernement islandais a publié en 2022 une stratégie consacrée aux loisirs et au travail jeunesse, visant accès universel pour jeunes, inclusion, valeurs démocratiques. Il s'agit d'une politique nationale de prévention du mal-être des jeunes : https://www.icelandreview.com/news/positive-trends-in-well-being-among-icelandic-children/?srsltid=AfmBOoqoSWI9XUknXAGkmH9YBQCpre3Vyx6MypNKSvgYjhrXRo5iwHbi

Intérêt pour la mission : la question du bien-être et de l'accompagnement des jeunes est centrale, surtout pour la génération COVID

Grèce

18. ARSIS — projets d'éducation informelle et camps thématiques (ARSIS)

L'ONG ARSIS organise des activités éducatives et camps/sessions pour jeunes vulnérables sur des thématiques variées : inclusion sociale, droits de l'enfant, activités en nature.

19. Barretstown — Teen Camp pour ados 13-17 ans (Barretstown)

Camps d'été pour jeunes 13-17 ans avec maladie grave ou histoire de maladie, mais dans un cadre de vie collective, activités plein air, jeux, ateliers.

Intérêt pour la mission : la priorisation des publics cibles et donc la capacité de l'offre de loisirs de s'adapter aux besoins spécifiques de certains segments de la population est essentielle.

Islande

20. Youth centres municipaux à Reykjavik (https://reykjavik.is/en/youth-centers#:~:text=Four%20youth%20centers%20offer%20specialized,but%20close%20during%20winter%20breaks.)

Des villes comme Reykjavik gèrent des « youth centres » pour 13-16 ans, ouverts après école, soirées, et proposent activités de loisir encadrées.

Intérêt pour la mission : la gestion municipale de l'offre de loisirs en lien avec l'éducation formelle scolaire mérite une attention toute particulière.

21. ICE-SAR Youth Sections and National Camp (Wikipédia)

Association de secourisme islandaise propose pour 14-18 ans des sections jeunesse, apprentissage secourisme, pleine nature, camp national d'été collectif.

Intérêt pour la mission : le secourisme – en particulier s'il est combiné avec une capacité d'adaptation à l'imprévu – peut trouver son public en matière de loisirs éducatifs.

Italie

22. WWF Italia – Campi Estivi Natura 7-17 ans . (WWF Italia)

Camps d'été WWF, en montagne ou en mer, pour jeunes « dai 7 ai 17 anni », activités nature, canyoning, cheval, mer, sensibilisation à la biodiversité

Intérêt pour la mission : la valorisation du patrimoine naturel – ici partenariats avec parcs nationaux. (arezzoweb.it) **– offre de réelles opportunités pour engager les jeunes**

23. Informagiovani ETS via quartier Zen Palermo – projet "Zen Insieme" (Associazione InformaGiovani ETS)

Association œuvrant dans un quartier sensible de Palerme, organisant ateliers culturels, sportifs, de loisirs pour enfants et adolescents 6-17 ans, favorisant inclusion et communauté.

Intérêt pour la mission : réflexion à conduire sur l'équilibre entre l'offre de proximité (in situ) et l'offre qui extrait les jeunes de leurs quartiers.

Lettonie

24. Projets régionaux transnationaux (Baltic Sea Youth Platform, Baltic Sea Region Hackathon) (CBSS)
Initiatives rassemblant jeunes des pays baltes et nordiques autour de l'innovation, de la citoyenneté et de la tech (hackathons, camps de co-création).
Intérêt pour la mission : l'entrée par « eurorégion » est également pertinente.

25. Summer volunteering (youth.europa.eu)
Volontariat de court terme : jeunes impliqués comme volontaires dans des camps d'enfants/jeunes (accueil, activités) — format collectif et formateur.
Intérêt pour la mission : comment inciter davantage de jeunes à s'engager dans le volontariat, en particulier celui qui encadre d'autres jeunes.

Lituanie

26. Centres «youth hubs» et makerspaces (Jaunimo laisvalaikio centras)
Hubs municipaux fournissant studios, imprimantes 3D, salles de musique ; organisent camps et ateliers pendant vacances pour renforcer les compétences tech et médias des ados.
Intérêt pour la mission : la question de l'équipement est centrale pour les tiers lieux ou « makerspaces »

Malte

27. YouthReach Malta (associations de jeunesse locales, clubs 13+) (Interarts)
Groupes animés par/ pour jeunes avec programmation hebdomadaire, ateliers créatifs, engagement communautaire.
Intérêt pour la mission : l'autonomisation des jeunes doit être au cœur du processus pédagogique

Norvège

28. Friluftsliv – vie au grand air (Portal)
Camp nature perpétuant une tradition nordique d'éducation en plein air (randonnées, camps, compétences de nature) — modèles décentralisés, fortement utilisés en vacances.
Intérêt pour la mission : tradition nordique de l'éducation au grand air

Pays-Bas

29. Kunstbende (plateforme nationale pour jeunes créateurs 13–19) (explorebreda.com)
Concours, ateliers préparatoires et festival régional → finale nationale ; formation, scène et réseautage pour jeunes artistes.
Intérêt pour la mission : la notion de concours ou de compétition a-t-elle sa place dans l'offre de loisirs ?

30. Programmes «impact» pour jeunes volontaires & makers (ex. Serve the City Young / projets locaux MDT, makerspaces municipaux / FabLabs pour ados) (Serve the City Amsterdam)
Projets courts de création (urban hack, makerspace, ateliers durables) combinant technique, citoyenneté et innovation sociale.
Intérêt pour la mission : les FabLabs ou tiers lieux rendent souvent possibles dans leur conception des projets courts à réalisation immédiate

Portugal

31. Tempos Brilhantes (ATB) (atbrilhantes.pt)

Association à but non lucratif qui soutient des projets d'éducation et d'innovation sociale dans les écoles/communautés — elle intervient dans le champ périscolaire pour les jeunes.

Intérêt pour la mission : quand le périscolaire entre à l'école

32. Movijovem / Programa ANDA (mobilité et séjours jeunes) (movijovem.pt)

Réseau (Movijovem / Pousadas de Juventude) facilitant mobilités nationales (séjours, échanges, hébergement jeunes) et programmes estivaux accessibles aux jeunes.

Intérêt pour la mission : quels réseaux associatifs soutiennent ainsi les mobilités des jeunes en France ?

33. Youth parliaments & civic debate academies

Programmes de débats, simulations parlementaires et formations de leadership pour lycéens.

Intérêt pour la mission : pourrait-on imaginer ouvrir les lycées pendant les vacances à des ONG civiques ?

34. Holiday Activities and Food (HAF) Programme — Programme national (UK Youth)

Programme du gouvernement britannique fournissant des activités gratuites de vacances + repas pour les enfants éligibles, notamment pour combattre l'isolement et nourrir les jeunes. Il propose des repas sains et des activités éducatives aux enfants issus de familles à faibles revenus, contribuant ainsi à leur santé, leur bien-être et leur apprentissage. Depuis 2022, le programme HAF a permis d'offrir 15,6 millions de journées HAF aux enfants et aux jeunes du pays. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, près de 5 millions de journées HAF ont été offertes pendant les périodes d'hiver, de Pâques et d'été.

Intérêt pour la mission : la nutrition comme porte d'entrée pour cibler les publics les plus défavorisés !?

Serbie

35. Film & media schools for teens https://www.arts.bg.ac.rs/en/studies/summer-art-school/

Ecoles de cinéma locales et universités proposent stages pratiques (réalisation, montage, radio) pour 13–17 ans.

Intérêt pour la mission : des partenariats avec les cinémas et théâtres

Suède

36. Sommarlov (MUCF)

Programme suédois de vacances municipales visant à garantir un programme de vacances accessible à tous (sport, théâtre, nature) — rapport MUCf sur l'équité d'accès.

Intérêt pour la mission : la question de l'accessibilité (financière) des loisirs est un enjeu important

Suisse

37. Infoklick.ch — Projets de participation jeunesse & soutien aux jeunes (Wikipédia)

Infoklick.ch est une organisation suisse non-lucrative qui soutient des projets pour enfants et jeunes, les encourage à s'engager et à prendre des initiatives.

Intérêt pour la mission : quels leviers pour la participation sociale / sociétale des jeunes en France ?

38. Youth resilience camps & psychosocial support programmes

(https://goglobal.com.ua/en/activities/psixo-emociina-pidtrimka/resilience-camp#:~:text=Resilience%20Camp%20is%20an%20off,regain%20a%20sense%20of%20safety.)

Organisations locales/internationales organisent camps thérapeutiques/éducatifs pour ados affectés par conflit (formation premiers secours, expression artistique).

Intérêt pour la mission : la thérapie comme fil rouge de l'offre de loisirs ?

Ukraine

39. Summer resilience & STEAM hubs https://www.undp.org/ukraine/press-releases/new-innovative-steam-centre-opens-kramatorsk

Hubs temporaires (pays voisins ou zones sûres) offrant cours STEAM, expression et soutien psychosocial.

Intérêt pour la mission : le loisir et l'éducation non-formelle pour sortir le jeune de la zone de conflit et apporter un soutien psychosocial.

Kenia

40. Kazi Mtaani (Kenia) — programme d'emploi jeunesse (housingandurban.go.ke)

Initiative publique de travaux d'utilité employant des jeunes pour chantiers d'hygiène & espaces publics — utile comme modèle d'engagement collectif de jeunes pendant périodes spécifiques (ex : pandémie).

Intérêt pour la mission : les chantiers publics pour jeunes

41. African Union Youth Volunteer Corps (AU-YVC) — mobilité volontaire continentale (Union Africaine)

Programme de volontariat continental (déploiement jeunes 12–24/21–35 selon volets) pour missions locales (éducation non-formelle, projets communautaires). Utile comme cadre de mobilité éducative et échanges en vacances prolongées.

Intérêt pour la mission : le volontariat continental

Afrique du Sud

42. Programmes municipaux/NGO de vacances et safe-schools (ex. Western Cape 'Safe Schools' / MOD programmes, organisations comme Khulisa / Lalela en RSA & ONG similaires) (WCG)

Programmes de vacances destinés à maintenir les jeunes occupés (leadership, vie sociale, prévention, arts) et à réduire les risques (droits, santé mentale). Plusieurs provinces/ONG organisent des programmes de vacances structurés.

Intérêt pour la mission : le loisir comme levier politique pour « occuper » les jeunes et réduire les risques

Argentine

43. « Vacaciones en la Escuela » — Buenos Aires (programme municipal) (colonias.bue.edu.ar)

Programme « Vacaciones en la Escuela » (Ciudad de Buenos Aires) déploie activités pendant recesos (été/hiver) dans écoles, polideportivos et parcs pour 3–18 ans (avec tranches pour ados) : ateliers, activités inclusives, formation socio-émotionnelle. (buenosaires.gob.ar)

Intérêt pour la mission : équivalent des vacances apprenantes ?

Australie

44. Sporting Schools / Sport Australia grants(Australian Sports Commission)

Subventions pour activités sportives en milieu scolaire et projet d'initiation ; opportunités pour engager ados via programmes structurés.

Intérêt pour la mission : le sport comme point d'entrée de la socialisation

45. Dispositifs d'employabilité & service civique local (mini-stages vacances) (communitygrants.gov.au)

Ateliers « micro-entreprise sociale », projets de service communautaire durant les vacances (réhabilitation d'un site local, projet solidaire) combinant apprentissages pratiques et engagement.

Intérêt pour la mission : le micro-entreprenariat comme levier d'engagement et d'éducation

Brésil

46. Programa Mais Educação (MEC / PDDE / FNDE) (Serviços e Informações do Brasil)
Programme fédéral visant à étendre le temps éducatif (tempo integral / contre-turno) et à offrir ateliers extra-scolaires structurés — applicable pour dispositifs ados pendant l'année et susceptibles d'être mobilisés pendant vacances par les réseaux scolaires. (educacaointegral.org.br)
Intérêt pour la mission : principe de l'extension du temps éducatif pour les ados les moins favorisés

Canada

47. Strong Play (Ontario) (Strong Play)
Programmes été & péri-scolaire en sport, technologie, arts pour jeunes

48. Programme de leadership https://www.ylsbc.org/youth-leadership-program
Nature pour ados dans les parcs régionaux de la Colombie-Britannique (ex. activité organisée par parcs + jeunesse)

États-Unis

49. DREAM (DREAM)
Programme gratuit pour jeunes : mentorat, leadership, aventure en plein air (Northeast USA)
Intérêt pour la mission : engagement social des jeunes et formation à l'adaptation et à la prise d'initiative

Chine

50. Arts & cultural programmes extra-scolaires (cdn-shcat.vart.cc)
Conservatoires jeunesse
Intérêt pour la mission : capacité des conservatoires à s'adapter à un public ado

Corée du Sud

51. Free Semester / Creative Experience Activities (kywa.or.kr)
Liaison « écoles-communauté »
Intérêt pour la mission : quand l'offre de loisir permet de renforcer le lien entre l'école et les familles

Etats-Unis

52. «Teen Nights / Drone camps / Open mic » à Minneapolis-St Paul (Axios)
Programme municipal : loisirs urbains, numériques, cultures contemporaines.
Intérêt pour la mission : l'événementiel numérique comme produit d'appel

Nouvelle-Zélande

53. Tū Manawa Active Aotearoa (Sport NZ) — subvention pour play & active recreation (Sport New Zealand | Ihi Aoteroa)
Fonds piloté par Sport NZ pour financer localement des initiatives (projets courts, inclusifs et ciblés).
Intérêt pour la mission : socialisation par l'activité physique et sportive

54. Cadres stratégiques : Youth Development Strategy Aotearoa / Mana Taiohi (principes) (myd.govt.nz)
Cadres nationaux qui orientent les pratiques de youth work (participation, hauora, diversité, rangatahi voice). Utile pour concevoir l'intention éducative explicite et l'évaluation des acquis psychosociaux.
Intérêt pour la mission : cadrage de l'offre jeunesse

55. Dispositifs d'apprentissage par projet en partenariat écoles-associations (ex. programmes STEAM pendant vacances) (Sport New Zealand | Ihi Aoteroa)

Ateliers courts en vacances co-construits entre écoles, associations non-lucratives et acteurs tech/entreprises locales — visent compétences numériques, pensée critique, travail collectif.

Intérêt pour la mission : quand l'école participe à la conception de l'offre extra-scolaire

Annexe 8

Outil d'évaluation (auto analyse du potentiel participatif)

Fig. 1 – Auto-analyse du potentiel participatif

	Degrés				Score	Pistes d'amélioration
1. Gouvernance et partage du pouvoir	**1**	**2**	**3**	**4**		
Les jeunes participent aux décisions stratégiques						
Les responsabilités sont accessibles sans entraves						
Les mandats sont clairs et renouvelables						
Les réunions sont ouvertes et compréhensibles						
Les informations financières sont transparentes						
	Degrés				Score	Pistes d'amélioration
2. Pouvoir d'agir et esprit d'entreprendre	**1**	**2**	**3**	**4**		
Un jeune peut proposer un projet facilement						
Un budget est dédié aux initiatives jeunes						
Le droit à l'erreur est reconnu						
Des parcours d'accompagnement existent						
Les réussites sont valorisées publiquement						
	Degrés				Score	Pistes d'amélioration
3. Développement des compétences démocratiques	**1**	**2**	**3**	**4**		
Apprentissage de la gestion de projet						
Éducation aux médias et à l'info						
Coopération et gestion des conflits						
Compréhension du rôle associatif						
	Degrés				Score	Pistes d'amélioration
4. Inclusion et égalité	**1**	**2**	**3**	**4**		
Diversité des profils engagés						
Parité et lutte contre discriminations						
Accessibilité des horaires/lieux						
Attention aux jeunes éloignés						
	Degrés				Score	Pistes d'amélioration
5. Vie démocratique au quotidien	**1**	**2**	**3**	**4**		
Ordres du jour coconstruits						
Décisions expliquées et tracées						
Rotation des rôles d'animation						
Climat favorisant la parole						
	Degrés				Score	Pistes d'amélioration
6. Ouverture sur le territoire	**1**	**2**	**3**	**4**		
Partenariats locaux						
Dialogue avec élus/institutions						
Actions d'intérêt général						
BILAN	**/ 100**				**TOTAL**	**Pistes d'amélioration**

Source – Tableau conçu par la mission

Annexe 9

Outil d'auto-évaluation des accueils collectifs de mineurs (ACM)

Face à la diversité de fonctionnement des structures accueillant des mineurs et à la difficulté récurrente d'une gestion entravée par des recherches de financements complémentaires, il est apparu nécessaire de faciliter la mise en réseau et la valorisation des accueils collectifs de mineurs qui accueillent des jeunes de 11 à 17 ans.

La grille ci-dessous constituée de 12 indicateurs gradués doit permettre à chaque structure de mieux identifier ses atouts et marges de progrès afin d'améliorer la qualité éducative de l'offre de service proposée et faciliter le dialogue entre les structures et avec ses financeurs (les collectivités territoriales dans le cas d'un organisateur associatif, Etat, CAF, MSA). Ces indicateurs sont gradués par un code couleur.

Grille d'auto-évaluation

Domaine	Indicateur	0 - Néant	1 - Débutant	2 - Maîtrise	3 - Expert
Culture	**Projets éducatifs motivants et évolutifs**	Absence de projet formalisé ou obsolète	Projet existant mais peu actualisé ou peu mobilisateur	Projet actualisé, cohérent et mobilisateur	Projet innovant, partagé et transférable à d'autres ACM
	Adéquation aux besoins et aspirations des jeunes	Aucune analyse des besoins	Recueil ponctuel des besoins	Analyse régulière et intégration dans les actions	Démarche participative exemplaire et inspirante
	Valeurs éducatives partagées	Valeurs non explicitées	Valeurs formalisées mais peu incarnées	Valeurs connues et mises en pratique	Valeurs exemplaires diffusées à l'extérieur
Structure	**Organisation adaptée au public**	Organisation inadaptée ou subie, horaires contraignants	Organisation partiellement adaptée et/ou horaires limités	Organisation cohérente et efficace et horaires attractifs	Organisation optimisée servant de modèle
	Locaux et environnement matériel adéquats	Locaux inadaptés ou non sécurisés	Locaux fonctionnels mais limités	Locaux adaptés et bien équipés	Aménagement innovant et inspirant
	Moyens budgétaires suffisants	Budget insuffisant	Budget fragile et ajustements en cours	Budget maîtrisé	Gestion optimisée et modèle économique durable
Personnes	**Qualification et formation des animateurs**	Équipe non qualifiée	Qualifications minimales acquises	Équipe qualifiée avec formation continue	Équipe experte formant d'autres structures
	Posture éducative favorisant l'émancipation	Posture directive et peu participative	Premières démarches participatives	Posture favorisant autonomie et responsabilité	Référence pédagogique reconnue
	Capacité à développer l'agentivité collective	Jeunes peu impliqués dans les décisions	Consultations ponctuelles	Co-construction régulière des projets	Gouvernance partagée et démocratie participative exemplaire